



**CASTELNAUDARY /
LAURAGAIS AUDOIS**
CLA COMMUNauté



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

Pour le territoire Nord-Ouest Audois

ENTRE

Le territoire de projet CRTE du Lauragais Audois, de la Piège et de la Malepère

Représenté par M. André VIOLA, Président de la communauté de communes Piège, Lauragais, Malepère, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10/12/2021,

Représenté par M. Philippe GREFFIER, Président de la communauté de communes Castelnau-dary-Lauragais audois, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09/12/21,

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Thierry BONNIER, préfet de l'Aude,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le département de l'Aude,

Représenté par Mme Hélène SANDRAGNÉ, présidente, du conseil départemental,

Ci-après désigné par « le département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Une convention d'initialisation d'engagement dans une démarche d'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique a été signée le 7 septembre 2021.

A travers cette convention, les cosignataires se sont engagés à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre du CRTE, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre du CRTE seront respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire **Piège Lauragais Malepère et Castelnau-d'Aude** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Les communautés de communes **Castelnau-d'Aude Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère** constituent le bassin de vie du Lauragais Audois. Elles regroupent 81 communes sur une superficie de 954 km². Plus de 42 390 habitants y résident dont près de 35% à Castelnau-d'Aude et Bram. La compilation des diagnostics réalisés à l'occasion de la révision du SCOT en 2018 et du schéma des solidarités du département de l'Aude en 2020 mettent en exergue les points suivants :

Le bassin de vie du Lauragais Audois, par sa position géographique, est placé sous l'influence de la métropole toulousaine dans sa frange occidentale et de l'agglomération de Carcassonne dans sa partie orientale. Cette double influence se traduit par un dynamisme démographique marqué. Depuis la fin des années 1990, les deux intercommunalités ont vu leur population augmenter de 39 678 habitants en 2007 à 42 390 habitants en 2017, soit une augmentation moyenne de 270 habitants par an. Cette dynamique est essentiellement due à l'arrivée de populations nouvelles en provenance des aires métropolitaines proches. Elle engendre de nouveaux besoins en matière de logements, d'emplois, de mobilités, d'infrastructures, d'équipements et de services. Pour accueillir cette nouvelle population, le territoire peut s'appuyer sur une armature communale bien structurée. 15 des 81 communes du bassin de vie ont été classées dans le cadre du Scot comme des « communes pôles ». Elles animent le bassin de vie avec des équipements et services, qui répondent aux besoins quotidiens ou hebdomadaires des habitants par leur niveau. Elles contribuent à la création d'un territoire de proximité.

Malgré cette influence notable des territoires extérieurs, le bassin de vie Lauragais Audois conserve un caractère rural et naturel très marqué. Les espaces agricoles occupent 84 % du territoire et sont principalement voués à la céréaliculture. Cette fonction agricole marque fortement le paysage. Par ailleurs, 33 % du territoire est situé en zone Natura 2000. Le sillon lauragais, qui coupe le territoire en deux, concentre les principales voies de communication. Le Canal du Midi, véritable richesse du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est également un élément extrêmement structurant du territoire.

La volonté de favoriser le développement économique est aujourd'hui l'un des axes forts et communs aux deux intercommunalités, pour conforter l'autonomie et le dynamisme du territoire. Le ratio emploi / habitant est d'environ 1 emploi pour 3.2 habitants. Il est comparable à la moyenne de l'inter-Scot de l'aire urbaine toulousaine. Plus de 2 emplois sur 3 sont situés dans la sphère présentielle. Parmi les filières économiques les plus développées, l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le tourisme se distinguent. Pour accompagner ce développement, les communautés de communes Castelnau-d'Aude Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère ont construit une palette d'outils permettant de favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises.

Il n'en demeure pas moins que la population du bassin de vie du tout comme le reste de la population audoise est marquée par trois grandes caractéristiques socio-économiques. :

- Une population fragile relativement importante. Le bassin de vie Lauragais Audois compte 2 200 demandeurs d'emploi de catégorie A. Le taux de pauvreté du territoire s'établit à 18% contre 15% en moyenne en France. 20 % des 6170 familles avec enfant du territoire sont des familles monoparentales. 4 % des ménages recensés sont allocataires de l'allocation aux adultes handicapés.
- Un vieillissement de la population qui entraîne une recomposition des ménages. Sur le territoire près de 29 % de la population à + de 60 ans. Parmi celles-ci, 4790 habitants ont 75 ans et plus. Cette tendance se traduit par une augmentation des ménages composés d'une seule personne. Ces derniers ont progressé de + de 1523 en dix ans. Malgré ce vieillissement, 23,30% de la population a moins de 20 ans, soit 9870 habitants, soit 1,4% point de plus que la moyenne départementale.
- Un niveau de formation de la population active plus faible que la moyenne nationale. Seulement 25,3% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine.

Le bassin de vie Lauragais Audois est par ailleurs engagé dans la transition climatique. Les 2 EPCI sont couverts par un Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2020. Le CRTE doit permettre aux communautés de communes et/ou leurs membres de déployer les actions nécessaires pour répondre aux trois objectifs identifiés d'ici 2030 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28% ;
- Diminuer les consommations d'énergie de 20%
- Engager la démarche pour devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050

Le CRTE est en lien avec le projet de territoire. Il permet de décliner par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la transformation du territoire à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2 Ambition du territoire Nord-Ouest Audois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

Notre ambition commune pour le territoire Nord-ouest Audois s'appuie avant tout sur une vision et des valeurs partagées que l'on retrouve dans le projet de territoire de la CCCLA et pour la CCPLM dans les grandes orientations d'un projet de territoire en cours de consultation citoyenne sur les thématiques de la préservation et la valorisation de notre environnement, le développement économique, d'une bonne qualité de vie et de services pour tous les habitants.

Le partenariat construit autour de ce contrat, permettra de fédérer les acteurs et les rassembler autour d'une vision globale du territoire et d'un développement concerté. Cette vision stratégique du territoire est évidemment évolutive ; elle prendra en compte l'avancée et les évolutions des projets de territoire ainsi que les évènements qui pourront impacter le territoire.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Au vu du diagnostic de territoire défini précédemment dans la convention, un projet de territoire a été co construit avec l'ensemble des communes de la CCCLA autour de 4 objectifs de méthodes :

- ✓ Renforcer l'appartenance à l'intercommunalité
- ✓ Fédérer les élus autour d'un projet de territoire partagé et approprié, qui part d'un bilan mais qui ouvre sur de nouvelles propositions
- ✓ Élaborer ce projet de territoire de façon ascendante
- ✓ Appliquer une méthode qui permet une participation large et une appropriation des propositions qui en ressortiront.

Les projets ont été synthétisés autour de 4 défis globaux de territoires, déclinés en sous-ensembles et plan d'actions :

- ✓ S'appuyer sur les lignes de force et les potentiels du territoire comme leviers de dynamique économique et favorisant la création d'emplois :
 - **Soutenir le développement économique** : au travers notamment des engagements financiers déjà existants, l'acquisition de nouvelles réserves foncières pour permettre l'implantation d'entreprises sur des espaces attractifs, travailler sur une nouvelle zone d'activité
 - **Renforcer l'attractivité touristique du territoire** : au travers notamment de la mise en valeur des ressources patrimoniales existantes, d'un plan de gestion du site de la Ganguise, et de l'accompagnement des porteurs de projets touristiques
 - **Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire** : au travers notamment de la mise en valeur du patrimoine gastronomique local, de la valorisation du potentiel agricole (diversification et structuration des filières agricoles durables), et du développement de l'économie circulaire
- ✓ Accompagner les transformations nécessaires pour que le territoire réussisse sa transition écologique
 - Poursuivre une politique exemplaire en matière de gestion des déchets : optimisation et valorisation de la collecte, harmonisation de la TEOM
 - Devenir un territoire à énergie positive : au travers notamment d'une consommation locale de l'énergie produite, de l'accompagnement des projets pour favoriser leur construction
 - Accompagner la transition climatique : accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique, notamment les agriculteurs pour de la préservation des terres cultivées
 - Favoriser les déplacements à l'intérieur du territoire bas carbone : répertorier et communiquer sur les moyens de mobilité existants, favoriser la création d'un réseau de voies vertes et pistes cyclables
 - Construire un service intercommunal de l'eau et l'assainissement performant
 - Favoriser les économies d'eau
 - Assurer le bon état écologique des cours d'eau et leur entretien
- ✓ Mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale
 - Déployer le Très Haut Débit sur tout le territoire intercommunal
 - Accompagner les habitants dans leurs démarches
 - Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie

- Structurer l'offre de petite enfance et enfance jeunesse
 - Soutenir les démarches pour permettre l'accès aux soins pour tous
 - Faire du lien avec et entre les habitants
 - Favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire
 - Renforcer la cohésion sociale
- ✓ Installer un mode de gouvernance inclusif pour une communauté « d'envie »
- Améliorer les informations et les échanges entre les élus, les agents et la population
 - Agir dans une logique de proximité et d'efficacité

Ce résumé s'appuie sur le projet de territoire de la CCCLA, acté par délibération du 7 juillet 2021 et des grandes orientations de la CCPLM. Il sera complété à partir d'éléments issus de la consultation citoyenne de la CCPLM et de l'évolution de son projet de territoire à horizon 2030.

1.3 Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les ambitions des deux EPCI

- **Orientation 1 : Soutenir le développement économique**
- **Orientation 2 : Renforcer l'attractivité touristique du territoire**
- **Orientation 3 : Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire**
- **Orientation 4 : Accompagner les transformations nécessaires pour que le territoire réussisse sa transition écologique**
- **Orientation 5 : Mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale**

Spécificités de la Piège

L'agriculture dans ce secteur de la CCPLM est mise à mal par la suppression de l'ICHN pour un grand nombre d'agriculteurs et d'éleveurs qui ont subi la sortie de la zone défavorisée. Un grand nombre de producteurs locaux sont présents sur cette zone, ils travaillent toujours plus pour améliorer leur visibilité et maintenir leurs activités. L'ensemble des collectivités souhaitent pouvoir les soutenir dans leurs actions en recherchant à leurs côtés des solutions.

Ce contrat permettra de mettre en avant des projets structurants avec l'aide de l'Etat, des collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs pouvant venir en appui à la survie de cette zone et envisager un développement concret. Ce secteur de la CCPLM regroupant une vingtaine de communes du territoire entre Belpech et Fanjeaux, communément appelé "La Piège", demandera donc une attention particulière tant au plan agricole qu'au niveau plus global des services au public qui étaient déjà en difficulté et qui risquent d'être encore plus déstabilisés demain.

Traversé par les axes routiers de Belpech à Fanjeaux et de Castelnau-d'Olmes à Mirepoix, ce territoire est centralisé par le lieu-dit « le poteau » ou passe près de 4000 véhicules par jour.

Cette zone est caractérisée de blanche au niveau de ses services de proximité (pompe à essence, distributeur automatique, produits de première nécessité, commerces.), mais également non structurée et non visible sur certains services (banque postale par exemple) par le schéma départemental d'accessibilité des services au public (SDASAP). L'accès à la santé est également une des urgences majeures, une partie de ce secteur n'étant même pas couverte par un médecin généraliste.

Pour poursuivre, la zone "La Piège" est également majoritairement composée de communes ne pouvant pas répondre aux nouveaux besoins en termes de rénovation énergétique, d'accessibilité et de développement de ses bâtiments publics.

Les communes rencontrent également des difficultés d'accès au numérique ou tout simplement d'accès aux services publics malgré la présence de plusieurs services communautaires (culture, services périscolaire) et la présence primordiale des accueils en mairies souvent ouvertes peu d'heures hebdomadaires. Elles rencontrent également des difficultés dans le fonctionnement et l'amélioration de ses services pour espérer les maintenir (ex : écoles.).

Le manque d'ingénierie et de financements en investissement sur ces communes ne permet pas de travailler pleinement aux grands axes précisés dans ce contrat (transition écologique, économie et cohésion territoriale). Ce secteur ne peut se développer au rythme des communes plus importantes du territoire.

La première action phare présentée et demandée en financement auprès de l'État consistera à mettre en place une Étude des besoins de proximité prioritaires et d'envisager un projet structurant au point central appelé "le poteau".

D'autres projets figureront dans ce contrat avec un souhait majeur d'appui important de l'État pour sortir la Piège de zones blanches en matière de services de proximité et de services au public et soutenir les agriculteurs de ce territoire.

Spécificités autour des enjeux de la Ganguise

Le site de la Ganguise fait particulièrement l'objet d'un projet global à développer avec l'ensemble des acteurs en relation avec le lieu. Le site est partiellement classé en zone nature 2000, relève de plusieurs enjeux environnementaux, touristiques et loisirs, agricoles, et de gestion de l'eau. La retenue constitue un apport d'eau pour le canal du midi.

Spécificités autour des enjeux du Canal du midi

Le canal du midi traverse le territoire et est la principale entrée touristique. Les travaux autour du grand bassin réalisés récemment pourront être prolongés par une amélioration du port du Segala et une amélioration de l'activité autour du grand bassin. Le site de Naourouze constitue un enjeu d'amélioration avec les acteurs concernés (ville de Montferrand, VNF notamment) pour l'accueil touristique et de loisir.

Article 2 – Modalités d'exécution du contrat

2.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les conventions et contrats préexistants élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et pourront être intégrés progressivement dans le CRTE. Les modalités d'articulation entre ces contrats et le CRTE seront précisées par avenant.

Les dispositifs contractuels ou programmes en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remises en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé pour les communes de Bram et de Castelnau-d'Oléron ;
- Le programme « AMI centre-bourg » engagé sur le territoire de la commune de Bram ;
- Le programme Territoires d'industrie « Castres Revel Castelnau-d'Oléron » duquel relève les deux intercommunalités
- Les conventions territoriales globales signées avec la CAF
- Le contrat local de santé signé par la ville de Castelnau-d'Oléron avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats territoriaux signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (GAL LEADER)

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

2.2 Fonctionnement du contrat

Fonctionnement du contrat

En établissant et en signant le présent contrat, les parties signataires s'engagent à faire converger l'ensemble des projets portées à l'échelle de leurs territoires respectifs vers l'atteinte des objectifs qu'ils se fixent. Ces projets, dont la maturité et le caractère structurants varieront nécessairement, sont tous également suivis et accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

Au cours de l'exécution du contrat, ce suivi est assuré conformément aux stipulations suivantes :

- les porteurs de projets portent leurs projets à la connaissance des parties au présent contrat en début d'année civile ;
- les projets ainsi recensés font l'objet d'un premier examen, au cours du premier semestre de l'année, par l'ensemble des partenaires réunis dans le comité technique prévu à l'article 5 ; cet examen a pour but d'orienter les porteurs de projets vers les solutions d'ingénierie les plus adaptées, d'identifier les projets les plus structurants à l'échelle du territoire et de favoriser la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- les projets finalisés font ensuite l'objet d'un second examen par les partenaires, réunis dans le comité technique, afin de vérifier la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- à la fin de l'année civile, et selon les modalités et délais fixés par l'État et le conseil départemental de l'Aude, l'ensemble des projets fait l'objet d'un dépôt d'une demande de financement sur la plateforme dédiée.

Des actions et projets structurants pour les territoires impliqués ou présentant une valeur d'exemple en termes de respect des objectifs du contrat seront listés dans des fiches « projets » et des fiches « actions » annexées au présent contrat (annexe 2). L'annexe dédiée pourra être complétée régulièrement de nouvelles fiches et a ainsi vocation à évoluer sur la durée de vie du contrat.

L'inscription formelle des actions structurantes dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Ces actions peuvent être inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle détaillant la participation de l'ensemble des partenaires, laquelle a également vocation à être révisée sur une base annuelle.

2.3 Les actions de coopération internationale

Des actions de coopération entre territoires pourront être définies pour compléter la dynamique du CRTE et notamment :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions des parties au présent contrat ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande ;
- Mutualiser des moyens.

La CCPLM

La CCPLM souhaite mettre en œuvre une opération de coopération décentralisée. Elle s'appuie sur l'association ACAD de Toulouse pour l'assister dans la mise en œuvre de cette coopération.

En effet, l'ACAD, pour le compte de collectivités bordelaises, a lancé il y a quelques années une première opération de mise en place de sanitaires avec fosse de stockage pour les particuliers sur la commune de Foundiougne au Sénégal. Cette opération étant finie mais pas suffisante, l'ACAD a indiqué à la CCPLM qu'il serait intéressant de poursuivre cette opération et de l'élargir à d'autres communes. Dans ce cadre, la CCPLM a pris contact avec la commune de Foundiougne et 2 autres communes voisines, Mbam et Soum.

Bien que le projet ne soit pas défini, il ressort des premiers échanges que le projet de coopération décentralisé pourrait concerter la création de sanitaires avec fosses de stockage pour les particuliers et d'une station de dépôtage des eaux usées pour les 3 communes.

Afin de définir le projet avec précision et obtenir des subventions des financeurs potentiels, la CCPLM va se faire assister d'un bureau d'études pour déterminer le projet de coopération et les travaux à prévoir. L'Agence Régionale de Développement du Sénégal sera notre interlocuteur privilégié dans le cadre de cette étude de coopération.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire.

Article 3 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Il est convenu, d'accord parties entre les collectivités signataires et l'État, que la mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes. À l'échelle du département de l'Aude (préfecture, DDTM, ANCT, services du département, agence technique départementale, EPCI, CAUE, autres partenaires...), l'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrits au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- la mise en œuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différents partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- la mise en œuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagée des projets entre l'État, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- la mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.

Article 4 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

4.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, **le territoire Nord-Ouest Audois** assume le rôle de soutien et d'animation de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à travers les deux EPCI à copiloter l'animation, l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Le territoire pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...) si les moyens le permettent.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment

jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser dans la mesure de ces capacités les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

4.5 Engagements du département

Le département en qualité de chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales et acteur des transitions écologique et numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE pour les projets proposés. Il sera attentif à la prise en compte de ses enjeux prioritaires précisés dans un contrat cadre dans les projets proposés. Il pourra intervenir en termes d'ingénierie, de financement mais également en tant qu'acteur de projets mutualisés ou co construits.

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le département s'engage à contribuer et soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets associent le département en amont des projets puis déposent un dossier complet auprès de ses services et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. Le département formalise cet accompagnement dans le cadre d'un contrat pour chaque projet retenu.

Le département, via ses règlements d'aides aux tiers ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du département.

4.6. Engagements des opérateurs publics

Si nécessaire, un ou des opérateurs publics pourront être associés aux projets. Dans ce cadre, ils s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

4.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le territoire rendra compte des projets financés à ses administrés par le biais de chaque EPCI et commune porteuse de projet.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

4.8. Maquette financière (demande de précision)

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et du territoire mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

5.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par les présidents des deux EPCI du territoire ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires Nord Ouest Audois, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2 . Le comité technique

Le comité technique est co-présidé par les représentants de l'État et du territoire **Piège Lauragais Malepère et Castelnau-d'Aude Lauragais Audois**. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il associe systématiquement les services du département.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

5.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 6 – Suivi et évaluation du CRTE

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun. Ces indicateurs pourront permettre d'apprecier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 9 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Signé à Narbonne, le 17 décembre 2021

Le préfet de l'Aude



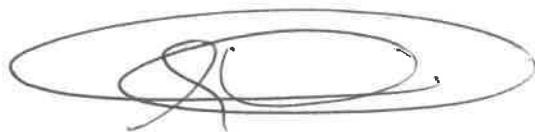
Thierry BONNIER

La présidente du conseil
départemental de l'Aude



Hélène SANDRAGNÉ

Le président de la communauté de
communes Piège, Lauragais, Malepère,
représenté par sa vice présidente



Claudie FAUCON MÉJEAN

Le président de la communauté de
communes Castelnau-d'audoises- Lauragais



Philippe GREFFIER

En présence de Mme Catherine BOSSIS,
représentant Mme Carole DELGA, présidente
du conseil régional d'Occitanie



Sommaire des annexes

Annexes 1 : FICHE PROJETS ACTIONS CCPLM

Annexes 2 : FICHE PROJETS ACTIONS COMMUNES DE LA CCPLM

Annexes 3 : FICHES PROJETS ACTIONS CCCLA

Annexes 4 : FICHES PROJETS COMMUNES CCCLA

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de BELPECH	
Amélioration entrée village – Avenue de Garnac	
Objectifs stratégiques	Entretien et sécurisation de l'ensemble des voiries communales et intercommunales Réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air intérieur
Maître d'ouvrage	Mairie de Belpech
Description de l'action	La commune sécurise les entrées de village depuis quelques années. Après la Rue du Calvaire et la Route de Gaudies, la rénovation et la mise en sécurité de l'Avenue de Garnac est programmée pour les années à venir.
Partenaires	Techniques Maître d'œuvre Architecte Entreprises Géomètre Financiers Mairie de Belpech Etat au titre de la DETR Région Occitanie Conseil Départemental
Coût prévisionnels	En cours d'évaluation
Plan de financement	En cours d'évaluation
Calendrier	2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation	Mettre en sécurité la voirie dégradée

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de BELPECH	
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE PUBLIQUE	
Objectifs stratégiques	2.3 Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Belpech
Description de l'action	Rénovation de la partie ancienne de l'école publique rendue nécessaire du fait de la vétusté du bâtiment
Partenaires	Techniques Maitre d'œuvre Architecte Entreprises Etude de sol Financiers Mairie de Belpech Etat au titre de la DETR 2023 ou 2024 Région Occitanie Conseil Départemental
Coût prévisionnels	En cours d'évaluation
Plan de financement	En cours d'évaluation
Calendrier	2023 ou 2024
Indicateurs d'évaluation	la mise en sécurité de l'édifice, la conservation d'un bâtiment important pour la Commune.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de BELPECH											
Travaux de réfection et révision des couvertures et charpentes de l'église Saint-Saturnin de Belpech – 1^{ère} TRANCHE											
Objectifs stratégiques	2.3 montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public										
Maître d'ouvrage	Mairie de Belpech										
Description de l'action	<p>Depuis l'intérieur de l'édifice on observe de nombreuses traces d'infiltrations sur les voûtes tant sur la nef que sur les chapelles latérales.</p> <p>Des plaques se sont décrochées des murs, d'autres menacent de tomber et présentent un réel danger pour la sécurité des personnes.</p> <p>Il rappelle que suite à un relevé drone réalisé à l'été 2021 les clichés ont permis d'appréhender l'origine des désordres et définir l'ampleur des travaux à réaliser pour rétablir l'étanchéité des toitures de cet édifice.</p> <p>Afin d'assurer la sécurité de cet édifice ces travaux sont urgents.</p> <p>Concerne les chapelles Nord et la Nef</p>										
Partenaires	<p>Techniques Maitre d'œuvre Architecte Entreprises Géomètre</p> <p>Financiers Mairie de Belpech Etat au titre de la DETR 2022 Région Occitanie Conseil Départemental</p>										
Coût prévisionnels	177 957.87 € H.T.										
Plan de financement	<table border="1"> <tr> <td>Département 25 %</td><td>44 490.00 €</td></tr> <tr> <td>Région 25 %</td><td>44 490.00 €</td></tr> <tr> <td>DETR 2022 30 %</td><td>53 387.00 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement 20 %</td><td>35 590.87€</td></tr> <tr> <td></td><td>177 957.87€</td></tr> </table>	Département 25 %	44 490.00 €	Région 25 %	44 490.00 €	DETR 2022 30 %	53 387.00 €	Autofinancement 20 %	35 590.87€		177 957.87€
Département 25 %	44 490.00 €										
Région 25 %	44 490.00 €										
DETR 2022 30 %	53 387.00 €										
Autofinancement 20 %	35 590.87€										
	177 957.87€										
Calendrier	Deuxième semestre 2022										
Indicateurs d'évaluation	la mise en sécurité de l'édifice, la valorisation du patrimoine, la conservation d'un bâtiment important pour la Commune.										

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de BELPECH	
Travaux de réfection et révision des couvertures et charpentes de l'église Saint-Saturnin de Belpech – 2^{ème} TRANCHE	
Objectifs stratégiques	2.3 montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Belpech
Description de l'action	<p>Depuis l'intérieur de l'édifice on observe de nombreuses traces d'infiltrations sur les voûtes tant sur la nef que sur les chapelles latérales.</p> <p>Des plaques se sont décrochées des murs, d'autres menacent de tomber et présentent un réel danger pour la sécurité des personnes.</p> <p>Il rappelle que suite à un relevé drone réalisé à l'été 2021 les clichés ont permis d'appréhender l'origine des désordres et définir l'ampleur des travaux à réaliser pour rétablir l'étanchéité des toitures de cet édifice.</p> <p>Afin d'assurer la sécurité de cet édifice ces travaux sont urgents.</p> <p>Concerne les chapelles SUD de l'Eglise</p>
Partenaires	<p>Techniques Maitre d'œuvre Architecte Entreprises Géomètre</p> <p>Financiers Mairie de Belpech Etat au titre de la DETR 2023 Région Occitanie Conseil Départemental</p>
Coût prévisionnels	140 000 € H.T.
Plan de financement	En cours d'évaluation
Calendrier	Deuxième semestre 2023
Indicateurs d'évaluation	la mise en sécurité de l'édifice, la valorisation du patrimoine, la conservation d'un bâtiment important pour la Commune.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de BELPECH	
Rénovation des installations du tennis et de la pétanque	
Objectifs stratégiques	2.3 montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de Belpech
Description de l'action	Réaménager les deux club-houses pour mutualiser certains équipements et améliorer l'existant (exigüité et vétusté) Réhabiliter les deux courts de tennis qui arrivent en fin de vie (surface et éclairages). Crées il y a une quarantaine d'années, ces installations accueillent encore aujourd'hui deux clubs très dynamiques.
Partenaires	Techniques Maitre d'œuvre Architecte Entreprises Financiers Mairie de Belpech Etat au titre de la DETR Région Occitanie Conseil Départemental FFT
Coût prévisionnels	En cours d'évaluation
Plan de financement	En cours d'évaluation
Calendrier	2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des lieux de vie, nouvellement installés - Maintien voire augmentation de la fréquentation des clubs et associations de Belpech - Diminution des coûts en éclairage



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Accompagner les besoins de la population

Objectifs stratégiques	Cohésion territoriale : 3-8 Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Créer un jardin du souvenir dans le cimetière ;• Créer un plateau sportif en proximité du gymnase ;• Développer de nouvelles aires de jeux et de loisirs pour les enfants ;• Créer espaces de sport publics pour les adultes ;• Agrandir le cimetière ;• Équiper les bâtiments accueillant du public de défibrillateurs ;• Développer les dispositifs de formation de « secours à la personne » ;• Accompagner le développement de logements séniors en proximité du centre-ville
Partenaires	Techniques Collège, SDIS, Bailleurs, Associations de la ville, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat
Coût prévisionnels	Nouvelles aires de jeux et de loisirs : 30 000 €/an Espaces de sport publics pour les adultes : 40 000 €/aire Défibrillateurs : 20 000€ Formation secours à la personne : 5 000 €/an Agrandissement cimetière : 300 000€
Plan de financement	Agrandissement cimetière (Etat : 40%)
Calendrier	2022 : Agrandissement cimetière
Indicateurs d'évaluation	(à déterminer)

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Bram	
Fiche projet : Développer de bonnes pratiques alimentaires dans les écoles	
Objectifs stratégiques	Economie : 1.5 Développer les circuits courts
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Accompagner la pratique de circuits courts à la cantine Maintenir le dispositif des « fruits aux écoles » Lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine
Partenaires	Techniques Département, services de la Ville, prestataires de service Financiers Union Européenne, Etat
Coût prévisionnels	6000 €/an et 23 000€ au titre de l'AAP cantine 2021
Plan de financement	Participation UE : programme « fruits et légumes à l'école » AAP Cantine 2021 : 20 255€
Calendrier	2019 : généralisation aux deux écoles du dispositif 2021 : mise en place d'ateliers nutrition 2022 : mise en place d'un suivi des enfants et programme de lutte contre le gaspillage
Indicateurs d'évaluation	Durée des circuits de production Nombre de gouters fruités servis Volume de déchets traités

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Informer et développer l'utilisation des énergies renouvelables

Objectifs stratégiques	Transition écologique : 2-5 Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Accompagner le développement de projets photovoltaïques Accompagner les économies d'énergie dans les foyers bramais
Partenaires	Techniques Syaden, Chambre d'Agriculture, CAUE, opérateur OPAH, Département, services de la Ville, développeurs photovoltaïques Financiers Région, Département, Etat
Coût prévisionnels	A déterminer
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2021 : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de hangars photovoltaïque et de panneaux solaires sur des bâtiments communaux. 2021 et suivant : Mise en place d'animation spécifiques sur les économies d'énergie et les différents modes de chauffage à destination de la population 2022 et suivant : Déploiement d'équipements photovoltaïques sur la commune
Indicateurs d'évaluation	Surface couverte par les panneaux solaires Nombre de dossiers « Energie » dans le PIG et l'OPAH Production de kwh en énergie renouvelable

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Favoriser les mobilités douces

Objectifs stratégiques	Transition écologique : 2-14 Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la création d'un pôle multi modal ; • Poursuivre l'installation d'aires de co-voiturage ; • Créer le dispositif « mon vélo à 8 ans » ; • Mettre en œuvre des modules "savoir rouler à vélo" ; • Créer une piste pour l'apprentissage du vélo ; • Créer des abris à vélos en ville ; • Obtenir le Label Accueil Vélo ; • Co-financer l'achat de vélo électrique pour les séniors ; • Proposer la location de vélos ; • Nouveau plan de circulation et de stationnement dans le village circulaire ; • Étudier une meilleure circulation des poids lourds ; • Sécuriser le pont du canal ; • Réduire la vitesse dans la commune ;
Partenaires	Techniques ATD11, CEREMA, SNCF, CD11, Police Municipale, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat
Coût prévisionnels	Crée le dispositif « mon vélo à 8 ans » : 10 000 €/an Co-financer l'achat de vélo électrique pour les séniors : 4 000 €/an
Plan de financement	(à déterminer)
Calendrier	2021 – 2026 : Eclairage Public 2021 – 2026 : Rénovation des bâtiments 2021 – 2025 : Ecole maternelle 2023 : Site pilote « développement durable » au Foirail
Indicateurs d'évaluation	Comptage de vitesse Comptage vélo

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : S'engager dans une démarche éco-responsable sur la modernisation du patrimoine public

Objectifs stratégiques	Transition écologique : 2-3 Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager sur la réduction du bilan carbone communal ; • Adopter un schéma directeur d'amélioration de l'éclairage public ; • Déployer un programme d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux pour réduire les dépenses énergétiques, limiter les coûts d'utilisation et de maintenance ; • Adopter l'éco responsabilité pour les services de la ville ; • Renforcer les dispositifs pour une ville encore plus propre ; • Aménager un site pilote « développement durable » au Foirail ; • Poursuivre l'embellissement des entrées de ville ; • Poursuivre les travaux de rénovation et de sécurisation de l'école maternelle « arc-en-ciel » ;
Partenaires	Techniques SYADEN, CCPLM, SMICTOM, Union des commerçants, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat, SYADEN
Coût prévisionnels	Eclairage Public : 30 000 €/an Rénovation des bâtiments : 20 000 €/an Ecole maternelle : 100 000 €/an
Plan de financement	Eclairage Public : 50% SYADEN Rénovation des bâtiments : (à déterminer) Ecole maternelle : Région (15%), Département (35%), Etat (30%)
Calendrier	2021 – 2026 : Eclairage Public 2021 – 2026 : Rénovation des bâtiments 2021 – 2025 : Ecole maternelle 2023 : Site pilote « développement durable » au Foirail
Indicateurs d'évaluation	Bilan carbone Facture éclairage public Bilan énergétique Bilan déchets

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Réduire et organiser le recyclage des déchets

Objectifs stratégiques	<i>Transition écologique : 2-2 Poursuivre des politiques exemplaires de gestion des déchets</i>
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Mener une expérimentation famille 0 déchet Installer des composteurs publics Déploiement de collecteurs en ville Mettre en place et accompagner de nouvelles consignes de tri Équiper les salles municipales de dispositifs de tri
Partenaires	Techniques SMICTOM, Covaldem, association Nature en Jeux, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat
Coût prévisionnels	88 000€
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2020 : lancement de l'opération Famille 0 déchet – reconduction annuelle 2021 : Mettre en place et accompagner de nouvelles consignes de tri Équiper les salles municipales de dispositifs de tri 2022 : Installation des premiers composteurs publics – reconduction annuelle selon demande 2022 - 2023 : Déploiement de collecteurs en ville
Indicateurs d'évaluation	Constat visuel de la bonne mise en œuvre des consignes de tri Quantité de déchets récoltés dans les bacs de recyclage dédiés Participation des habitants aux ateliers 0 déchet

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Intégrer l'objectif de Zéro Artificialisation Nette dans le PLU

Objectifs stratégiques	Transition écologique : 2-12 Intégrer les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Engager la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour une meilleure prise en compte de la sobriété foncière
Partenaires	Techniques Personnes Publiques Associées, Bureaux d'étude spécialisés, services de la Ville Financiers Etat
Coût prévisionnels	Révision générale du PLU : Candidature AMI ZAN : 1080€ AMI ZAN : 11640€
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2020 : lancement de la révision générale du PLU 2021 : Candidature auprès de la DDTM pour l'AMI ZAN
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de diminution de surface ouverte à l'urbanisation Surface ouverte à l'urbanisation en extension Surface mobilisée pour la densification (dents creuses, division parcellaire, reconquête des logements vacants)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Aménager des lieux d'accueil et de loisir aux abords du Canal du Midi

Objectifs stratégiques	Territorial : 4-1 Canal du midi : Développer une offre touristique majeure autour du Canal du midi.
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Aménager les lieux d'accueil pour randonneurs et touristes Aménager les abords des lacs Poursuivre les aménagements de loisirs autour du « Ponton »
Partenaires	Techniques Département, UDAP, Pôle Canal, prestataires de service, Office Intercommunal de Tourisme, PETR, Communauté de communes Piège Lauragais Malepère, prestataires de service, services de la Ville Financiers Département, Région, Etat
Coût prévisionnels	A déterminer
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2019 : Mise en place d'un ponton au lac de Buzerens + mobilier de loisir 2021 : Installation d'un toboggan aquatique et d'une tyrolienne 2021 et 2022 : mise en place d'une nouvelle signalétique touristique aux abords du Canal du Midi et des lacs 2022 : aménagement d'une aire de pique-nique aux abords du Canal du Midi 2022 : Création d'un skate-park + aire de jeux 2022 et 2023 : Création de chemins de randonnée
Indicateurs d'évaluation	Nombre de baigneurs au lac de Buzerens Fréquentation aire de pique-nique, parking et voie cyclable aux abords du Canal du Midi



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Rénover et valoriser le patrimoine bramaïs

Objectifs stratégiques	Cohésion territorial : 3-2 Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village et notamment la rénovation de l'habitat
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Mettre en valeur le petit patrimoine : chapelles, poids public, pigeonnier Finaliser les travaux de la « Circulade » (coeur de ville) Poursuivre la rénovation de l'église Renouvellement de l'opération façades et devantures commerciales Appel à projets « Dessine-moi Bram » : place Carnot Appel à projets « Dessine-moi Bram » : place du Foirail Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne, lutter contre la précarité énergétique Adopter et mettre en place le permis de louer
Partenaires	Techniques UDAP, CAUE, Opérateur OPAH et permis de louer, entreprises diverses, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat
Coût prévisionnels	A déterminer
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2020 - 2021 : Rénovation poids public en boite à lire 2022 : Rénovation chapelle n°1 2023 : Rénovation chapelle n°2 2022 - 2023 : rénovation et valorisation touristique du pigeonnier 2020 à 2024 : rénovation église 2022 : Lancement des études pour la rénovation de la Place Carnot 2023 : Lancement des études pour la rénovation de la Place du Foirail 2017 à 2026 : opération façades et de devantures commerciales 2017- 2023 : Mise en œuvre d'une OPAH 2021 et suivant ; mise en place du Permis de Louer



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Indicateurs d'évaluation	Nombre de façades rénovées Nombre de dossiers OPAH Nombre de dossiers permis de louer
--------------------------	---

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de BRAM	
Fiche projet	
Nom du projet : Crédit d'un plateau sportif multisports	
Objectifs stratégiques	3-5 Favoriser l'accès aux services pour tous
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	<p>La commune de Bram, labellisée Terres de Jeux, souhaite rénover son ancien plateau sportif par la création d'un nouveau plateau multisports comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 terrain de handball, - 2 terrains de basketball, - 3 terrains de volleyball, - 5 terrains de badminton. <p>Cette infrastructure bénéficiera à l'ensemble du territoire.</p>
Partenaires	Services de la Ville, entreprises, DDJSP Partenaires financiers : Etat, Région, Département
Coût prévisionnels	190 000 HT
Plan de financement	Etat : 57 000 € Département : 38 000 € Région : 57 000 € Autofinancement : 38 000 €
Calendrier	PRINTEMPS 2022
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du site, évolution de la pratique sportive sur le territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Développer le commerce et l'emploi sur le territoire communal

Objectifs stratégiques	Economie : 1-1 Attirer et implanter de nouvelles activités créatrices d'emploi
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Créer un dispositif « tremplin d'entreprises » Accompagner les premiers pas dans la vie professionnelles des jeunes
Partenaires	Techniques CCI, Chambre des métiers, Pôle Emploi, Cap Emploi, MLOA, Union des commerçants, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat
Coût prévisionnels	10 000 €/ an
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2020 : lancement du premier dispositif de tremplin d'entreprise Professionnalisation du dispositif « tremplin jeunes » 2023 : projet de création d'un deuxième dispositif Projet de salon de l'emploi des jeunes
Indicateurs d'évaluation	Mesure de l'activité commerciale Marge d'autonomie des porteurs de projet Taux d'emploi des jeunes

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de BRAM	
Fiche projet	
Nom du projet : Création d'une halte pour les randonneurs et cyclistes	
Objectifs stratégiques	4-1 Canal du midi : Développer une offre touristique majeure autour du Canal du midi.
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	La commune de Bram souhaite créer une halte pour les randonneurs et cyclistes aux abords du centre bourg, en lien avec les projets de voies vertes de la commune (Voie verte bram- monségur et voie verte des deux mers). Ce projet proposera des aménagements innovants.
Partenaires	Maîtrise d'œuvre mixte et innovante : publique et privée, Services de la Ville, entreprises, CAUE, ABF Partenaires financiers : Etat, Région, Département
Coût prévisionnels	433 700 HT
Plan de financement	Etat : 86 740 € Département : 130 110€ Région : 130 110 € Autofinancement : 86 740€
Calendrier	PRINTEMPS 2022
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du site, nombre de touristes Impact sur les professionnels du tourisme

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de BRAM	
Fiche projet	
Nom du projet : rénovation du village circulaire – tranche 6	
Objectifs stratégiques	<i>Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village et notamment la rénovation de l'habitat</i>
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	Rénovation et mise en valeur du village circulaire qui constitue un atout patrimonial en cœur de ville qu'il convient de préserver. Un programme de rénovation est amorcé depuis 2010 ; la dernière tranche, objet de la présente fiche, est programmée pour 2022.
Partenaires	Maîtrise d'œuvre, services de la Ville, entreprises, DRAC, CAUE, ABF Partenaires financiers : Etat, Région, Département
Coût prévisionnels	600 000 HT
Plan de financement	Etat : 150 000 € Département : 115 630 € Région : 210 000 € Autofinancement : 124 370 €
Calendrier	De janvier à décembre 2022
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du site, satisfaction riverains

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Bram

Fiche projet : Aménager et moderniser les espaces publics de la ville

Objectifs stratégiques	Cohésion territoriale : 3-8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de BRAM
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Finaliser la réfection du stade Saint Exupéry ;• Rénover le jardin du monument aux morts ;
Partenaires	Techniques FFF, Collège, Associations de la ville, FNACA, services de la Ville Financiers Région, Département, Etat, FFF,
Coût prévisionnels	(à déterminer)
Plan de financement	(à déterminer)
Calendrier	2020 : Finaliser la réfection du stade Saint Exupéry 2023 : Rénover le jardin du monument aux morts
Indicateurs d'évaluation	(à déterminer)

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de LAFAGE

« Aménagement des abords de l'église/ rue Jean Ferrasse tranche 2 »

Objectifs stratégiques	Cohésion territoriale : Axe 3.2 Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village
Maître d'ouvrage	La commune de Lafage
Description de l'action	<p>Le projet porte sur l'aménagement des abords de l'église ainsi que sur la poursuite de l'aménagement de la rue Jean Ferrasse</p> <p>L'objectif principal est de poursuivre l'aménagement des espaces publics du village et d'offrir aux habitants un cœur de village agréable et convivial.</p> <p><u>Bénéficiaires du projet</u> : les administrés, les visiteurs occasionnels</p>
Partenaires	<p><u>Partenaires financiers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etat : 51 539,98 € demande en cours → La Région Occitanie : 51 539,98 € demande en cours → Le Département de l'Aude : 61 847,98 € demande en cours <p><u>Partenaire technique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CETUR (bureau d'étude MO)
Couts prévisionnels	<p><u>Dépenses d'investissement prévisionnelles</u> : 206 159,93 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> → études préalables → dépenses en travaux → espaces verts → honoraires MO → acquisition de parcelles
Plan de financement	<p><u>Recettes d'investissement</u> :</p> <p>Autofinancement de la commune : 41 231,99 € HT (fond propre) Subventions : 164 927,94 €</p>
Calendrier	<p>Début prévisionnel des travaux : septembre 2022 Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2022</p>
Indicateur d'évaluation	→ l'embellissement du village

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Hounoux

Fiche projet 1 Achat d'un broyeur de végétaux

Objectifs stratégiques	Transition écologique : Poursuivre des politiques exemplaires de gestion des déchets
Maître d'ouvrage	Commune de Hounoux
Description de l'action	<p>Achat d'un broyeur de végétaux. Dans le cadre d'un projet communal contribuant à développer la prévention et la valorisation des déchets verts comme le prévoit la loi NOTRE, nous souhaitons acquérir un broyeur de végétaux qui permettra le recyclage sous forme organique des végétaux qui seront redistribués aux habitants pour paillage ou compostage.</p> <p>Nous avons fait plusieurs essais en procédant avec 2 méthodes différentes. Dans un 1er temps, nous avons fait appel au COVALDEM en proposant aux habitants une date pour venir faire broyer leurs déchets verts. Cette solution a été abandonnée car nous n'avons pas eu d'inscrit. Les habitants nous ont fait remonter que ce mode de fonctionnement ne leur convenait pas car trop contraignant de se libérer pour cela. Suite à cela, nous faisons désormais appel à la société privée DOVALVERT qui est intervenue plusieurs fois depuis le début d'année 2021. Cette dernière solution est très onéreuse et représente un coût de 550 € à chaque passage.</p>
Partenaires	Financeurs : Département 11
Coût prévisionnels	1 broyeur de branches Neuf marque RABAUD Xilochip 100 Montant HT : 10 500,00 €
Plan de financement	Département : 3 150,00 €
Calendrier	Nous aimerais acquérir cet outil rapidement car chaque intervention par l'entreprise privée nous coûte cher et intégrons donc au dossier de subvention une demande d'anticipation des achats.
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

**Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Commune de Lasserre de PROUILLE**

Fiche projet 1 Réfection voirie

Objectifs stratégiques	Entretien et sécurisation de voirie communale
Maître d'ouvrage	La commune de Lasserre de PROUILLE
Description de l'action	Suite aux différentes intempéries il est nécessaire de programmer la réfection de voiries notamment celles qui conduisent au terrain de sport qui sont très endommagées. Cela pose problème aux écoliers qui se rendent sur le terrain pour la pratique sportive dans le cadre du programme scolaire. Ces travaux seront réalisés par des entreprises de travaux publics et suivis par les élus
Partenaires	-Technique Entreprise de TP -Financier Conseil Départemental Commune
Coût prévisionnels	44 975.40 euros HT
Plan de financement	Conseil Départemental : 30% sollicité Autofinancement communal 70%
Calendrier	Les travaux commencerait au mois de juin 2022 et se termineraient en septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	Mettre en sécurité les voiries dégradées et permettre aux écoliers et aux jeunes du village d'accéder en toute sécurité au terrain de sport.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Laurac	
Fiche projet / action / orientation	
Aménagement et sécurisation de l'entrée du village et de l'arrêt de bus	
Objectifs stratégiques	2.5. Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et de ses habitants 2.12. Diversifier l'offre de mobilité
Maître d'ouvrage	Commune de Laurac
Description de l'action	Aménagement de l'entrée du village : sécurisation de l'usage de l'entrée du village par les piétons ainsi que la sécurisation de l'arrêt de bus
Partenaires	La Région : Direction Mobilités Proximité
Coût prévisionnels	10 000 €
Plan de financement	Subventions :
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Laurac	
Fiche projet / action / orientation	
Défense incendie	
Objectifs stratégiques	2.5. Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et de ses habitants
Maître d'ouvrage	Commune de Laurac
Description de l'action	Etablir un schéma directeur et communal de la situation existante, identification des risques, établissement d'un plan de défense incendie global (englobant l'ensemble du territoire de la commune) et mise en œuvre du plan de défense incendie DECI (environ 15 écarts).
Partenaires	ATD 11 Société d'irrigation et entreprise de terrassement pour bâche
Coût prévisionnels	75 000 €
Plan de financement	Subventions :
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Laurac	
Fiche projet / action / orientation	
Rénovation de l'Eglise Saint Laurent (phase 2)	
Objectifs stratégiques	3.2. Valoriser le patrimoine du cœur du village
Maître d'ouvrage	Commune de Laurac
Description de l'action	Deuxième phase de travaux de rénovation (xxx) faisant suite à la première phase actuellement en cours (maçonnerie des façades et rénovation des vitraux) D'autres phase à venir.
Partenaires	Maîtrise d'œuvre : Florent AURIOL (Architecte) SOCOTEC : SPS Maçonnerie Enduit pierre de taille : BOURDARIOS – CORREA Vitraux : Atelier Bernard QUEYREL
Coût prévisionnels	200 000 € Pour 2 ^{ème} phase Puis 2 phases supplémentaire de 200 000 € chacune
Plan de financement	Subventions : DRAC, Région, Département, Fondation du patrimoine, Sauvegarde de l'Art Français
Calendrier	2024-2026
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Laurac	
Fiche projet / action / orientation	
Rénovation du Moulin	
Objectifs stratégiques	3.2. Valoriser le patrimoine du cœur du village 1.3. Promouvoir un tourisme durable, qualitatif et innovant
Maître d'ouvrage	Commune de Laurac
Description de l'action	Rénovation du Moulin de Laurac se situant dans le cœur du village aux abords de l'Eglise Saint Laurent. Transformation de la ruine restante en table d'orientation donnant sur la vallée du Lauragais. Développer l'attractivité touristique
Partenaires	Ateliers d'insertion de la CCPLM Société Paléocènes
Coût prévisionnels	29 000 €
Plan de financement	Subventions : DETR – FRI – LEADER Dossiers en cours d'instruction
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Laurac	
Fiche projet / action / orientation	
Aménagement et sécurisation de la salle des fêtes	
Objectifs stratégiques	2.5. Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et de ses habitants 3.7. Favoriser la culture en milieu rural
Maître d'ouvrage	Commune de Laurac
Description de l'action	Mise en conformité de la salle des fêtes suite au diagnostic. Remplacement poste de cuisson. Isolation du bâtiment (économie d'énergie substantielle à réaliser)
Partenaires	Non déterminé
Coût prévisionnels	
Plan de financement	Subventions :
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Laurac	
Fiche projet / action / orientation	
Voirie cœur du village	
Objectifs stratégiques	3.8. Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de Laurac
Description de l'action	Réfection de l'ensemble des rues du cœur de village sur environ 1,5 km de rues et ruelles.
Partenaires	Non déterminé
Coût prévisionnels	
Plan de financement	Subventions : Département
Calendrier	2023-2026
Indicateurs d'évaluation	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

« Aménagement et réfection du bâtiment abritant l'ancien puit du village »
Commune de LAFAGE

Objectifs stratégiques	Cohésion territoriale : Axe 3.2 Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village
Maître d'ouvrage	La commune de Lafage
Description de l'action	La commune souhaiterait remettre en état le bâtiment abritant l'ancien puit du village ainsi que réaménager cet espace. A l'heure actuelle, cet espace abrite les containers poubelles. <u>Bénéficiaires du projet</u> : les administrés, les visiteurs occasionnels
Partenaires	<u>Partenaires financiers</u> : aucunes subventions n'ont été demandées <u>Partenaire technique</u> : → service chantier insertion de la CCPLM
Couts prévisionnels	<u>Dépenses d'investissement prévisionnelles</u> : € HT → dépenses en matériaux → dépenses en travaux : service chantier insertion de la CCPLM
Plan de financement	<u>Recettes d'investissement</u> : Autofinancement de la commune : € HT (fond propre)
Calendrier	Début prévisionnel des travaux : 2022 Fin prévisionnelle des travaux : 2023
Indicateur d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de CARLIPA	
Fiche projet 4 : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET AIDE A LA RENOVATION SUR ERP ET BATIMENTS PRIVES A USAGE D'HABITATION	
Objectif stratégique	<p>Axe 2 : Transition écologique</p> <p>Cet objectif vise à diagnostiquer et rénover l'ensemble des bâtiments propriété de la commune afin d'éviter « les passoires énergétiques ».</p> <p>La démarche doit servir d'exemple et susciter les mêmes démarches pour les propriétaires d'habitations avec possibilité d'aide financière au diagnostic et à la rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.3 Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Mairie de CARLIPA
Description de l'action	<p>L'action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • calibrer les performances énergétiques des biens communaux (ERP, biens locatifs, Mairie, Salle polyvalente, local boulangerie, bibliothèque, etc...) • à obtenir des subventions pour réaliser les travaux de rénovation (isolation plafonds, murs, huisseries, système de chauffage) visant à réduire voire supprimer « les passoires énergétiques » <p>Ce programme devra être étendu aux propriétaires de bâtis à usage d'habitation</p>
Partenaires	<p>Aucun partenaire technique et financier associé à ce jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • A étudier • Voir possibilité d'intégrer les EPCI de type Communautés de communes dans la gestion de ce projet.
Coût prévisionnel	La maturité du projet n'est pas suffisante pour déterminer un coût prévisionnel précis.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • A étudier
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Projet au stade de l'idée • Appel d'offre diagnostic à programmer • Horizon 2023 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les diagnostics doivent conclure sur un état des lieux et un chiffrage précis des dépenses à envisager pour améliorer la qualité énergétique de l'habitat.</p> <p>Au-delà du diagnostic, des aides doivent inciter à la rénovation.</p> <p>Entre 50 et 100 constructions anciennes pourraient bénéficier à minima du diagnostic, au mieux d'une aide financière pour inciter à la rénovation.</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de CARLIPA

Fiche projet 3 : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR BATIMENT ET PARCELLES COMMUNALES

Description de l'action	Objectif stratégique	Axe 2 : Transition écologique 2.5 Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire																																													
	Maître d'ouvrage	Mairie de CARLIPA																																													
	<p>L'action consiste à équiper nos bâtiments et surfaces foncières communales de panneaux photovoltaïques en toiture et au sol.</p> <p>L'étude SYADEN porte sur l'équipement de la toiture de la salle polyvalent et de la couverture de ses abords par des ombrières</p>																																														
	<p>Sur toiture : Plusieurs scénarii ont été étudiés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Variantes de simulation</th> <th>Max</th> <th>Centrale</th> <th>Min</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Puissance crête générée par l'installation photovoltaïque</td> <td>40,3 kWc</td> <td>36,0 kWc</td> <td>9 kWc</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'heures équivalent pleine puissance</td> <td>1 297 h</td> <td>1 300 h</td> <td>1 301 h</td> </tr> <tr> <td>Surface approximative de panneaux</td> <td>203 m²</td> <td>180 m²</td> <td>44 m²</td> </tr> <tr> <td>Production annuelle (1ère année)</td> <td>52 200 kWh/an</td> <td>45 400 kWh/an</td> <td>11 400 kWh/an</td> </tr> <tr> <td>Estimation de l'investissement global (HT)</td> <td>68 400 €</td> <td>62 500 €</td> <td>17 100 €</td> </tr> <tr> <td>Estimation des coûts d'exploitation (TURPE*, maintenance, assurance...)</td> <td>1 200 €/an</td> <td>1 100 €/an</td> <td>600 €/an</td> </tr> <tr> <td>Tarif d'achat en vigueur jusqu'au 30/06/2021</td> <td>9,52 c€/kWh</td> <td>10,95c€/kWh</td> <td>15,12 c€/kWh</td> </tr> <tr> <td>Résultat estimé (1ère année)</td> <td>3 800 €</td> <td>4 000 €</td> <td>1 100 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé estimé après 20 ans</td> <td>72 000 €</td> <td>77 500 €</td> <td>21 200 €</td> </tr> <tr> <td>Retour sur investissement estimé (en année)</td> <td>19</td> <td>16</td> <td>16</td> </tr> </tbody> </table> <p>* TURPE = Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité</p>				Variantes de simulation	Max	Centrale	Min	Puissance crête générée par l'installation photovoltaïque	40,3 kWc	36,0 kWc	9 kWc	Nombre d'heures équivalent pleine puissance	1 297 h	1 300 h	1 301 h	Surface approximative de panneaux	203 m ²	180 m ²	44 m ²	Production annuelle (1ère année)	52 200 kWh/an	45 400 kWh/an	11 400 kWh/an	Estimation de l'investissement global (HT)	68 400 €	62 500 €	17 100 €	Estimation des coûts d'exploitation (TURPE*, maintenance, assurance...)	1 200 €/an	1 100 €/an	600 €/an	Tarif d'achat en vigueur jusqu'au 30/06/2021	9,52 c€/kWh	10,95c€/kWh	15,12 c€/kWh	Résultat estimé (1ère année)	3 800 €	4 000 €	1 100 €	Résultat cumulé estimé après 20 ans	72 000 €	77 500 €	21 200 €	Retour sur investissement estimé (en année)	19	16
Variantes de simulation	Max	Centrale	Min																																												
Puissance crête générée par l'installation photovoltaïque	40,3 kWc	36,0 kWc	9 kWc																																												
Nombre d'heures équivalent pleine puissance	1 297 h	1 300 h	1 301 h																																												
Surface approximative de panneaux	203 m ²	180 m ²	44 m ²																																												
Production annuelle (1ère année)	52 200 kWh/an	45 400 kWh/an	11 400 kWh/an																																												
Estimation de l'investissement global (HT)	68 400 €	62 500 €	17 100 €																																												
Estimation des coûts d'exploitation (TURPE*, maintenance, assurance...)	1 200 €/an	1 100 €/an	600 €/an																																												
Tarif d'achat en vigueur jusqu'au 30/06/2021	9,52 c€/kWh	10,95c€/kWh	15,12 c€/kWh																																												
Résultat estimé (1ère année)	3 800 €	4 000 €	1 100 €																																												
Résultat cumulé estimé après 20 ans	72 000 €	77 500 €	21 200 €																																												
Retour sur investissement estimé (en année)	19	16	16																																												
Au sol (ombrières) : 2 scénarii : 1 ombrière ou 2 ombrières																																															

Variantes de simulation	2-Ombrières	1-Ombrière
Puissance crête générée par l'installation photovoltaïque	58,8 kWc	36,0 kWc
Nombre d'heures équivalent pleine puissance	1 238h	1 238h
Surface approximative de panneaux	283 m ²	174 m ²
Production annuelle (1ère année)	73 000 kWh/an	44 600 kWh/an
Estimation de l'investissement global (HT)	88 200 €	64 900€
Estimation des coûts d'exploitation (TURPE*, maintenance, assurance...)	1 900 €/an	1 300 €/an
Tarif d'achat en vigueur jusqu'au 30/06/2021	9,52 c€/kWh	10,95c€/kWh
Résultat estimé (1ère année)	5 000 €	3 600 €
Résultat cumulé estimé après 20 ans	94 000 €	68 900 €
Retour sur investissement estimé (en année)	19	19

* TURPE = Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Energie

Conclusion de l'étude SYADEN

« La toiture de la salle polyvalente identifiée par la commune de Carlipa présente un fort potentiel photovoltaïque permettant d'atteindre l'équilibre économique entre 16 à 19 ans suivant le scénario retenu.

De même, un projet d'installation d'ombrière à proximité de la salle polyvalente permet d'atteindre l'équilibre économique en 19 ans. Cet aménagement de l'espace semble être pertinent et cohérent avec la typologie du bâtiment tout en identifiant une zone de stationnement. »

Partenaires	Partenaires techniques • Syndicat Audois d'énergie et du numérique (SYADEN) • ENEDIS (Consultation à venir) Partenaires financiers : non encore associés à ce stade
Coût prévisionnel	Voir description de l'action ci-dessus • Toiture solution optimisée : 62 500 € • 2 Ombrières : 94 000 € soit un total de 156 500 €
Plan de financement	A réaliser en phase 3 du projet en collaboration avec le SYADEN
Calendrier	Le projet est en phase 2/6 : Analyse du projet photovoltaïque, chiffrage des enjeux du projet, évaluation du potentiel du projet. Le projet pourrait démarrer en 2023 avec séquencement des travaux jusqu'en 2026 voir au-delà.
Indicateurs d'évaluation proposés	Voir rendements attendus dans le paragraphe « Description de l'action » ci-dessus.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de CARLIPA	
Fiche Projet 2 : AQUISITION DE MATERIEL DE COMMUNICATION ET DE RECEPTION	
Objectif stratégique	<p>Cet objectif couvre les axes 2 et 3 : Transition écologique et Cohésion territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.6 Protection des populations : Protéger les populations et réduire les coûts d'un événement climatique en anticipant des actions de prévention (PCS) en organisant une meilleure diffusion d'alertes par communication digitale ; • 3.7 Favoriser la culture en milieu rural : Communication sur les manifestations du territoire et acquisition de matériel de réception, conférence, etc...
Maître d'ouvrage	Mairie de CARLIPA
Description de l'action	<p>L'action consiste à acquérir du matériel visant d'une part à informer la population (Alerte PCS), promouvoir les manifestations territoriales et à permettre l'organisation d'événements culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecran d'affichage numérique de rue (Communication digitale), • Matériel de sonorisation, • Matériel de vidéo projection, • Portevoix, Talkie-Walkie • Matériel de conférence • Estrade de scène, • Chapiteaux • Etc...
Partenaires	<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs spécialisés
Coût prévisionnel	<p>La maturité du projet n'est pas suffisante pour déterminer un coût prévisionnel précis.</p> <p>Montant estimé : 25 000 € HT</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Etat DETR et/ou CRTE = 40% = 10 000 € • Département 11 (Aides aux communes) 40 % = 10 000 € • Commune = 5 000€ (20%)
Calendrier	<p>Le projet est à l'étape de l'étude technique de faisabilité.</p> <p>Investissements à réaliser sur 2022/2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Ces acquisitions profiteront à l'ensemble de la population du village (340 habitants) mais aussi, pour certaines (Communication digitale), aux habitants des localités voisines qui traversent notre village tous les jours.</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de CARLIPA	
Fiche projet 5 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES : OUTILS PEDAGOGIQUES DIGITAUX ET NUMERIQUES	
Objectif stratégique	Cet objectif couvre plusieurs volets de l'axe 3, cohésion territoriale : <ul style="list-style-type: none"> • 3.1 Poursuivre l'aménagement numérique du territoire • 3.3 Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie • 3.7 Favoriser la culture en milieu rural
Maître d'ouvrage	Mairie de CARLIPA
Description de l'action	Au sein d'un regroupement pédagogique sur 3 communes, l'école de Carlipa dispense une scolarité de cours élémentaires (CE1 et CE2). Une moyenne de 25 élèves fréquentent notre école. A l'heure du tout digital et numérique nous souhaitons offrir à nos enfants une éducation sur et avec des outils d'actualité : tableau numérique, tablettes, etc...
Partenaires	Aucun partenaire technique et financier associé à ce jour <ul style="list-style-type: none"> • A étudier en collaboration avec l'éducation nationale.
Coût prévisionnel	La maturité du projet n'est pas suffisante pour déterminer un coût prévisionnel précis.
Plan de financement	• A étudier
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Projet au stade de l'idée • Appel d'offre diagnostic à programmer • Horizon 2023 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Cet équipement devrait permettre aux élèves de travailler sur des outils de génération actuelle et futures avec lesquels ils auront à travailler, plus tard, dans leur vie professionnelle. Une éducation plus ludique et plus incitative à l'apprentissage.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

« Rénovation énergétique du bâtiment communal »

ACTIONS	Fiche action 4 : Rénovation énergétique du bâtiment communal
Objectifs stratégiques	Transition écologique : Axe 2.3 Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	La commune de Cazalrenoux
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la rénovation énergétique du bâtiment communal qui comprend le secrétariat de mairie, la salle des fêtes, l'atelier communal et l'appartement communal.</p> <p>L'objectif principal est de doter ce bâtiment d'un chauffage moins énergivore, de remplacer la porte d'entrée et d'isoler le bâtiment par une isolation extérieure.</p> <p><u>Constat de départ</u> : le bâtiment communal date des années 40 et l'isolation est quasi inexistante. La commune souhaite réhabiliter le bâtiment en offrant à ses usagers un lieu dont le confort d'utilisation sera nettement amélioré, cela permettra aussi à la commune de faire des économies d'énergie.</p> <p><u>Bénéficiaires du projet</u> : les administrés, les employés communaux, les visiteurs occasionnels</p>
Partenaires	<u>Partenaires financiers :</u> <ul style="list-style-type: none"> → Etat dans le cadre de France Relance DSIL : 29 289 € (acquis) → La Région Occitanie : demande en cours → Le Département de l'Aude : demande en cours
Couts prévisionnels	<u>Dépenses d'investissement prévisionnelles</u> : 143 397,59 € HT <ul style="list-style-type: none"> → dépenses en travaux (changement de menuiseries, du chauffage, isolation par l'extérieur du bâtiment)
Plan de financement	<u>Recettes d'investissement</u> : <ul style="list-style-type: none"> Autofinancement de la commune : 28 679,54 € HT (fond propre) Subventions : 114 718,18 €
Calendrier	Début prévisionnel des travaux : en novembre 2021 Fin prévisionnelle des travaux : en juin 2022 <p>Le projet est en cours. La commune a déposé des demandes de subvention auprès des partenaires financiers.</p>
Indicateur d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution de la consommation énergétique du bâtiment communal après travaux → Amélioration du ressenti par les utilisateurs (efficacité de l'isolation, des menuiseries et du chauffage)

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

« Aménagement du cœur de village»

ACTIONS	Fiche action 1 : Aménagement du cœur de village
Objectifs stratégiques	Cohésion territoriale : Axe 3.2 Valoriser le patrimoine des coeurs de village
Maître d'ouvrage	La commune de Cazalrenoux
Description de l'action	<p>Le projet porte sur l'aménagement du cœur de village.</p> <p>L'objectif est d'embellir le cœur de village suite aux travaux de rénovation de l'église Notre-Dame. L'idée étant de rendre le centre-bourg attractif pour les visiteurs, agréable à vivre pour les habitants.</p> <p>Bénéficiaires du projet : les administrés, les visiteurs</p>
Partenaires	<u>Partenaires techniques :</u> → ATD 11 → CAUE 11 <u>Partenaires financiers :</u> → Etat (DSIL) : en attente de notification → Département de l'Aude : 108 900 € → La Région Occitanie : en attente de notification
Couts prévisionnels	<u>Dépenses d'investissement prévisionnelles</u> : 363 000 € HT (1 ^{ère} tranche) → dépenses en travaux → dépense en MOE
Plan de financement	<u>Recettes prévisionnelles d'investissement</u> : tranche 1 Autofinancement de la commune pour les travaux : 72 600€ HT (fond propre) Subventions pour les travaux : 290 400 € HT
Calendrier	Début prévisionnel des travaux : Début 2022 Fin prévisionnelle des travaux : Décembre 2022 Le projet est en cours.
Indicateur d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepèrre

CENNE-MONESTIES

Fiche projet / action

Aménagement d'un Tiers Lieu culturel, économique et sociale (« L'USINE ») dans une usine désaffectée

Objectifs stratégiques	Objectifs : 1.1/2.3/2.4/2.5/2.10/3.1/3.3/3.5/3.7/3.8
Maître d'ouvrage	Commune de Cenne-Monestiés
Description de l'action	<p>Constats de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un lieu à fort potentiel appartenant à la commune : une usine désaffectée de 1600 m² sur 2 niveaux - Une dynamique pré existante sur ce lieu : festival de cirque, accueil de TDCA (temps de cirque dans l'Aude), expositions d'arts plastiques, accueil en résidences, ciné-club, accueil de spectacles vivants, une salle de sport, des locaux utilisés par les associations locales, etc ... - Des associations locales investies dans l'animation du lieu et oeuvrant déjà en lien entre elles et avec la municipalité (ALEAS, Arts en Cenne, Le Communal, Sainte-Marie, Epicenne, Arbor'essences, + la SCIC Energie Saine) <p>D'où le projet de structurer et d'élargir cette dynamique par la création d'un Tiers-Lieu : lieu partagé où des acteurs économiques, sociaux et culturels se rencontrent, collaborent et agissent. Six axes définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culturel (activités artistiques, spectacles, expos, résidence ...) - Patrimoine (histoire industriel de Cenne, patrimoine naturel) - Environnement/Energie (photovoltaïque sur 1000m² de toit, autoconsommation, promotion approche respectueuse environnement...) - Education populaire (conférences, informations partagées, formations ...) - Développement économique (hôtel d'entreprises, coworking ...) - Espace de vie sociale (associations, mixité sociale, actions jeunesse, actions seniors, actions familles, espace bar, ...) <p>Les cibles sont l'ensemble de la population du territoire de proximité : commune, CCPLM, Pays Lauragais.</p>
Partenaires	Une présentation du projet et des échanges ont eu lieu : à la CCPLM (président), au Pays Lauragais (responsable du GAL), au département (service développement territoire + élus), à la région (service de la maison de région + élue), à la préfecture (services)
Coût prévisionnels	<p>Nous travaillons actuellement au plan de financement qui n'est pas encore finalisé, d'où des informations manquant encore de précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement : une première étude de faisabilité effectuée par un architecte amène à un montant d'investissement « idéal » de 3,2 millions d'euros. Il est bien évident que ce montant sera adapté en fonction des capacités de financement ... - Fonctionnement : nous sommes en contact avec des Tiers-Lieux similaires et travaillons sur des modèles économiques en lien avec leur expérience :

	<p>un budget de fonctionnement de l'ordre de 150 000 € (1 coordonnateur + 1 administratif + 1 technicien + frais fonctionnement) est envisagé à terme.</p>
Plan de financement	Cf. ci-dessus
Calendrier	<p>Echéancier : travaux d'investissements prévus au 2^{ème} trimestre 2023 et en 2024 avec les échéances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022 : Définition du modèle économique pour le fonctionnement / Réalisation de différents scénarii d'espaces / Choix d'un architecte / Finalisation du projet architectural / Poursuite contacts échanges avec partenaires / Recherche mécénat / Choix du type de structure porteuse (association, coopérative, SCIC ?). - 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2022 : Finalisation du modèle économique du fonctionnement avec les partenaires / Finalisation dossiers investissements 1^{ère} tranche (mairie) avec les partenaires / Dépôt des dossiers de subvention d'investissement (mairie) de la 1^{ère} tranche. - 4^{ème} trimestre 2022 et 1^{er} semestre 2023 : Mise en place de la structure porteuse / Finalisation budgets prévisionnels de fonctionnement (structure) / Projets d'investissements d'équipement (structure) / Finalisation dossiers investissements 2^{ème} tranche avec partenaires (mairie), dossiers subvention équipement (structure), dossiers subvention fonctionnement (structure) - 2^{ème} semestre 2023 : Dépôts des demandes de subvention (structure) / Réalisation des travaux par tranches permettant une utilisation partielle des locaux début 2024 / Recrutement du personnel. - 2024 : Démarrage du fonctionnement de la structure / Fin des travaux.
Indicateurs d'évaluation	<p>Nous n'avons pas encore travaillé sur les indicateurs d'évaluation. Ceux d'ores et déjà envisagés : équilibre budgétaire en terme de fonctionnement / Utilisation par les habitants du territoire et les associations / satisfaction des utilisateurs / création d'activité économique / équilibres environnementaux ...</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de CARLIPA	
Fiche projet 1 : CŒUR DE VILLAGE CARLIPA	
Objectif stratégique	<p>Axe 3 : Cohésion territoriale</p> <p>3.2 Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village Ce projet est également de nature à renforcer la cohésion sociale et territoriale dans un environnement adapté au confort et au bien-être.</p>
Maître d'ouvrage	Mairie de CARLIPA
Description de l'action	<p>L'action consiste à valoriser, sécuriser et embellir le cœur de village traversé par la route départementale 126, à aménager la circulade autour du boulevard des Tilleuls en créant des espaces verts et des zones de végétalisation disparues au fil du temps, de créer des jardins de pluie (réduire l'imperméabilisation des sols), de définir des zones piétonnes à circulation apaisées, de restaurer le petit patrimoine vernaculaire (Fontaines, croix de la passion, tout autre monuments et sites remarquables...), de terminer la rénovation de l'éclairage public (source Led), d'installer une borne de recharge voiture électrique, de favoriser la rénovation de l'habitat dans les « dents creuses » aujourd'hui existantes, d'implanter du mobilier urbain favorisant le confort de la population et visant à améliorer la communication (Panneau numérique d'information...), de favoriser l'installation des commerces ambulants, de traiter le stationnement anarchique au profit d'un stationnement repensé et règlementé, de réviser les emplacements des conteneurs à ordures ménagères, de créer un jardin public, une aire de jeu et espace loisir à proximité de l'école.</p> <p>Dans sa globalité, le projet d'une superficie de 10 655 m², vise à améliorer le cadre de vie et le quotidien de la population et à créer de la cohésion sociale pour les 340 habitants de la commune.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Technique Départementale (ATD11) : Avant-projet • CAUE : Avant-projet • Département 11 : Service des Routes • Syndicat Audois d'énergie et du numérique (SYADEN) : Enfouissement des lignes BT et Eclairage public <p>Au 30/06/2021, le choix de la maîtrise d'œuvre est effectué</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sarl Architecture et Paysage (Architecte) • INDIS (Bureau d'Etude) <p>Partenaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat (DETR/CRTE) • Département Aude (Aide aux communes) • Région Occitanie <p>De nouveaux financeurs tels que l'Europe pourra être sollicité en cours de projet sur des actions ciblées.</p>

Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération est estimé à 1 309 000 € HT (Prévisionnel ATD11). Au 30/09/2021 la répartition dépenses de fonctionnement et d'investissement n'est pas encore connue.</p>
Plan de financement	<p><u>Prévisions de financement</u> étalé en 3 tranches de 2020 à 2026 Tranche 1 : 400 000 € HT (Déjà notifiée Etat et Département) Tranche 2 : 438 000 € HT (Dépôt des demandes 31/10/2021) Tranche 3 : 471 000 € HT <u>Principaux financeurs</u> : Etat (DETR/CRTE) 30% ; Département (Aide aux communes) 25% ; Région Occitanie 25% ; SYADEN 60% sur Eclairage public, enfouissement ; pose fourreaux</p> <p>Pour certaines tranches et en fonction des travaux à financer, il pourra être fait appel à des fonds européens.</p> <p><u>L'autofinancement de la commune s'élève à minima à :</u> 261 800 € HT (20%)</p> <p><u>Notification des subventions tranche 1 (base 400 000 € HT) au 30/09/2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat 30% = 120 000 € • Département 11 25% = 89 000 € (Base retenue 356 000 €) • Région Occitanie Pas de notification ➔ Attente de précision sur la nature des travaux à réaliser dans cette tranche.
Calendrier	<p><u>Tranche 1 (2020-2021-2022) :</u> Réalisé au 30/09/2021 : études, choix de la maîtrise d'œuvre En cours au 30/09/2021 : étude topographique, diagnostique végétaux Reste à réaliser : Lancement des appels d'offres (1^{er} semestre 2022) Prévision début des travaux : 2^{ème} semestre 2022</p> <p><u>Tranche 2 et 3 (2023 à 2026)</u> Ces 2 tranches seront plutôt orientées travaux. Des études seront néanmoins possibles. La fin des travaux est prévue pour 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Dans sa globalité, le projet vise à améliorer le cadre de vie et le quotidien de la population, de créer de la cohésion sociale pour les 340 habitants de la commune et de valoriser l'habitat en incitant à la rénovation énergétique.</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

« Défense Extérieure Contre l'Incendie »

ACTIONS	Fiche action 2 : Défense Extérieure Contre l'Incendie
Objectifs stratégiques	Transition écologique : Axe 2.6 Protection des populations
Maître d'ouvrage	La commune de Cazalrenoux
Description de l'action	<p>Le projet porte sur l'installation de bâches souples dans les 10 écarts de la commune.</p> <p>L'objectif est de doter le territoire de Cazalrenoux d'une défense contre les incendies comme le stipule le règlement départemental de lutte contre les incendies et ainsi protéger la population et leurs habitations, ainsi que les entreprises existantes sur le territoire.</p> <p><u>Constat de départ</u> : la commune doit répondre en termes de défense extérieure contre l'incendie au vu de sa compétence. La commune n'est dotée que d'un seul point d'eau incendie situé dans le centre-bourg. Les écarts en sont démunis. La commune s'est dotée d'un schéma communal DECI.</p> <p><u>Bénéficiaires du projet</u> : les administrés et leurs habitations, les entreprises</p>
Partenaires	<u>Partenaires financiers</u> : → Etat (DETR) : 27 295,40 € (acquis) → CD11 : 54 590 € (à solliciter)
Couts prévisionnels	<u>Dépenses d'investissement prévisionnelles</u> : 136 477 € HT → dépenses en travaux (installations de 7 bâches souples) <u>Dépenses prévisionnelles d'investissement</u> : frais de géomètre, acquisitions terrains nus (10 000 € HT) <u>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</u> : frais de notaire (5 000 € HT)
Plan de financement	<u>Recettes d'investissement</u> : Autofinancement de la commune pour les travaux : 81 886,20 € HT (fond propre) Subventions pour les travaux : 81 886,20 €
Calendrier	Début prévisionnel des travaux : dès l'acquisition de parcelles de terrain (2021) Fin prévisionnelle des travaux : 2024 Le projet est en cours. En attente de l'acquisition de premières parcelles de terrain pour l'installation des bâches souples.
Indicateur d'évaluation	→ Protection globale de la population

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

« Mur de soutènement du cimetière »

ACTIONS	Fiche action 3 : Mur de soutènement du cimetière
Objectifs stratégiques	Cohésion territoriale : Axe 3.8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	La commune de Cazalrenoux
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la réhabilitation du mur de soutènement du cimetière communal.</p> <p>L'objectif est de prévenir l'effondrement du mur principal du cimetière lié à des évènements climatiques de plus en plus désastreux (glissement de terre dû à de fortes pluies)</p> <p><u>Constat de départ</u> : apparition de fissures, constat de déplacement de l'ensemble, risque d'effondrement à court terme et impactant la circulation des véhicules</p> <p><u>Bénéficiaires du projet</u> : les administrés, les visiteurs</p>
Partenaires	<u>Partenaires financiers</u> : → non sollicités
Couts prévisionnels	<u>Dépenses d'investissement prévisionnelles</u> : 14 000 € HT → dépenses en travaux
Plan de financement	<u>Recettes prévisionnelles d'investissement</u> : Autofinancement de la commune pour les travaux : 14 000 € HT (fond propre)
Calendrier	Début prévisionnel des travaux : Hiver 2021/2022 Fin prévisionnelle des travaux : 2022 Le projet est en cours.
Indicateur d'évaluation	→ néant

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 3.7 - Actions culturelles et sportives	
Objectifs stratégiques	Favoriser la culture en milieu rural, l'activité sportive
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	Apéritifs concert Concerts Théâtre Activité sportive
Partenaires	Technique En lien avec des associations culturelles et sportives <u>Financiers</u> Commune Département Etat
Coût prévisionnels	A chiffrer
Plan de financement	Etat / Département Commune
Calendrier	A partir de 2022
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 2.5 - Mise en place de panneau photovoltaïque en toiture de l'atelier municipal	
Objectifs stratégiques	Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire Produire de l'énergie sur le territoire pour le territoire
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	Etude de faisabilité Autorisation d'urbanisme Travaux – mise en place
Partenaires	Technique En lien avec le Projet ENR de la CC PLM <u>Financiers</u> Commune Etat CC PLM
Coût prévisionnels	A chiffrer
Plan de financement	Etat Commune
Calendrier	En attente du projet ENR de la CC PLM
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune MOLANDIER	
Fiche projet 2.8 - Cœur de village végétalisation des rues	
Objectifs stratégiques	Transition écologique : renforcer la prise en compte du confort d'été
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	<p><u>Phase préparatoire</u> Sensibiliser les habitants vers une participation citoyenne pour le choix des emplacements, des végétaux et leur entretien.</p> <p><u>Relever les réseaux</u></p> <p><u>Phase travaux</u> Aménagement des trottoirs, apport de terre, plantation</p>
Partenaires	<p>Techniques CAUE Commune – service technique Habitants Entreprises de travaux</p> <p>Financiers La commune L'Etat / le Département / la Région</p>
Coût prévisionnels	A chiffrer.
Plan de financement	A chiffrer
Calendrier	Cette opération a débuté dans le cadre de la tranche de travaux de réaménagement de la rue des Forges (2021/2022) subventionnée et se poursuivra pour d'autres rues jusqu'à la fin du mandat
Indicateurs d'évaluation	Linéaire végétalisé

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune MOLANDIER	
Fiche projet 2.8 - Schéma communal DECI et mise en œuvre	
Objectifs stratégiques	Protection des habitants
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	Le Schéma DECI sera réalisé via le groupement de commande porté par la CC PLM. Mise en œuvre des préconisations selon un plan pluriannuel à définir
Partenaires	<p>Techniques CC PLM – groupement de commande Cabinet d'études VEOLIA Entreprises de travaux</p> <p>Financiers La commune L'Etat / le Département</p>
Coût prévisionnel	Elaboration du schéma : dans le cadre du groupement de communes : 3 510 € HT Phase Mise en œuvre : sera définie par le schéma
Plan de financement	A chiffrer
Calendrier	2022 pour l'élaboration du schéma DECI Selon le plan pluriannuel défini pour la mise en œuvre
Indicateurs d'évaluation	Surface de la commune couverte par une protection DECI

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 3.2 - Création d'une aire de jeux et de convivialité	
Objectifs stratégiques	Cohésion sociale : attractivité du centre bourg
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	<p>La commune ne dispose pas d'espace ludique destiné aux enfants de la commune, toujours en nombre croissant.</p> <p>Elle a décidé d'aménager un espace de rencontre parents/enfants. Cet espace sera équipé, non seulement, de différents modules destinés aux enfants de 6/12 ans mais également de table avec damiers pour les plus grands et adultes.</p>
Partenaires	<p>Maîtrise d'œuvre Commune de Molandier</p> <p>Techniques Entreprises travaux publics Constructeur et installateur de jeux</p> <p>Financiers La commune L'Etat / le Département / la Région</p>
Cout prévisionnels	43 947,87€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - DETR : 25% - Région : 35% - Département : 30% - Commune : 20
Calendrier	Le projet débutera en juin 2022 pour se terminer en juin 2023, après consultation des entreprises et choix définitif des équipements.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la demande de la population. - Fréquentation.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 3.2 - Rénovation thermique des logements sociaux communaux	
Objectifs stratégiques	Cohésion sociale : offrir des logements sociaux de qualité Transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	La commune possède 4 logements sociaux chauffés au gaz. Pour l'un d'entre eux, un DPE a été établi en mai 2020 et est classé en F pour la consommation énergétique et G pour les émissions de gaz à effet de serre. Après avoir établi des diagnostics de performance énergétique (nouvelles normes) pour l'ensemble des logements, un programme de travaux, un plan de financement et un échéancier seront établis.
Partenaires	Techniques Architecte CAUE, ADEME Agence technique Départementale (ATD) ANCT Conseillers en énergie partagé Entreprises du bâtiment Financiers La commune Etat Région Occitanie L'ANAH,
Cout prévisionnels	A chiffrer. (Coût de 4 Dpe + travaux)
Plan de financement	A chiffrer.
Calendrier	2022 pour les DPE et travaux d'ici la fin du mandat
Indicateurs d'évaluation	Atteinte des objectifs de consommation énergétique

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 2.10 - Création d'une aire de covoiturage et mise en place de stationnement vélo	
Objectifs stratégiques	Transition écologique : aménager le territoire afin de réduire la portée des déplacements
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	Inciter et permettre à la population de se regrouper dans leurs déplacements aussi bien professionnels que privés Offrir dans le cœur de village des emplacements spécifiques pour le stationnement des vélos
Partenaires	Techniques CAUE Agence technique départementale (ATD) Financiers La commune Etat / Région Occitanie / Département
Coût prévisionnels	A chiffrer.
Plan de financement	A chiffrer.
Calendrier	Mi-mandat
Indicateurs d'évaluation	Taux d'utilisation des stationnements

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 2.5 -Actions d'information et de sensibilisation à la biodiversité	
Objectifs stratégiques	Transition écologique : Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et habitants
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	La commune étant partiellement couverte par la zone NATURA 2000 « Piège et collines du Lauragais », sensibiliser tous les acteurs à la protection de la biodiversité et définir des actions pour sa protection.
Partenaires	Techniques LPO France Nature Environnement Autres intervenants Financiers La commune Etat / Région Occitanie / Département
Coût prévisionnels	A chiffrer.
Plan de financement	A chiffrer.
Calendrier	D'ici la fin du mandat.
Indicateurs d'évaluation	Public touché – taux de participation

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 2.5 - Plantation de haies	
Objectifs stratégiques	<p>Transition écologique : Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et habitants Protection des populations – réduire les coûts des évènements climatiques en anticipant des actions de prévention Favoriser la biodiversité</p>
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	<p>La commune a subi des évènements climatiques fort entraînant des inondations par ruissellement (le dernier date de 2018). Après analyse de ces évènements permettant de déterminer les zones vulnérables, une opération de création ou de reconstitution de haies pourrait être lancée en accord avec les propriétaires, afin de limiter le ruissellement</p>
Partenaires	<p>Techniques DDTM Propriétaires Commune de Molandier Arbres et paysages 11</p> <p>Financiers La commune Etat / Région Occitanie / Département</p>
Coût prévisionnels	A chiffrer.
Plan de financement	A chiffrer.
Calendrier	D'ici la fin du mandat.
Indicateurs d'évaluation	Linéaire effectué



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 3.2 - Aménagement rue des Forges – tranche 2	
Objectifs stratégiques	Valoriser le patrimoine des coeurs de village Création d'équipements publics végétalisation
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	Equipements publics cœur de village avec volet paysager (végétalisation)
Partenaires	Technique Agence Technique Départementale (ATD) Cabinet maîtrise d'œuvre Entreprises de travaux publics
Coût prévisionnels	A chiffrer
Plan de financement	Etat Département Région Occitanie Commune
Calendrier	Dépendra de l'avancée du projet de lotissement (porteur privé)
Indicateurs d'évaluation	Satisfaction des riverains

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Commune de Molandier	
Commune MOLANDIER	
Fiche projet 2.12 - Piste cyclable et piétonne Molandier-Mazères – Chemin vélo/piéton Molandier-Belpech	
Objectifs stratégiques	Transition écologique : favoriser la mobilité douce, l'activité sportive et la détente
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER et communes de MAZERES et BELPECH
Description de l'action	<p>Projet identifié par l'équipe municipale dans son programme électoral : volonté de lancer une réflexion sur le mandat pour créer une mobilité douce vers un pôle urbain, une centralité (Mazères, Belpech).</p> <p>Cette réflexion est à lier avec les mobilités économiques de bassins de vie (notamment vers Mazères) et l'activité de loisir ou touristique (existence de gîtes sur le village).</p> <p>Présentation résumée du projet :</p> <p>La commune souhaite développer une mobilité douce vers Mazères et Belpech :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité en priorité cycliste (vers Mazères – 3km) - Mobilité touristique, piétons, éventuellement dans les collines (vers Belpech par La Bastide de Couloumat – 7 à 10 km).
Partenaires	<p>Techniques PETR Commune de Mazères et de Belpech Département – service des Routes</p> <p>Financiers La commune L'Etat / le Département / la Région Le GAL</p>
Cout prévisionnels	A chiffrer.
Plan de financement	
Calendrier	D'ici la fin du mandat étude de faisabilité
Indicateurs d'évaluation	

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de MOLANDIER	
Fiche projet 3.7 - Salle Jean Foulquier – acoustique modularité	
Objectifs stratégiques	Valoriser le patrimoine de la commune Cohésion territoriale : favoriser une offre culturelle en milieu rural
Maître d'ouvrage	Commune de MOLANDIER
Description de l'action	Mise en place : <ul style="list-style-type: none"> - D'une acoustique de qualité permettant l'organisation de spectacles culturels (musique, théâtre), des réunions - Des cloisons mobiles permettant plusieurs utilisations conjointes ou d'adapter la salle à l'action
Partenaires	Technique Agence Technique Départementale (ATD) Architecte Entreprises du bâtiment
Coût prévisionnels	A chiffrer
Plan de financement	Etat Département Région Occitanie Commune
Calendrier	D'ici la fin du mandat
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère Commune de Villasavary Fiche Action Aménagement d'un cabinet de kinésithérapie et d'une salle polyvalente	
Objectifs stratégiques	1.1 Attirer et implanter de nouvelles activités créatrices d'emploi 1.2 Pérenniser le tissu économique et redynamiser le commerce de proximité 2.3 Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public 2.4 Mobiliser l'ensemble des acteurs 2.5 Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et habitants 3.2 Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village 3.8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de VILLASAVARY
Description de l'action	<p>Ce dossier concerne la restructuration générale d'une demeure implantée dans le centre ancien, le long de l'artère principale (RD623), pour y aménager un espace associatif et un espace paramédical.</p> <p>Le projet prévoit tous les travaux nécessaires à l'aménagement d'une salle associative au niveau de la RD 623 : première séquence occupée par les sanitaires et locaux techniques, un escalier central permettra d'atteindre le niveau de la salle qui sera modulable. Un espace fonctionnel sera organisé et proposera : un espace office, des rangements destinés aux différentes associations, un espace ménage, une issue de secours, un sous-espace "tiers-lieux".</p> <p>Le niveau bas sera aménagé en cabinets kiné.</p> <p>La réhabilitation sera respectueuse de la qualité architecturale du bâtiment.</p>
Partenaires	Etudes, avant-projet et Maîtrise d'œuvre : CV Architecture
Coût prévisionnels	Voir document joint.
Plan de financement	Subventions demandées pour 2022 : Conseil Départemental = 150 000 € Etat = 150 000 € Région (subvention demandée en 2021/attente de la décision) = 120 000 € Autofinancement de la commune = 187 714.25 €
Calendrier	Toutes les études ont été réalisées, le projet a été finalisé. Les dossiers de demandes de subventions seront déposés fin octobre 2021, les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2022.
Indicateurs d'évaluation	Mon projet sera réussi si ... - l'activité du kinésithérapeute est pérennisée grâce à des locaux neufs et adaptés à son activité ; - les associations multiplient les projets en lien avec la culture, l'environnement, le sport, ... grâce à ces nouveaux locaux ; - la rénovation énergétique du bâtiment permet de faire des économies.

Aménagement d'un espace associatif et espace paramédical à VILLASAVARYESTIMATION DES TRAVAUX DETAILLEE PAR LOTS - DOSSIER DE SUBVENTIONS

MONTANT TRAVAUX (€ HT)					
	Lot	KINE	STOCKAGE	SALLE POLYVALENTE	TOTAL
1	GROS ŒUVRE	35 375,00	19 622,00	103 309,00	158 306,00
2	ENDUIT / PEINTURE EXTERIEURE			26 087,00	26 087,00
3	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	22 714,00	3 246,00	76 900,00	102 860,00
4	PLATRERIE / FAUX PLAFONDS	9 148,00		38 933,00	48 081,00
5	REVETEMENTS DE SOLS	4 887,00		15 460,00	20 347,00
6	PEINTURE	6 506,00	300,00	16 751,00	23 557,00
7	SERRURERIE			7 820,00	7 820,00
8	ELECTRICITE	22 223,00		30 532,00	52 755,00
9	CHAUFFAGE-PLOMBERIE-VENTILATION	27 207,00		57 146,00	84 353,00
MONTANT HT		128 060,00	23 168,00	372 938,00	524 166,00
TVA 20,0 %		25 612,00	4 633,60	74 587,60	104 833,20
MONTANT TTC		153 672,00	27 801,60	447 525,60	628 999,20

HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE

Taux 12,2%

18 449,82 €	45 498,44 €	63 948,25 €
-------------	-------------	-------------

AUTRES DEPENSES

Frais études des sols
Frais bureau de contrôle
Frais coordonnateur SPS
Frais de Diagnostique Amiante avant Travaux
Frais géomètre

2 000,00 €		2 000,00 €
1 980,00 €		4 620,00 €
1 050,00 €		2 450,00 €
2 000,00 €		2 000,00 €
PM		

Frais de raccordements

• ERDF	1 500,00 €		1 500,00 €
• AEP	1 500,00 €		1 500,00 €
- EU/EV	1 500,00 €		1 500,00 €
- PTT	1 000,00 €		1 000,00 €

DEPENSE TOTALE HT	182 207,82 €	425 506,44 €	607 714,25 €
TVA 20,00%	36 441,56 €	85 101,29 €	121 542,85 €
DEPENSE TOTALE TTC	218 649,38 €	510 607,72 €	729 257,10 €



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Commune de Villasavary

Fiche Action

Projet de modernisation et de sécurisation de la traverse de Villasavary Tranche 2

Objectifs stratégiques	1.2 Pérénniser le tissu économique et redynamiser le commerce de proximité 2.3 Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public 2.5 Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et habitants 2.12 Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée 3.2 Valoriser le patrimoine des coeurs de ville et de village 3.8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de VILLASAVARY
Description de l'action	<p>La commune de VILLASAVARY est traversée par la RD 623 de 2° catégorie reliant Castelnau-d'Aude, Fanjeaux et Limoux et desservant l'Ariège et la haute-vallée de l'Aude. Elle est également la route privilégiée du bassin toulousain pour les week-ends à la mer ou à la montagne.</p> <p>Cet axe appelé Rue du Barry dans la traversée d'agglomération, regroupe tous les commerces et services du village à savoir : Mairie / Maison de Services Au Public (MSAP) / CIAS / Boulangerie / Boucherie / Kinésithérapeute /DAB/ Café associatif / Pharmacie.</p> <p>Devant l'accroissement du trafic routier, la commune désire renforcer la sécurité des riverains au niveau des principaux carrefours et faciliter l'arrêt dans les commerces et services pour les automobilistes de passage.</p> <p>Les principaux objectifs de l'aménagement de cette tranche 2 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et assurer l'accessibilité pour les modes doux, - Apaiser et maîtriser les vitesses, - Améliorer la lisibilité des carrefours, - Conforter l'activité commerciale de la route
Partenaires	Diagnostic et préconisations : ATD 11 Maîtrise d'œuvre : CETUR Ingénierie
Coût prévisionnels	Voir document joint.
Plan de financement	Subventions demandées pour 2022 : Conseil Départemental (25%) = 39 671 € Etat (25%) = 39 671 € Région (25%) = 39 671 € Autofinancement de la commune = 39 673.13 €
Calendrier	Toutes les études ont été réalisées, le projet a été finalisé. Les dossiers de demandes de subventions seront déposés fin octobre 2021, les travaux devraient débuter au cours du 2ème semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation	Mon projet sera réussi si ... - la vitesse mesurée des véhicules est significativement en baisse ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- la signalisation routière est respectée ;- les piétons peuvent circuler en toute sécurité ;- les commerces aux abords de cette artère voient leur fréquentation augmenter ;- on constate une diminution du nombre de logements vacants au bord de la traverse ;- l'aspect social de cette traverse est réaffirmé. |
|--|---|

III – COUT DU PROJET

Le bilan financier de ce projet s'établit comme suit :

Aménagements ponctuels de sécurité Rue du Barry (RD623) - 2^e TRANCHE

• SECTEUR 1 « Carrefour route de Bram »	44 251,40 €
• SECTEUR 2 « Carrefour rue des Capitouls »	68 423,10 €
• SECTEUR 3 « Trottoirs côté commerces »	<u>33 580,00 €</u>
TOTAL TRAVAUX HORS TAXES	146 254,50 €
Honoraires HT.....	<u>12 431,63 €</u>
MONTANT TOTAL H.T. DU PROJET	158 686,13 €
T.V.A. 20 %	<u>31 737,23 €</u>
MONTANT TOTAL DU PROJET	190 423,36 €

Vu,
Le Maire,

Alairac, Septembre 2021
Le Maître d'œuvre
Cabinet C.E.T.U.R. Ingénierie



COMMUNE DE VILLASAVARY

AMENAGEMENTS PONCTUELS DE SECURITE DE LA TRAVERSEE DE VILLASAVARY

Rue du Barry (RD623)

2° TRANCHE

AVP

SECTEUR 1 - Carrefour route de Bram

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N°Affaire :

Réf.	Désignations	U	Qte BE	Qte Ets	Prix Unit.	Prix total HT
50	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES [Tache forme et Optionnelle]</u>					
51	Constat d'huissier pour l'ensemble des tranches	F	1		800,00	800,00
59	Dossier d'exécution pour l'ensemble des tranches (Plans executions, Planning, PPSPS, Dict, Paq, Soged, Fiches produits)	F	1		500,00	500,00
60	Installation de chantier, signalisation provisoire, mise en place de déviation PL, amenée et repli du matériel	F	1		2 000,00	2 000,00
63	Création panneau d'information de chantier pour toutes les tranches	F	1		450,00	450,00
					Sous Total Travaux Préparatoires :	3 750,00
300	<u>RESEAUX EAUX PLUVIALES</u>					
301	TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS EN TRANCHEE					
301 j	Suppression de grilles pluviales	UN	1		305,00	305,00
318	F&P DE REGARD AVALOIR DE CHAUSSEE Ø 600 AVEC BOUCHES D'EGOUT Profil T ou A y/c raccordement DN250 au réseau					
318 c	PMR 750x640	UN	1		890,00	890,00
330	DESCENTE TOITURE					
330 a	F&P pied de descente fonte 1 m	UN	2		310,00	620,00
330 c	F&P gargouilles 125 kN y/c sabot et bec profil T	UN	2		400,00	800,00
					Sous Total Réseaux Eaux Pluviales :	2 615,00
400	<u>TERRASSEMENTS</u>					
401	TERRASSEMENTS EN DEBLAIS y/c évacuation en CET					
401 a	Terrassement de terrain de toute nature ép 30 cm sous trottoirs	M3	69		15,00	1 035,00
401 c	Sciage de Chaussée à la scie mécanique	ML	90		1,50	135,00
401 d	Démolition de revêtement de chaussée (sous trottoirs et îlots projetés)	M2	60		15,00	900,00
420	DEMOLITION D'OUVRAGES y/c évacuation en CET					
420 d	Démolition de trottoirs, îlots ou ouvrages en enrobé ou béton y/ bordures	M2	140		15,00	2 100,00
420 e	Démolition mur existant avec fondation y/ évacuation	M3	5,5		200,00	1 100,00
430	REGLAGE ET COMPACTAGE DE FOND DE FORME					
430 a	Réglage et compactage du fond de forme	M2	230		1,10	253,00
					Sous Total Terrassements :	5 523,00
451	<u>FOURNITURE ET POSE DE BORDURES</u>					
451 c	P1	ML	15		25,00	375,00
451 g	T2 + CS1 / T2 basse + CS1	ML	90		45,00	4 050,00
					Sous Total Bordures :	4 425,00

Réf.	Désignations	U	Qte BE	Qte Ets	Prix Unit.	Prix total HT
501	STRUCTURE					
501 c	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 et compactage (ép 15 cm)	M3	34,5		45,00	1 552,50
510	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE REVETEMENTS DE TYPE					
510 h	en béton désactivé épaisseur 0,12 à 0,15 m	M2	230		55,00	12 650,00
520	REPRISE D'ENDUIT DE SOUBASSEMENT					
520 a	hauteur moyenne 15 cm	ML	30		20,00	600,00
					Sous Total Trottoirs :	14 802,50
601	MISE A NIVEAUX					
601 a	De Cadres et Tampons (Dimensions <à 400x400 OU Ø 650)	UN	2		160,00	320,00
601 b	De Cadres et Tampons (Dimensions >à 400x400 OU Ø 650)	UN	2		180,00	360,00
601 c	De Chambres France Télécom	UN	1		1 200,00	1 200,00
601 d	De têtes de bouche à clef (Tous types)	UN	2		50,00	100,00
610	FOURNITURE ET POSE DE TAMON FONTE EN REMPLACEMENT DE L'EXISTANT					
610 b	400 x 400	UN	1		100,00	100,00
					Sous Total Mises à Niveaux :	2 080,00
651	SIGNALISATION					
651 a	Bandes Stop et cédez le passage en enduit à froid blanc de classe PSS3	M2	6,5		15,00	97,50
651 b	Marquage passage Piéton en enduit à froid blanc de classe PSS3	M2	23		12,00	276,00
651 d	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance béton (L=1,60m / l=0,60)	ML	1,6		105,00	168,00
651 e	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance béton (L=1,60m / l=0,40)	ML	4,8		85,00	408,00
651 f	Ligne continue et discontinue en peinture de classe PSS1 (axe chaussée)	ML	100		1,50	150,00
651 h	Suppression / effacement par grenaillage, des marquages existants	F	1		650,00	650,00
655 b	Panneaux de Police y/c Panonceaux sur support	UN	7		250,00	1 750,00
					Sous Total Signalisation :	3 499,50
701	Dépose et repose de mobilier urbain existant conservé	F	1		150,00	150,00
					Sous Total Mobilier Urbain :	150,00
750	OUVRAGES DIVERS					
751	MACONNERIE					
751 a	Fourniture et mise en œuvre de béton C25/30 pour petits ouvrages	M3	2		350,00	700,00
755	MURS POUR ACCES BOULANGERIE					
755 a	Fondation pour mur de soutènement	ML	12		160,00	1 920,00
755 b	Réalisation d'un mur de soutènement comprenant terrassement, voile et semelle, et drainage	M2	9,6		230,00	2 208,00
755 f	Enduit taloché décoratif	M2	19,2		37,00	710,40
755 g	Arase de mur	ML	12		20,00	240,00
765	ESPACES VERTS					
765 a	F&mise en place de terre végétale (ép : 0,50m)	M3	24		12,00	288,00
765 d	F&mise en place végétation basse type méditerranéenne y/c garantie reprise	M2	80		5,00	400,00
765 f	F&pose d'une toile couvre-sol et paillage minéral	M2	80		8,00	640,00
					Sous Total Ouvrages divers :	7 106,40
800	ACCÈS DOCUMENTATION					
800 c	Fourniture de l'ensemble des documents relatifs au Dossier des Ouvrages Exécutés pour l'ensemble des tranches	F	1		300,00	300,00
					Sous Total Récolement et DOE :	300,00
					TOTAL TRAVAUX SECTEUR 1 HT	44 251,40

COMMUNE DE VILLASAVARY
AMENAGEMENTS PONCTUELS DE SECURITE DE LA TRAVERSEE DE VILLASAVARY
Rue du Barry (RD623)
2° TRANCHE
AVP

SECTEUR 2 - Carrefour rue des Capitouls

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N°Affaire :

Réf.	Désignations	U	Qte BE	Qte Ets	Prix Unit.	Prix total HT
50	TRAVAUX PREPARATOIRES (Tranche ferme et Optionnelle)					
60	Installation de chantier, signalisation provisoire, mise en place de déviation PL, amenée et repli du matériel	F	1		2 000,00	2 000,00
					Sous Total Travaux Préparatoires :	2 000,00
300	RESEAUX EAUX PLUVIALES					
301	TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS EN TRANCHEE					
301 j	Suppression de grilles pluviales	UN	4		305,00	1 220,00
310	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS PVC SN16					
310 a	Ø 100 mm.	ML	10		25,00	250,00
318	F&P DE REGARD AVALOIR DE CHAUSSEE Ø 600 AVEC BOUCHES D'EGOUT Profil T ou A y/c raccordement DN250 au réseau					
318 c	PMR 750x640	UN	4		890,00	3 560,00
					Sous Total Réseaux Eaux Pluviales :	5 030,00
400	TERRASSEMENTS					
401	TERRASSEMENTS EN DEBLAIS y/c évacuation en CET					
401 c	Sciage de Chaussée à la scie mécanique	ML	160		1,50	240,00
401 d	Démolition de revêtement de chaussée (sous trottoirs et îlots projetés)	M2	70		15,00	1 050,00
420	DEMOLITION D'OUVRAGES y/c évacuation en CET					
420 d	Démolition de trottoirs, îlots ou ouvrages en enrobé ou béton y/c bordures	M2	405		15,00	6 075,00
					Sous Total Terrassements :	7 365,00
450	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES					
451	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES					
451 g	T1 + CS1 / T1 basse + CS1	ML	70		45,00	3 150,00
451 g	T2 + CS1 / T2 basse + CS1	ML	50		45,00	2 250,00
455	FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX DOUBLE PENTE					
455 a	CC1	ML	40		42,00	1 680,00
					Sous Total Bordures :	7 080,00
500	STRUCTURE					
501	STRUCTURE					
501 c	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 et compactage (ép 10 cm)	M3	50		45,00	2 250,00
510	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE REVÉTEMENTS DE TYPE					
510 g	en béton de ciment dosé à 300 kg sur 0,15 m d'épaisseur (y compris talochage de la surface). PISTE CYCLABLE CARREFOUR CAPITOULES	M2	40		40,00	1 600,00
510 h	en béton désactivé épaisseur 0,12 à 0,15 m	M2	460		55,00	25 300,00
520	REPRISE D'ENDUIT DE SOUBASSEMENT					
520 a	hauteur moyenne 15 cm	ML	80		20,00	1 600,00
					Sous Total Trottoirs :	30 750,00

Réf.	Désignations	U	Qte BE	Qte Ets	Prix Unit.	Prix total HT
551	CORPS DE CHAUSSEE					
551 f	Fourniture et mise en œuvre de RAANE (ép 0,30m) sous coussins Lionnais	M3	6,3		100,00	630,00
553	COUCHE D'ASSISE					
553 a	Fourniture et mise en œuvre de Grave Bitume 0/14 (sur 8 cm)	M2	6,3		15,00	94,50
555	COUCHE D'IMPREGNATION					
555 a	Fourniture et mise en œuvre de couche d'imprégnation et sablage	M2	12,6		1,50	18,90
560	COUCHE DE ROULEMENT BETON BITUMINEUX					
560 b	F&mise en œuvre de Béton bitumineux noir basalte 0/10 (sur 5 - 7 cm)	M2	6,3		19,00	119,70
					Sous Total Chaussées :	863,10
601	MISE A NIVEAUX					
601 a	De Cadres et Tampons (Dimensions <à 400x400 OU Ø 650)	UN	16		160,00	2 560,00
601 b	De Cadres et Tampons (Dimensions >à 400x400 OU Ø 650)	UN	6		180,00	1 080,00
601 c	De Chambres France Télécom	UN	3		1 200,00	3 600,00
601 d	De têtes de bouche à clef (Tous types)	UN	20		50,00	1 000,00
610	FOURNITURE ET POSE DE TAMON FONTE EN REMPLACEMENT DE L'EXISTANT					
610 b	400 x 400	UN	6		100,00	600,00
					Sous Total Mises à Niveaux :	8 840,00
651	SIGNALISATION					
651 a	Bande Stop et cédez le passage en enduit à froid blanc de classe P5S3	M2	5		15,00	75,00
651 b	Marquage passage Piéton en enduit à froid blanc de classe P5S3	M2	27		12,00	324,00
651 d	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance béton (L=1,60m / l=0,60)	ML	3,2		105,00	336,00
651 e	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance béton (L=1,60m / l=0,40)	ML	6,4		85,00	544,00
651 d	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance béton (L=1,60m)	ML	9,6		85,00	816,00
651 h	Suppression / effacement par grenaillage, des marquages existants	F	1		650,00	650,00
651 i	Traçage place PMR comprenant logo et signalisation adaptée	F	1		350,00	350,00
655 b	Panneaux de Police y/c Panonceaux sur support	UN	9		250,00	2 250,00
					Sous Total Signalisation :	5 345,00
701	Mobilier urbain					
701	Dépose et repose de mobilier urbain existant conservé	F	1		150,00	150,00
					Sous Total Mobilier Urbain :	150,00
751	OUVRAGES DIVERS					
751 a	MACONNERIE					
751 a	Fourniture et mise en œuvre de béton C25/30 pour petits ouvrages	M3	2		350,00	700,00
					Sous Total Ouvrages divers :	700,00
800	RÉCOLEMENT ET DOE					
800 c	Fourniture de l'ensemble des documents relatifs au Dossier des Ouvrages Exécutés pour l'ensemble des tranches	F	1		300,00	300,00
					Sous Total Récolement et DOE :	300,00
					TOTAL TRAVAUX SECTEUR 2 HT	68 423,10

COMMUNE DE VILLASAVARY

AMENAGEMENTS PONCTUELS DE SECURITE DE LA TRAVERSEE DE VILLASAVARY

Rue du Barry (RD623)

2° TRANCHE

AVP

SECTEUR 3 - Trottoirs côté commerces

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

N°Affaire :

Réf.	Désignations	U	Qte BE	Qte Ets	Prix Unit.	Prix total HT
50 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (Tranche fermée et Ouvrante)						
60	Installation de chantier, signalisation provisoire, aménage et repli du matériel	F	1		450,00	450,00
						Sous Total Travaux Préparatoires :
						450,00
300	RESEAUX EAUX PLUVIALES					
310	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS PVC SN16					
310 a	Ø 100 mm.	ML	40		45,00	1 800,00
321	FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX A GRILLE C250 y compris raccordement par carottage et joints type "Forsheda"					
321 a	HRI 150	ML	12		100,00	1 200,00
330	DESCENTE TOITURE					
330 a	F&P pied de descente fonte 1 m	UN	10		100,00	1 000,00
330 c	F&P gargouilles 125 kN y/c sabot et bec profil T	UN	10		60,00	600,00
						Sous Total Réseaux Eaux Pluviales :
						4 600,00
70 TERRASSEMENTS						
401	TERRASSEMENTS EN DEBLAIS y/c évacuation en CET					
401 c	Sciage de Chaussée à la scie mécanique	ML	90		3,00	270,00
401 f	Rabotage de revêtement - Fraisage en rive et raccordement (ép 0,06 m) sur emprise futurs stationnements	M2	90		5,00	450,00
420	DEMOLITION D'OUVRAGES y/c évacuation en CET					
420 b	Démolition de maçonnerie de toutes natures (escalier maison gaillard)	M3	3		50,00	150,00
420 c	Démolition de bordures et caniveaux	ML	75		10,00	750,00
420 d	Démolition de trottoirs ou ouvrages en enrobé ou béton	M2	120		15,00	1 800,00
						Sous Total Terrassements :
						3 420,00
80 CHAUSSÉES (épaisseur 10 cm)						
451	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES					
451 g	T1 + CS1 / T1 basse + CS1	ML	90		48,00	4 320,00
						Sous Total Bordures :
						4 320,00
90 TROTTOIRS (épaisseur 15 cm)						
501	STRUCTURE					
501 c	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 et compactage (ép 10 cm)	M3	17,6		50,00	880,00
510	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE REVETEMENTS DE TYPE					
510 f	en béton de ciment dosé à 300 kg sur 0,15 m d'épaisseur (y compris balayage ou griffage de la surface). RAMPE BOULANGERIE	M2	6		40,00	240,00
510 h	en béton désactivé épaisseur 0,12 à 0,15 m	M2	170		44,00	7 480,00
520	REPRISE D'ENDUIT DE SOUBASSEMENT					
520 a	hauteur moyenne 15 cm	ML	70		8,50	595,00
						Sous Total Trottoirs :
						9 195,00
555	a Fourniture et mise en œuvre de couche d'imprégnation et sablage sous stationnements	M2	90		2,00	180,00
560	COUCHE DE ROULEMENT BETON BITUMINEUX					
560 b	F&mise en œuvre de Béton bitumineux noir basalte 0/10 (sur 5 - 7 cm) sur stationnements (devant commerces)	M2	90		22,00	1 980,00
						Sous Total Chaussées :
						2 160,00

Réf.	Désignations	U	Qte BE	Qte Ets	Prix Unit.	Prix total HT
MISE A NIVEAUX						
601 a	De Cadres et Tampons (Dimensions <à 400x400 OU Ø 650)	UN	14		90,00	1 260,00
601 b	De Cadres et Tampons (Dimensions >à 400x400 OU Ø 650)	UN	4		135,00	540,00
601 c	De Chambres France Télécom	UN	1		165,00	165,00
601 d	De têtes de bouche à clef (Tous types)	UN	12		65,00	780,00
FOURNITURE ET POSE DE TAMON FONTE EN REMPLACEMENT DE L'EXISTANT						
610 b	400 x 400	UN	15		95,00	1 425,00
						Sous Total Mises à Niveaux :
						4 170,00
SIGNALISATION HORIZONTALE						
651 b	Effacement par grenaillage des passage Piéton en enduit à froid blanc de classe P5S3	M2	36		14,00	504,00
651 c	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance résine	ML	1,2		50,00	60,00
651 d	Fourniture et pose de bandes d'éveil et de vigilance béton (L=1,20m)	ML	3,6		85,00	306,00
651 f	Ligne continue et discontinue en peinture de classe P5S1 (Bleu ou noir)	ML	75		2,00	150,00
PREPARATION						
661 c	Préparation des sols - Fraisage sans déterioration du support du marquage existant (suppression stationnement existant)	ML	85		6,00	510,00
						Sous Total Signalisation :
						1 530,00
MOBILIER URBAIN						
701	Dépose et repose de mobilier urbain	F	1		300,00	300,00
						Sous Total Mobilier Urbain :
						300,00
OUVRAGES DIVERS						
MACONNERIE						
751 a	Fourniture et mise en œuvre de béton C25/30 pour petits ouvrages	M3	3		250,00	750,00
751 b	Fourniture et mise en œuvre de béton C25/30 pour raccords entre chaussée existante et nouvelles bordures, finition talochée	M3	4		200,00	800,00
MURS POUR ACCES BOULANGERIE						
755 c	Mur agglomérés creux (rampe accès boulangerie et marches)	M2	3		100,00	300,00
755 e	Béton de fondation	M3	2		200,00	400,00
755 f	Enduit taloché décoratif	M2	3		45,00	135,00
755 i	Réalisation et pose d'une main courante en ferronnerie pour accès boulangerie (modèle au choix de la municipalité)	ML	3		350,00	1 050,00
						Sous Total Ouvrages divers :
						3 435,00
						TOTAL TRAVAUX SECTEUR 3 HT
						33 580,00

COMMUNE DE VILLASAVARY

AMENAGEMENTS PONCTUELS DE SECURITE DE LA TRAVERSEE DE VILLASAVARY

Rue du Barry (RD623)

2° TRANCHE

AVP

RECAPITULATION GENERALE

SECTEUR 1 - Carrefour route de Bram	44 251,40
SECTEUR 2 - Carrefour rue des Capitouls	68 423,10
SECTEUR 3 - Trottoirs côté commerces	33 580,00

TOTAL TRAVAUX H.T. €	146 254,50
Honoraires HT €	12 431,63
TOTAL GENERAL HORS TAXES €	158 686,13

TVA 20 %	31 737,23
TOTAL TTC €	190 423,36

Vu,
Le Pouvoir Adjudicateur,

Alairac Septembre 2021
Le Maître d'Œuvre,
Cabinet CETUR Ingénierie

CETUR INGENIERIE

112 Avenue IRAC
Tél. 04 68 26 82 76
Fax 04 68 26 82 41

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Montréal	
FICHE ACTION 1.1 Aménagement d'une place publique « Place de la Musique »	
Objectifs stratégiques	Axe 3 Cohésion Territoriale 3.8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de Montréal
Description de l'action	<p>La commune souhaite aménager une parcelle qui constitue aujourd'hui la partie jardin d'un bâtiment public qui héberge l'association Les Phacochères de la Malepère, autrefois c'était l'école de musique communale. Une clôture en brique et galets en très mauvais état et maladroitement raccordée au fil des ans fait office de mur d'enceinte en limite séparative des voies. Le jardin ne profite pas au voisinage immédiat à la fois fonctionnellement et visuellement. Un très bel arbre au port développé siège au centre du jardin.</p> <p>La commune envisage de restituer cet espace au fort potentiel public à l'usage des habitants en démolissant les murs et en adaptant la topographie afin de le rendre accessible. Ce projet s'inscrit dans une démarche sur le long terme, initiée par la commune quant à la revitalisation des quartiers.</p> <p>Le projet prévoit de marquer l'accroche existante des murs au mitoyen et de libérer l'angle de la parcelle en aménageant un emmarchement faisant office de gradinage. Ce dispositif développe la même cohérence que ceux déjà réalisés sur la commune dans les mêmes occasions. Il privilégie plusieurs niveaux de lecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la création d'un plateau horizontal, il révèle la topographie existante - Par l'accroche au dessin des existants, il conserve la trace du parcellaire initial - Par l'aménagement réalisé, il ancre son usage dans la pratique quotidienne des habitants
Partenaires	Maîtrise d'œuvre : Pierre Courtade, Architecte DPLG Fouilles archéologiques préventives
Coût prévisionnels	En attente du chiffrage par le maître d'œuvre
Plan de financement	Financements obtenus : Financements en attente :
Calendrier	Avant-projet définitif du projet validé : Consultation des entreprises : Début des travaux :

	Fin des travaux :
Indicateurs d'évaluation	<p>Que souhaite la commune au final de ce projet ?</p> <p>La commune souhaite que les habitants se réapproprient cet espace comme lieu de rencontre, d'échange, de manifestations festives.</p> <ul style="list-style-type: none">● Nombre d'événement● Fréquentation

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

**Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Commune de Villeneuve les Montréal**

Fiche projet : Installation d'un city stade

Objectifs stratégiques	Des besoins ont été recensés auprès de enfants pour avoir un lieu de rassemblement de convivialité et d'échange ce qui faciliterait la cohésion sociale.
Maître d'ouvrage	La commune de Villeneuve les Montréal
Description de l'action	<p>La commission enfance jeunesse a travaillé sur un projet d'installation d'un city stade dans le centre du village .Des besoins ont été recensés auprès de enfants pour avoir un lieu de rassemblement de convivialité et d'échange ce qui faciliterait la cohésion.</p> <p>Des travaux de terrassements seront nécessaire afin d'implanter le city stade.</p> <p>Un organisme de certification se rendra sur place</p>
Partenaires	<p>Technique : Entreprise de travaux publics Société qui installe le city stade</p> <p>Financier : L'Etat Le conseil départemental Le Conseil Régional</p>
Coût prévisionnels	65 152.00 euros HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> -Etat : 13030.40 euros -Région Occitanie : 19 545.60 euros -Conseil départemental : 19 545.60 euros
Calendrier	<p>Lancement des travaux juillet 2022</p> <p>Fin des travaux septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation	Lors de notre étude nous avons comptabilisé sur le village environ un soixantaine d'enfants qui pourraient utiliser le city stade à Villeneuve les Montréal. Les jeunes n'auraient plus besoin d'aller sur la commune voisine pour faire du sport

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Montréal	
FICHE ACTION 1.2 Réhabilitation de la salle des fêtes	
Objectifs stratégiques	Axe 3 Cohésion Territoriale 3.8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de Montréal
Description de l'action	<p>LES HALLES A l'origine se tenait place de la Halle un marché couvert. Puis les jeunes Montréalais prirent l'habitude d'utiliser les halles comme piste de bal pour les fêtes de la Saint Vincent, en janvier : la mairie fermait les arcades avec des planches de bois, et les habitants décorent la salle. Finalement en 1956 les halles furent aménagées en salle des fêtes, de spectacle, par l'ajout des deux maisons qui les jouxtaient.</p> <p>La municipalité a le projet de réhabiliter la salle des fêtes afin de répondre aux exigences d'une salle de spectacle et d'accueil moderne tout en conservant son patrimoine architectural. Le projet prévoit une réouverture des arcades avec des parois en verre permettant de retrouver une vue et un accès sur la rue du puit banal et la placette attenante. Ce projet redonne ainsi une ouverture et une vue patrimoniale attractive en plein cœur du village.</p>
Partenaires	Un architecte maître d'œuvre sera choisi pour une mission d'étude du projet avant de déposer les demandes de subventions CAUE ABF
Coût prévisionnels	Esquisse et avant-projet sommaire par l'architecte maître d'œuvre : coût 8450 € En attente du chiffrage de la mission pour l'intégralité des travaux : le coût global estimé avoisinera les 100 000 €
Plan de financement	Europe Etat Département Région
Calendrier	Fin 2021 : Esquisse et avant-projet 2022 Etude de faisabilité et finalisation du projet avec les différents intervenants Fin 2022 Dépôt des demandes de subventions 2023-2024 travaux de réhabilitation en 2 phases si nécessaire

Indicateurs d'évaluation	<p>La commune souhaite rendre plus attractif et mieux équipé le lieu pour l'accueil de nouveaux évènements : Spectacles d'art vivant, concerts, manifestations festives, repas de groupes, accueil communal de qualité...</p> <p>Egalement le projet vise à réhabiliter le cœur du village en offrant une perspective architecturale attrayante, en redonnant une ouverture et un volume à la rue centrale et à la placette attenante et un lien avec le passé du fait de la réhabilitation et de la mise en valeur de cette ancienne halle.</p> <p><u>Nombre d'événements</u> : Fréquentation hebdomadaire régulière pour les répétitions du groupe Théâtre enfants et adultes, du groupe folklorique et des ateliers MJC...</p> <p><u>Fréquentation</u> : En sus de cette fréquentation hebdomadaire, les spectacles et évènements peuvent être estimés à 1 à 2 par mois avec une jauge de 150 à 200 personnes (habitants de Montréal et des communes environnantes) soit une vingtaine de manifestations dans l'année.</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Montréal	
FICHE ACTION 1.3 Tranche 2 / Traversée du village RD119	
Objectifs stratégiques	Axe 3 Cohésion Territoriale 3.8 Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	Commune de Montréal
Description de l'action	<p>Historique, quels travaux, pourquoi, comment, y aura-t-il un bureau d'études...</p> <p>La commune de Montréal est traversée par la Route D119, axe Carcassonne-Mirepoix très fréquentée : Plus de <u>5000 véhicules</u> (camions, tracteurs, voitures particulières...) par jour.</p> <p>De nombreux commerces se sont développés le long de cet axe : restaurants, café, tabac-presse, pharmacie, boulangeries, garage, et prochainement une supérette, ... Les arrêts de bus sont également sur cette route.</p> <p>Il est nécessaire d'améliorer la sécurité des piétons et de ralentir les véhicules en créant une zone 30.</p> <p>De plus au fil des années cette traversée du village par la RD119 s'est fortement dégradée et donne une image peu attractive du village.</p> <p>Ces travaux au-delà de leur aspect de sécurisation immédiate visent également à donner aux habitants et aux gens de passage une meilleure image du village.</p> <p>Et aussi de donner l'envie d'y faire une halte : Collégiale, centre historique, points de vue, espaces verts, chambres d'hôtes, commerces...</p> <p>Un travail de concertation avec les administrations dont le conseil départemental et l'ABF, mais également avec les commerçants a abouti à un consensus.</p> <p>Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2022.</p>
Partenaires	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage Agence départementale de l'Aude</p> <p>Conseil départemental de l'Aude</p> <p>Bureau d'étude CETUR</p> <p>Architecte des Bâtiments de France</p> <p>Paysagiste</p> <p>Entreprises diverses...</p>
Coût prévisionnels	<p>1^{ère} tranche : 439 997 €</p> <p>2^{ème} tranche: 441 450 €</p>
Plan de financement	<p>Etat, Région, Département</p> <p><u>Financements obtenus :</u></p> <p>DET : 100 000 €</p> <p>Région Tranche 1 : 90 700 €</p> <p>Région tranche 2 : 90 500 €</p> <p>Département : 112 000 €</p>

	<p><u>Financements en attente :</u> DET R : un complément de financement a été demandé</p>
Calendrier	<p>Tranche 1 : démarrage des travaux décembre 2021 Tranche 2 : démarrage des travaux janvier 2022</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Sécuriser la traversée du village - RD 119 Inciter les conducteurs à ralentir et s'arrêter consommer, visiter, se balader, ... Améliorer l'image perçue du village et son attractivité touristique Faciliter l'accès aux commerces, aux services et au centre historique</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Montréal	
FICHE ACTION 1.4	
Coulée verte, un parc de loisirs à Montréal dans un écrin de verdure »	
Objectifs stratégiques	Renforcer l'attractivité touristique et économique en l'inscrivant dans une offre globale communautaire et régionale d'accueil, de loisirs et de nature.
Maître d'ouvrage	Commune de Montréal
Description de l'action	<p>La commune de Montréal a le projet d'aménager son complexe de loisirs composé des équipements : un camping, une salle polyvalente (gymnase et salle de spectacle), un espace multi sports (city-sports), une aire de jeux pour enfants, un fronton de tennis, une piscine en plein air ou couverte, deux terrains de tennis, un lac (promenade et pêche à la ligne), un stade (foot-rugby). Cet ensemble a besoin d'être valorisé et complété avec de nouveaux équipements tout en créant du lien entre eux en intégrant les mobilités douces, l'accessibilité PMR, et en mettant en avant sa richesse naturelle.</p> <p><u>OBJECTIFS :</u></p> <p>1/ Permettre aux Montréalais et à l'ensemble des habitants du territoire communautaire de bénéficier d'un espace de sports, de loisirs et de détente en lien avec la nature</p> <p>2/Offrir aux touristes, aux pèlerins, aux randonneurs et aux cyclistes un accueil et des activités dans un cadre naturel qui donne envie de prolonger le séjour et de découvrir le village, les commerces locaux et plus largement le territoire et le Département.</p> <p>3/Devenir une étape régionale reconnue et valorisante dans un cadre naturel en favorisant tout ce qui est de l'ordre de l'accueil des pratiquants de la mobilité douce : randonneurs, pèlerins, cyclistes, cavaliers....</p>

Du point de vue de la transition écologique :

- ✿ Aménager un espace naturel en centre d'accueil et de loisirs attractif et pédagogique
- ✿ Limiter les déplacements motorisés en proposant une offre d'accueil de mobilité douce de qualité
- ✿ Veiller à la dimension d'économie énergétique dans la réhabilitation des bâtiments notamment les sanitaires du camping, l'espace de restauration, etc...
- ✿ Utiliser des matériaux naturels et écologique pour l'ensemble du site.

Du point de vue économique :

- ✿ Développer une activité économique liée à l'accueil touristique sur le territoire
- ✿ Agir en complémentarité des travaux de mobilité douce effectués par le Département et la Région et assurer une pérennité et une utilisation optimum des équipements réalisés.
- ✿ Créer de l'emploi à dominante commerciale et aussi d'accueil, d'animation, de jardinage.
- ✿ Développer l'attractivité pour la venue de nouveaux commerces : par exemple location de cycles, espace de petite restauration, sports et loisirs...
- ✿ Développer les échanges avec les autres communes pour l'utilisation coordonnée du site

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- ✿ Favoriser le lien entre les habitants de la commune sur une base économique, touristique et de services avec une notion d'ouverture à l'autre en intégrant dans cette nouvelle offre les services communautaires.
- ✿ Favoriser la mixité des publics et le lien entre les habitants et les personnes accueillies
- ✿ Créer du lien entre les communes du territoire
- ✿ Renforcer l'offre adaptée vers tous les publics dont ceux issus de la mobilité douce et du tourisme



- Le site dans sa globalité
- Le grand stade (Stade des plaines)
- Le lac
- La piscine
- Les tennis, piste de danse et espace ombragé
- Le terrain de camping

Mission de l'étude d'aménagement du site

Conseil, assistance et proposition d'aménagement

- Définition des besoins
- Matérialisation physique du projet, esquisse
- Évaluation budgétaire
- Identification des financements
- Phasage du projet

Détails du projet :

Sécuriser le lac : C'est une retenue d'eau de superficie moyenne créée dans les années 50 : Son côté Est arboré et paysager nécessitera un renforcement léger de sa bordure. Le côté Ouest est par contre bordé par un talus très abrupt non entretenu et retenant une petite route ouverte à la circulation automobile. **Cette berge Ouest nécessitera des travaux importants de consolidation du talus.**

Créer un sentier de liaison : Le projet devra prendre en compte : la création d'un sentier circulaire à l'ensemble du site permettant de faire le tour du lac et de joindre facilement à pied ou avec une poussette les autres équipements. Pour la partie Ouest du lac, un élargissement sur pilotis sera mis en place qui permettra d'en faire le tour. Il conviendra également de repaysager cette berge Ouest. Un souci particulier doit être apporté à la sécurisation de l'ensemble du site et plus particulièrement de cette berge Ouest très pentue.

Le projet : ce sentier de liaison doit être pédestre et utilisable par tous les temps (revêtement adapté et écologique). Il doit faire une boucle et lier entre elles toutes les parties du site. Il doit proposer un agrément pédagogique : panneaux sur l'environnement et la flore. A certains endroits il peut avoir un élargissement ou une utilisation liée aux équipements (points de parcours sportif par exemple...). Il doit proposer régulièrement des espaces de halte et de relaxation, bancs ou autres.... Il doit inciter au respect du lieu en comprenant des poubelles judicieusement disposées.

Installer un parcours sportif : Le sentier de liaison doit aussi en parallèle accueillir un parcours sportif et de santé en y incluant dans quelques espaces élargis une dizaine d'équipements simples de maintien physique : Barres parallèles, agrès, planche abdominale, etc... Ce parcours sportif dans son implantation ne doit pas gêner la libre circulation sur le sentier. Donc il nécessite de repérer dans l'étude les points d'élargissement qui permettront de l'utiliser au mieux.

Valoriser les équipements sportifs existants :

La piscine : Elle est en bon état et fonctionnelle mais susceptible de recevoir des coulées de boue dues à l'écoulement naturel des eaux dans cette vallée. Il faut créer sur son côté Est une « rivière » stabilisée permettant l'écoulement naturel de l'eau vers le lac et en même temps le passage piétonnier vers le côté Est du lac.

Une étude plus poussée pourrait avoir lieu pour envisager qu'elle soit couverte (en respectant l'ouverture sur la nature) et donc utilisable par tous les temps et à l'année en envisageant un système de couverture (bâtiment, dôme transparent rétractable) pour une utilisation à l'année ; dans l'Etude il pourrait également être précisé le cout de fonctionnement annuel de la piscine.

Les 2 terrains de tennis : L'un est en bon état. L'autre est à refaire ou à transformer : Cela pourrait par exemple être un espace mixte (Tennis, volley, badminton, basket, autre...).

Le fronton, la piste de danse : Bon emplacement et bonne fonctionnalité avec une double utilisation possible : mur d'entraînement tennis et piste de danse avec une mini scène pour orchestre ou DJ. Le revêtement du sol et l'aspect esthétique général sont à reprendre complètement notamment sur la partie qui longe le haut du court de tennis proche. L'écoulement naturel des eaux est à prévoir pour rejoindre naturellement la « rivière » stabilisée longeant le côté Est de la piscine

L'ancien camping : C'est un bon emplacement familial central à proximité des jeux pour enfants et proche des sanitaires. Il faut l'équiper avec des bancs pour se reposer. Un espace pique-nique équipé avec tables pourra être installé. Y ajouter une table fixe de ping-pong et un terrain de pétanque. A étudier la possibilité d'utiliser le petit kiosque central à réhabiliter esthétiquement pour y installer un coin buvette/sandwiches. Il faut refaire complètement les sanitaires adjacents avec un WC PMR et en les installant au rez de chaussée.

Désenclaver le City Park : Il est fonctionnel mais un peu trop isolé du reste du site avec un chemin d'accès pas facile. Cela pourrait être un lieu plutôt dédié aux jeunes et aux adolescents...Le désenclaver en créant une circulation et un accès en lien avec le reste des équipements. Envisager d'en faire un lieu de rencontre pour les jeunes en le complétant par un petit espace attractif, abrité : bancs et tables où on peut s'asseoir, se poser discuter entre jeunes. Cela pourrait être réalisé éventuellement en décaissant un peu le talus qui longe le mini foot. De plus prévoir un accès facilité au site par le parking de la salle polyvalente située au-dessus pourrait être envisagé si la fréquentation s'accroît.

Envisager les nouveaux équipements

Espace VTT et/ou skate-park : C'est un équipement bruyant dans son utilisation. Un espace qui pourrait convenir à une installation de ce type pourrait être dégagé en bas de la coulée verte au-dessus du grand stade et ainsi il pourrait constituer un lien possible entre le haut du site : camping, piscine, lac... et le bas du site : grand stade, vestiaires, skate-park et espace VTT...

Pétanque : Un petit terrain peut être installé le long du talus à proximité de l'espace familial de pique-nique. Proche des jeux pour enfants et des sanitaires.

Terrain mixte : L'un des deux courts de tennis est obsolète. Il doit être réaménagé en terrain mixte de volley, badminton, basket, tennis en lieu et place du court de tennis qui est à reprendre complètement.

Parcours sportif et de santé : Il faut étudier les emplacements possibles au long du sentier qui est à créer pour faire le lien entre les équipements. Il faut concevoir à distance cohérente une dizaine d'emplacements élargis permettant l'installation d'équipements sportifs de santé : barres parallèles, planches abdominales, barres de traction, échelles, etc... permettant à un public sportif ou familial de faire des exercices et un peu de course à pied entre les différents postes.

Parcours pédagogique : Le sentier de liaison doit être équipé notamment dans sa partie autour du lac de panneaux descriptifs et pédagogiques expliquant aussi bien la flore particulière du site que l'histoire du lieu et de son environnement. Ces panneaux participent également à l'unité de l'ensemble en expliquant le lien entre la partie basse et haute et en signalant les différents sentiers possibles : équestres (parcours d'Artagnan), pédestres (GR78 sentier de Compostelle et de randonnées) ou cycliste (Voie verte, circuits et équipements VTT)...

Une signalétique directionnelle : Des panneaux indicateurs attractifs doivent être installés dans le village, depuis la Voie verte, les différents sentiers et aux différents abords du site pour indiquer clairement le parc, les équipements, les parkings et inciter le public à s'y rendre.

Réaménager les parkings : Les places de stationnement au-dessus de la piscine ne sont pas délimitées et en nombre insuffisant. Particulièrement si on envisage une extension du site. Trois possibilités sont à envisager :

- 1/ Aménager le bout du parking de la polyvalente en créant un chemin d'accès du parking au reste du site.
- 2/ Recalibrer le parking de la piscine existant en décaissant légèrement les talus et en balisant l'ensemble des places.
- 3/ Prévoir des stationnements de type multi modal pour intégrer les mobilités douces (notamment des racks à vélo, mais aussi l'accueil des cavaliers...).

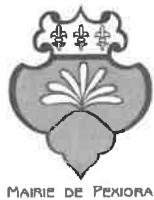
Créer un espace de restauration : Envisager la création d'un espace de buvette et/ou restauration rapide (sandwicherie) soit saisonnier soit permanent proche de l'espace pique-nique sur l'ancien camping. Le petit pavillon situé au centre de l'espace pique-nique et adossé à la scène est typique et très joli. Il pourrait aisément après restauration et équipement être mis à disposition d'un gérant privé ou d'une association pour remplir ce rôle de buvette et de petite restauration. Un tel espace augmentera l'attractivité de l'espace pique-nique qui est ombragé par de grands platanes et l'attractivité du site en général.

Aménager une aire de camping-car : Incluse dans l'ensemble camping existant, une aire d'accueil des camping-cars avec les équipements nécessaires (eau bleue, déchets, approvisionnement en électricité et en eau, etc...) doit être envisagée. Elle représente une attractivité supplémentaire pour le village et les commerçants en utilisant une communication adaptée incitant les campings caristes à consommer local...

Compléter le camping par un espace dédié aux petites tentes : Pour créer des places et accueillir au mieux les utilisateurs randonneurs pédestres ou équestres, VTT, VAE, public jeune, etc... Un autre espace de camping pour les petites tentes et les courts séjours doit être créé en complément sur le terrain municipal qui jouxte le camping. Cet emplacement permettra aux randonneurs de prolonger leur séjour s'ils le souhaitent pour bénéficier un peu plus longtemps des agréments du site.

	<p>Renforcer la signalétique sur les différents accès au site :</p> <p><u>L'accès par le chemin qui longe le Coural</u> est à reprofilier pour un usage strictement piétonnier et à sécuriser pour son arrivée sur le parking (quelques marches avec une rampe + un plan incliné pour les poussettes ou PMR) ?</p> <p><u>Le chemin/rue qui remonte droit vers la Collégiale</u> en face du camping (en retravaillant esthétiquement le coin poubelles). <i>La signalétique est à créer.</i></p> <p><u>L'accès par la promenade du Québec vers la salle polyvalente</u> (<i>signalétique à créer et aménagement esthétique du Rond-point</i>). <u>La remontée vers l'avenue porte du Razès.</u> <i>La signalétique est à créer.</i></p> <p><u>L'accès par le parking de la salle polyvalente</u> est à retravailler pour permettre aux usagers de ce parking additionnel de rejoindre le site.</p> <p><u>L'accès par le lotissement des Hauts du lac</u> à aménager en piétonnier... <u>L'accès par le lac côté Malepère.</u> <i>La signalétique est à créer.</i></p> <p>Et enfin pour favoriser de toutes les manières possibles l'accès et le passage des cavaliers, des pèlerins, des randonneurs et des cyclistes arrivant par le GR78 et par la Voie verte... <i>Une signalétique incitative est à créer.</i></p>
Partenaires	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage Agence départementale de l'Aude Conseil départemental de l'Aude Bureau d'étude CETUR Architecte des Bâtiments de France Paysagiste CCPLM Entreprises diverses...</p>
Coût prévisionnels	<p>Nature et montant des dépenses envisagées</p> <p>Les dépenses seront à chiffrer dans l'étude préliminaire. A ce stade nous ne pouvons pas les estimer. Elles vont être liées au volume global des travaux à prévoir suite à l'étude. Suivant les montants estimés et les subventions possibles en fonction de chaque type de travaux. Nous pourrons ensuite programmer les appels d'offres avec consultation des devis et choix des meilleurs rapports qualité/prix. Nous pensons également que le phasage est indispensable pour étaler les dépenses sur au moins 2 à 3 exercices (voir calendrier indicatif ci-dessus) et si possible en conservant une utilisation partielle du site pendant les périodes estivales.</p>
Plan de financement	<p>EUROPE, Etat, Région, Département <u>Septembre 2021 : Demande de financement de l'ETUDE globale et de faisabilité du projet auprès de l'Etat dans le cadre de l'ingénierie pris en charge par l'ANCT (CRTE)</u></p>

Calendrier	<p>Calendrier indicatif de mise en œuvre :</p> <p>2022 : Réalisation de l'étude et dépôt des dossiers de demandes de subvention pour les travaux au 31/10/22 et chaque année pour chaque phase des travaux</p> <p>2023/2026 : Réalisation des travaux par phase / un phasage sur 4 ans permettra de programmer l'ensemble de la réhabilitation de ce parc de loisirs et sportif.</p>
Indicateurs d'évaluation	



COMMUNE DE PEXIORA

FICHE ACTION N°1/3

RENOVATION ET ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DU FOYER SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

- ❖ Remplacement de la toiture et du faux plafond
- ❖ Amélioration de l'isolation thermique
- ❖ Changement du principe de chauffage et d'éclairage

Objectifs stratégiques	<p>Enjeu majeur : Transition écologique</p> <p>Le projet a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- les économies d'énergies- la réduction de l'empreinte environnementale- les économies budgétaires pour la Commune
Maîtrise d'ouvrage	Commune de PEXIORA
Description de l'action	<p>Le FOYER SOCIOCULTUREL ET SPORTIF de la Commune a été construit en 1987 et ouvert au public en octobre de cette même année. Ce bâtiment est un ERP de la 3^{ème} catégorie dans le type « L » d'une superficie de 690m² environ. Le foyer permet d'accueillir pendant la semaine les enfants des écoles élémentaires et maternelles pour leurs activités sportives et culturelles, en soirée et les weekends les 15 associations du village (Maison des Jeunes, Tennis de Table...) Chaque dimanche un loto est organisé d'octobre à avril par l'ensemble des associations. Le foyer est également utilisé par les administrés pour leurs fêtes familiales.</p> <p>Ce lieu est un véritable lieu de vie et de rencontre pour les Pexioranaises et les Pexioranais.</p> <p>La toiture d'origine est maintenant vétuste (gouttières, plaques d'isolation abimées), le chauffage électrique également d'origine se compose de six soufflants. Il est donc devenu urgent de procéder à la rénovation de la toiture, du faux plafond, de l'isolation thermique mais également de prévoir le remplacement de l'éclairage et du principe de chauffage très énergivore.</p>
Partenaires	<p>Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des co-financeurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- DETR (30%)- REGION (20%)- DEPARTEMENT (30%) <p>Aucune attribution notifiée au 11/10/2021</p>
Coût Prévisionnel	<p>COUT TOTAL DE L'OPERATION estimé à 553 267.00€ H.T. soit 663 920.40€ T.T.C.</p> <p>➤ Travaux : 499 000.00€ H.T. soit 598 800.00€ T.T.C.</p> <p>➤ Ingénierie / Honoraires : 54 267.00€ H.T. soit 65 120.40€ T.T.C.</p>
Plan de financement	<p><u>RECAPITULATIF DU PROJET :</u></p> <p><u>Dépenses :</u></p> <p>Montant du projet HT = 553 267.00€</p> <p><u>Recettes sollicitées non attribuées:</u></p> <p>DETR 30% = 165 980.10€</p> <p>REGION 20% = 110 653.40€</p> <p>DEPARTEMENT 30% = 165 980.10€</p> <p>Autofiancement COMMUNE = 221 306.80€</p>

Calendrier	<p>Calendrier prévisionnel : 2^{ème} semestre 2022 (si obtention des subventions)</p> <p>Etudes techniques de faisabilité : phase APS du projet validée.</p> <p>A faire :</p> <p>Marché de consultation des entreprises compte tenu de l'estimation du coût des travaux</p> <p>Durée des travaux 3 à 4 mois (de préférence de juin à septembre afin de ne pas pénaliser les utilisateurs).</p> <p>Lancement des travaux : juin/juillet</p> <p>Achèvement des travaux : fin septembre</p>
Indicateur d'évaluation	Consommation énergétique*

* Etude thermique en pièce jointe

Fait à PEXIORA, le 11 octobre 2021.

Etude Thermique

Mairie de Pexiora
11 150 PEXIORA

Référence : Etude U48winV2

Objet : Foyer Socio-culturel et sportif de PEXIORA

Du 14/06/2021

Etude réalisée par :



Cap Mès ETUDES
20 chemin du forgeron
81 610 Lisle sur Tarn
E-mail : bet@capmasetudes.fr

DONNEES TECHNIQUES**Sélection du département**

Département sélectionné : AUDE
 Numéro de département : 11
 Bordure de mer : Zone intérieure
 Altitude : 130 m
 Zone climatique : H3
 Exposition aux bruits générale : BR1

CATALOGUE DES PAROIS DE L'ETAT INITIAL

Code	Type	Désignation	U W/m ² .°C	b
01	Mur extérieur (A1)	mur exterieur	1,695	1,000
03	Plafond extérieur (A3)	toiture	0,489	1,000
02	Plancher sur terre-plein (A4)	plancher bas	0,393	1,000

DETAILS des PAROIS**Paroi 01 / mur extérieur**

Code : 01
 Désignation : mur exterieur
 Type : Mur extérieur (A1) Ri+Re : 0,17 m².°C/W
 Type de Mur : Mur courant

Détail du calcul du U : U calculé : 1,695 W/m².°C

Désignation	Epaisseur cm	Lambda W/m.°C	Résistance m ² .°C/W	Proportion %	Type	Numero
enduit	2,0	0,200	0,100	100	ThU	
Parpaing	20,0		0,320	100	ThU	

U retenu : 1,695 W/m².°C b : 1,000

Paroi 03 / toiture

Code : 03
 Désignation : toiture
 Type : Plafond extérieur (A3) Ri+Re : 0,14 m².°C/W
 Type de Plafond : Rampants

Détail du calcul du U : U calculé : 0,489 W/m².°C

Désignation	Epaisseur cm	Lambda W/m.°C	Résistance m ² .°C/W	Proportion %	Type	Numero
plaque faux plafond	8,0	0,042	1,905	100	ThU	

U retenu : 0,489 W/m².°C b : 1,000

Paroi 02 / plancher bas

Code : 02
 Désignation : plancher bas
 Type : Plancher sur terre-plein (A4) Ri+Re : 0,21 m².°C/W

Détail du calcul du U : U calculé : 3,382 W/m².°C

Désignation	Epaisseur cm	Lambda W/m.°C	Résistance m ² .°C/W	Proportion %	Type	Numero
plancher béton	15,0	1,750	0,086	100	ThU	

Surface Plancher (A) : 739 m²
 Périmètre Plancher (P) : 119,73 m
 Profondeur en dessous du sol (Z) : 0 m
 Coef. linéique plancher bas/refend : 0 W/m.°c
 Longueur de liaison plancher bas /refend : 0 m
 Epaisseur totale du mur supérieur (w) : 22 cm
 Coef. du plancher (sans isolant si périphérique) (Uf) : 3,382 W/m².°C
 Nature du sol : Inconnue
 Type d'isolation : Plancher à isolation continue

Ue retenu : 0,393 W/m².°C b : 1,000

CATALOGUE DES VITRAGES DE L'ETAT INITIAL**CONTROLE DES ENTREES**

Code	Désignation	Long m	Haut m	Type Ouvrant	Type Vitre	Type Fermeture
F1	Plexi	0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F2		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F3		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F4		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F5		0,90	1,00	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
F6		0,00	0,00	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
P1réno		1,40	2,25	Pf Met. Rupt. (Uf=1,2) Argon (E=0,03)	Double +15mm	Sans fermeture
P2		0,90	2,25	Porte pleine métal isolée		
FT1		0,00	0,00	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
FT2		1,50	1,50	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
P100		1,40	2,25	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture

Masques proches et protections

Code	Masque proche			Protection				Pos Encas	
	Surplomb			Type	Localisation	Gestion	2nd		
	dhm	dhp	hp						
F1				Sans protection				5	
F2				Sans protection				5	
F3				Sans protection				5	
F4				Sans protection				5	
F5				Sans protection				5	
F6				Sans protection				5	
P1réno				Sans protection				5	
P2				Sans protection				20	
FT1				Sans protection				5	
FT2				Sans protection				5	
P100				Sans protection				5	

CARACTERISTIQUES THERMIQUES

Code	Surf. m ²	Uw	Ujn	Ug	Uf	Vol.Roulant	Linéiques			Facteurs Solaires				
							Surf.	U	Appui	Tabl.	Lint.	Ete nu	Hiv.nu	Eté Pr.
F1	11,15	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F2	7,80	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F3	16,33	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F4	23,44	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F5	0,90	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,05	0,05	0,05	0,05	0,50	0,40	0,50
F6	2,96	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,40	0,50
P1réno	3,15	1,50	1,50	1,1	1,20	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,49	0,38	0,49
P2	2,03	2,00	2,00	0	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
FT1	68,75	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,50	0,40	0,50
FT2	2,25	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,50	0,40	0,50
P100	3,15	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,50	0,40	0,50

CATALOGUE DES LINEIQUES

Code	Type	Désignation	Psi W/m.°C	b
01	Angle de 2 murs extérieurs	angles sortants	0,200	1,00
02	Mur ext./ Plancher ext. ou Inc	plancher bas mur ext	0,280	1,00
03	Mur ext./Plafond léger	mur ext plaf	0,270	1,00

ETAT INITIAL : CALCUL du COEFFICIENT UBAT

Désignation	Code	Nb	U W/m2.°C	b	Surface m2	Orie	Déperd. W/°C	Réf.
Mur extérieur	01		1,695	1,000	29,20	Int.	49,494	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	47,38	N-E	80,309	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	42,16	Nord	71,465	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	42,16	Est	71,465	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	79,33	S-E	134,456	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	47,38	S-O	80,309	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	42,16	Sud	71,465	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	56,7	N-O	96,11	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	30,10	Oue	51,023	A1
Plafond	03		0,489	1,000	275,25	S-O	134,597	A3
Plafond	03		0,489	1,000	270,75	N-E	132,397	A3
Plafond	03		0,489	1,000	119,55	N-O	58,460	A3
Plafond	03		0,489	1,000	45,00	S-E	22,005	A3
Plancher	02		0,393	1,000	739,00		290,427	A4
Vitrage 1	F4	1	4,200	1,000	23,44	N-E	98,738	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	Nord	8,409	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	Est	8,409	A6
Vitrage 1	F3	1	4,200	1,000	16,33	N-E	71,846	A6
Vitrage 1	F1	1	4,200	1,000	11,15	S-E	47,940	A6
Vitrage 1	F3	1	4,200	1,000	16,33	S-O	71,846	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	Sud	8,409	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	N-O	8,409	A6
Vitrage 1	F4	1	4,200	1,000	23,44	S-O	98,738	A6
Vitrage 1	F5	3	2,600	1,000	2,70	Oue	7,590	A6
Vitrage 1	F6	1	2,600	1,000	2,96	N-O	8,286	A6
Vitrage 2	P1réno	2	1,500	1,000	6,30	N-O	9,534	A6
Vitrage 1	FT1	1	2,600	1,000	68,75	S-O	178,750	A6
Vitrage 1	FT1	1	2,600	1,000	68,75	N-E	178,750	A6
Vitrage 2	FT2	2	2,600	1,000	4,50	N-E	12,060	A6
Vitrage 1	F2	1	4,200	1,000	7,80	N-O	32,858	A6
Vitrage 1	F2	1	4,200	1,000	7,80	S-E	32,858	A6
P th. Angle de 2 murs	01		0,200	1,000	33,00		6,600	
P th. Mur ext./Plancher	02		0,280	1,000	120,00		33,600	L8
P th. Mur ext./Plaf. combles	03		0,270	1,000	140,00		37,800	
							HT = 2305,41	

Déperditions Parois Extérieures

HD : 2014,98 W/°C

Déperditions Parois Intérieures

HU : 0,00 W/°C

Déperditions par le sol

HS : 290,43 W/°C

Surface Totale des parois déperditives

AT : 2138,98 m²

Surface des parois ext. hors plancher

: 1399,98 m²

Surface du bâtiment

: 761,6 m² (shon)**COEFFICIENT UBAT = 1,078**

RECAPITULATIF des SURFACES des BAIES

Bâtiment	
Ubat	1,078
Surface vitrée au Sud	130,62
Surface vitrée au Nord	136,38
Surface vitrée à l'Est	3,15
Surface vitrée à l'Ouest	2,70
Surface vitrée horizontale	0,00
Surface vitrée totale	272,85

ETAT INITIAL**BATIMENT : Bâtiment n°1****1] BATIMENT****1-1] Généralités**

Surface Shon	:	761,62 m ²
Surface entre bâtiment	:	0,00 m ²
Hauteur du bâtiment	:	7,00 m
Année de construction	:	Entre 1983 et 1988

2] ZONE : Zone 1**2-1] Généralités**

Surface de la zone (m ²)	:	739,00 m ²
Hauteur de la zone (m)	:	5163,00 m
Type de zone	:	Salles de spectacles, de conférences
Perméabilité	:	Par défaut

2-2] Chauffage

Programmation chauffage	:	Sans horloge
-------------------------	---	--------------

2-3] Refroidissement

Refroidissement	:	Zone non refroidie
-----------------	---	--------------------

3] SAISIE des GROUPES**3-01] Groupe : Groupe 001****3-01-a] Généralités**

Surface de groupe	:	739,00 m ²
Type de groupe	:	Groupe avec entrées d'air (et extraction)
Système de refroidissement	:	Sans système de refroidissement
Catégorie du groupe	:	CE1

3-01-b] Emission : Aérothermes

Type d'émetteur	:	Chauffage seul
Surface	:	739,00 m ²
Ventilateurs liés aux émetteurs	:	Pas de ventilateur
Perte au dos	:	0,00 %
Hauteur sous plafond	:	Locaux de plus 8m sous plafond
Local grand volume	:	Oui
Type de Chauffage	:	Electrique
Type d'émetteur chaud	:	Autre émetteur électrique
Lié à la génération	:	Aérotherme
Classe de variation spatiale	:	Classe C
Variation temporelle	:	Sans système de régulation

3-01-c] Ventilation : Nouveau

Type de ventilation	:	Ventil.Ouv.de fenêtre
Liens vers la CTA	:	Ventilation

4] SAISIE de l'ECLAIRAGE

Désignation	:	Nouveau
Surface prise en compte	:	739,00 m ²
Puissance installée	:	14,00 W/m ²
Gestion de l'éclairage	:	Interrupeur
ECLAIREMENT naturel	:	Effectif
Local nécessitant plus de 600 lux	:	Non

5] SAISIE des CTA

5-01] Ventilation

Type de ventilation	:	Simple flux ou extracteur ou ouv. des fenêtres
---------------------	---	--

6] SAISIE des GENERATIONS

6-01] Généralités

Généralités	:	Aérotherme
Type de chauffage	:	101 - Effet joule direct

6-01-01] Générateur : Nouveau générateur

Mode de production	:	Chauffage seul
Type de générateur	:	101 - Effet joule direct
Type d'énergie pour la production de chaud	:	Electricité

RESULTATS DE L'ETAT INITIAL

Bâtiment n° 1 :

Détails	Initial
Ubat du bâtiment	1,078
Coefficient Cep (kWh énergie primaire / m²)	561,28
CHAUFFAGE	
Électrique	157730,29
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	534,31
REFROIDISSEMENT	
ECS	
ECLAIRAGE	
Électrique	7960,35
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	26,97
AUXILIAIRES	

Etat projet

RESUME de L'ETUDE

Calculs réalisés avec le logiciel U48Win, Moteur ThCEx V.1.0.3 conçu par le CSTB le 05-02-2009

Bâtiment n° 01 :

Zone		Type			Surface m ²
		Conférences et spectacles			
Gr ^{oupe}	Refroidissement	Catégorie	Tic	Tic Réf.	
Groupe 001	Groupe tot. refroidi	CE1	33,59	34,07	
Respect Ubat Max		Ubat Base	Ubat Max	Gain en %	
		0,469	0,703	0,05	
Résultat	Projet	Référence	Gain en %	Initial	Gain en %
Ubat	0,702	0,469	-49,93	1,078	34,83
C	98,67	113,94	13,40	561,28	82,42

Paroi 04 / toiture neuve

Code : 04

Désignation : toiture neuve

Type : Plafond extérieur (A3) Ri+Re : 0,14 m².°C/W

Type de Plafond : Rampants

Détail du calcul du U :

U calculé : $0.176 \text{ W/m}^2 \cdot ^\circ\text{C}$

Désignation	Epaisseur cm	Lambda W/m.°C	Résistance m².°C/W	Proportion %	Type	Numeros
Toiture bac acier panneau isol LdR TORROCK	20,0	0,036	5,556	100	ThU	

U retenu : 0.176 W/m².°C

b : 1.000

* * * * *

CATALOGUE DES PAROIS DE L'ETAT PROJET

Code	Type	Désignation	U W/m ² .°C	b
01	Mur extérieur (A1)	mur exterieur	1,695	1,000
03	Plafond extérieur (A3)	toiture	0,489	1,000
04	Plafond extérieur (A3)	toiture neuve	0,176	1,000
02	Plancher sur terre-plein (A4)	plancher bas	0,393	1,000

CATALOGUE DES VITRAGES DE L'ETAT PROJET

CONTROLE DES ENTREES

Code	Désignation	Long m	Haut m	Type Ouvrant	Type Vitre	Type Fermeture
F1	Plexi	0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F2		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F3		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F4		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5)	Simple	Sans fermeture
F5		0,90	1,00	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
F6		0,00	0,00	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
P1reno		1,40	2,25	Pf Met. Rupt. (Uf=1,2) Argon (E=0,03)	Double +15mm	Sans fermeture
P2		0,90	2,25	Porte pleine métal isolée		
FT1		0,00	0,00	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
FT2		1,50	1,50	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
FT2neuve		1,50	1,50	Fen. Mét. Rupt. (Uf=1,2) Argon (E=0,03)	Double +15mm	Sans fermeture
P100		1,40	2,25	Fenêtre Métal. Rupt. (Uf=1,2)	Double 10mm	Sans fermeture
F2neuve		0,00	0,00	Fenêtre coul. PVC (Uf=2,5) (E=0,03)	Double +15mm	Sans fermeture
F3neuve		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5) (E=0,03)	Double +15mm	Sans fermeture
F4neuve		0,00	0,00	Fenêtre bat. PVC (Uf=1,5) (E=0,03)	Double +15mm	Sans fermeture

Masques proches et protections

Code	Masque proche		Protection				Pos Encas	
	Surplomb		Type	Localisation	Gestion	2nd		
	dh m	dhp						
F1			Sans protection				5	
F2			Sans protection				5	
F3			Sans protection				5	
F4			Sans protection				5	
F5			Sans protection				5	
F6			Sans protection				5	
P1reno			Sans protection				5	
P2			Sans protection				20	
FT1			Sans protection				5	
FT2			Sans protection				5	
FT2neuve			Sans protection				5	
P100			Sans protection				5	
F2neuve			Sans protection				5	
F3neuve			Sans protection				5	
F4neuve			Sans protection				5	

CARACTERISTIQUES THERMIQUES

Code	Surf. m ²	Uw	Ujn	Ug	Uf	Vol.Roulant	Linéiques			Facteurs Solaires				
							Surf.	U	Appui	Tabl.	Lint.	Ete nu	Hiv.nu	Eté Pr.
F1	11,15	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F2	7,80	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F3	16,33	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F4	23,44	4,20	4,20	5,3	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,49	0,49
F5	0,90	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,05	0,05	0,05	0,05	0,50	0,40	0,50
F6	2,96	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,40	0,50
P1reno	3,15	1,50	1,50	1,1	1,20	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,49	0,38	0,49
P2 ..	2,03	2,00	2,00	0	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
FT1	68,75	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,50	0,40	0,50	
FT2	2,25	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,50	0,40	0,50	
FT2neuve	2,25	1,50	1,50	1,1	1,20	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,50	0,40	0,50	
P100	3,15	2,60	2,60	2,9	1,20	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,50	0,40	0,50	
F2neuve	7,80	2,00	2,00	1,10	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,40	0,50	
F3neuve	16,33	2,00	2,00	1,10	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,40	0,50	
F4neuve	23,44	2,00	2,00	1,10	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,40	0,50	

CATALOGUE DES LINEIQUES

Code	Type	Désignation	Psi W/m.°C	b
01	Angle de 2 murs extérieurs	angles sortants	0,200	1,00
02	Mur ext./ Plancher ext. ou Inc	plancher bas mur ext	0,280	1,00
03	Mur ext./Plafond léger	mur ext plaf	0,270	1,00

ETAT PROJET : CALCUL du COEFFICIENT UBAT

Désignation	Code	Nb	U W/m ² .° C	b	Surface m ²	Orie	Déperd. W/°C	Réf.
Mur extérieur	01		1,695	1,000	29,20	Int.	49,494	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	47,38	N-E	80,309	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	42,16	Nord	71,465	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	42,16	Est	71,465	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	79,33	S-E	134,456	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	47,38	S-O	80,309	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	42,16	Sud	71,465	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	56,7	N-O	96,11	A1
Mur extérieur	01		1,695	1,000	30,10	Oue	51,023	A1
Plafond	04		0,176	1,000	344,00	S-O	60,544	A3
Plafond	04		0,176	1,000	339,50	N-E	59,752	A3
Plafond	04		0,176	1,000	125,10	N-O	22,018	A3
Plafond	04		0,176	1,000	50,55	S-E	8,897	A3
Plancher	02		0,393	1,000	739,00		290,427	A4
Vitrage 1	F4neuve	1	2,000	1,000	23,44	N-E	47,090	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	Nord	8,409	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	Est	8,409	A6
Vitrage 1	F3neuve	1	2,000	1,000	16,33	N-E	32,810	A6
Vitrage 1	F1	1	4,200	1,000	11,15	S-E	47,940	A6
Vitrage 1	F3neuve	1	2,000	1,000	16,33	S-O	32,810	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	Sud	8,409	A6
Vitrage 1	P100	1	2,600	1,000	3,15	N-O	8,409	A6
Vitrage 1	F4neuve	1	2,000	1,000	23,44	S-O	47,090	A6
Vitrage 1	F5	3	2,600	1,000	2,70	Oue	7,590	A6
Vitrage 1	F6	1	2,600	1,000	2,96	N-O	8,286	A6
Vitrage 2	P1reno	2	1,500	1,000	6,30	N-O	9,534	A6
Vitrage 1	FT2neuve	1	1,500	1,000	2,25	N-O	3,420	A6
Vitrage 1	FT2neuve	1	1,500	1,000	2,25	S-E	3,420	A6
P th. Angle de 2 murs	01		0,200	1,000	33,00		6,600	
P th. Mur ext./Plancher	02		0,280	1,000	120,00		33,600	L8
P th. Mur ext./Plaf. combles	03		0,270	1,000	140,00		37,800	
						HT =	1499,36	

Déperditions Parois Extérieures

HD : 1208,93 W/°C

Déperditions Parois Intérieures

HU : 0,00 W/°C

Déperditions par le sol

HS : 290,43 W/°C

Surface Totale des parois déperditives

AT : 2134,48 m²

Surface des parois ext. hors plancher

: 1395,48 m²

Surface du bâtiment

: 761,6 m² (shon)**COEFFICIENT UBAT = 0,702**

CALCUL du COEFFICIENT Ubat Ref

		Surface	Coef.	Total
A1	Surface des murs en contact avec l'extérieur,un local non chauffé ou le sol, y compris les parois verticales des combles aménagés	416,58 m ²	0,40	166,63
A2	Surface des plafonds sous combles ou rampant	0,00 m ²	0,25	0,00
A3	Surface des toitures terrasses (Plafond extérieur)	859,15 m ²	0,27	231,97
A4	Surface des planchers bas donnant sur l'extérieur	739,00 m ²	0,36	266,04
A5	Surface des portes	0,00 m ²	1,50	0,00
A6	Surface des fenêtres et portes-fenêtres nues sans fermetures, en contact avec l'extérieur ou un local non chauffé	119,75 m ²	2,30	275,43
A7	Equivalent à A6 mais avec fermetures	0,00 m ²	2,10	0,00
L8	Linéaire des planchers bas donnant sur l'extérieur	120,00	0,50	60,00
L9	Linéaire des planchers intermédiaires	0,00 m	0,90	0,00
L1 0	Linéaire des toitures terrasses	0,00 m	0,90	0,00
				1000,07

COEFFICIENT UBAT REF= 0,469**RECAPITULATIF des SURFACES des BAIES**

Bâtiment	
Ubat	0,702
Surface vitrée au Sud	56,32
Surface vitrée au Nord	57,58
Surface vitrée à l'Est	3,15
Surface vitrée à l'Ouest	2,70
Surface vitrée horizontale	0,00
Surface vitrée totale	119,75

ETAT PRESENTIBATIMENT : Bâtiment n°11] BATIMENT1-1] Généralités

	Projet	Référence
Surface Shon	761,62 m ²	
Hauteur du bâtiment	7,00 m	
Surface murs mitoyens	0,00 m ²	
Année de construction	Entre 1983 et 1988	
Bâtiment à usage autre que d'habitation ne changeant pas d'activité	Oui	
Investissements des travaux	0,00 €	

2] ZONE : Zone 12-1] Généralités

Surface de la zone (m ²)	739,00 m ²
Hauteur de la zone (m)	5163,00 m
Type de zone	Salles de spectacles, de conférences
Perméabilité	Par défaut

2-2] Chauffage

Programmation chauffage	Sans horloge	Horl. à H fixe avec ctre d'amb.
-------------------------	--------------	---------------------------------

2-3] Refroidissement

Refroidissement	Zone totalement refroidie	
Programmation refroid.	Horl. à H fixe avec ctre d'ambiance	Horl. à h fixe avec ctre d'amb.
Surface programmée		Surf. >400 m ² ou Occup.discontinue

3] SAISIE des GROUPES3-01] Groupe : Groupe 0013-01-a] Généralités

Surface de groupe	739,00 m ²
Type de groupe	Groupe avec entrées d'air (et extraction)
Inertie quotidienne	Moyenne
Inertie séquentielle	Légère
Refroidissement	Sans système de refroidissement
Catégorie du groupe	CE1
Hauteur de tirage de baie	Valeur par défaut 1.5 m
Débit de surventilation	0,00 m ³ /h
Aire maxi ouv. auto. en innoc.	0,00 m ²

3-01-b] Emission : PAC

Type d'émetteur	Chauffage seul	
Surface	739,00 m ²	
Ventilateurs liés aux émetteurs	Ventil.régulé en fonction des besoins	Pas de ventilateur
Puissance des ventilateurs	460,00	0,00 W
Perte au dos	0,00 %	0.00 %
Hauteur sous plafond		Locaux de plus 8m sous plafond
Local grand volume		Oui
Etat de l'émission	Emission rénovée ou remplacée	
Type de Chauffage	Electrique Thermodynamique	
Part de besoins assurée par ce système d'émission	100,0 %	
Type d'émetteur chaud	Air soufflé	
Lié à la génération		Pac
Classe de variation spatiale	Classe B	Classe B
Variation temporelle	Couple régul. - émet.permet. un arrêt tot.de l'émis.	Variation connue = 1.2°C
Type de réseau	Bitube	Bitube

Etude U48winV2

Nombre de niveau		1
Emplacement du réseau	Rés.entièlement en vol.chauf.	Rés.entièlement en vol.chauf.
Température de distribution	Autre émetteurs après 2000	Rad. à chaleur douce > 2000
Régulation de la température	T. départ fonction de t. int.	T. de départ fonction de t. ext.
Longueur du réseau en volume chauffé	Val.par défaut	Val.par défaut
Isolation réseau en volume chauffé	Nu à l'air libre	Nu à l'air libre
Présence d'un circulateur		OUI
Puissance du circulateur	Val.par défaut	Val.par défaut
Vitesse du circulateur	Cste avec arrêt si pas de demande	Cste avec arrêt si pas de demande

3-01-c] Ventilation : Nouveau

Etat de la ventilation	Ventilation inchangée	
Surface		739,00 m ²
Type de ventilation	Ventil.Ouv.de fenêtre	Ventil. méca. Double Flux
Liens vers la CTA		Ventilation
Composant de ventilation		Cdep = 1,25
b équivalent entrée d'air		0,00

Détails des locaux

Désignation	Surface en m ²	Nbr e id.	Coef. de réduc .	Local passag.	Déb.so uf. maxi	Déb.so uf mini	Deb.so uf inoccup .
sallr spectacle	739,00	1	0,80	Oui	0	0	0

Débit d'hygiène en occupation

Débit d'hygiène en inoccupation

4] SAISIE de l'ECLAIRAGE

Désignation	Eclairage
Surface prise en compte	739,00 m ²
Puissance installée	5,00 W/m ²
Gestion de l'éclairage	
<i>Gradateur et interrupteur</i>	Interrupteur
Eclairement naturel	Effectif
Local nécessitant plus de 600 lux	Non

5] SAISIE des CTA

5-01] Ventilation

Etat de la CTA	CTA rénovée ou remplacée	
Type de ventilation	Débit d'air variable	Double flux hygiénique
Puissance en occupation	800,00 W	2227,50 W
Puissance en inoccupation	0,00 W	0,00 W
Coef.des ventilateurs cas DAV	0,60	0,60
Présence d'un échangeur	Oui	Non
Efficacité de l'échangeur	79,00 %	
Valeur certifiée	Oui	
Puissance élec. des auxiliaires	24,00 W	
Génération associé à l'antigel	Pac	
Référence commerciale		échangeur rotatif
Préchauffage air neuf	Oui	
Temp.de consigne de préchauffage	18,00 °C	
Génération associé au préchauffage	Pac	
Refroidissement air neuf	Oui	
Temp.de consigne de refroidissement	20,00 °C	
Génération associé au refroidissement	Pas de lien	
Humidification air neuf	Non	
Boite de mélange	Oui	

Etude U48winV2

Taux d'air nauf	11,00 %
Puis.elec.des auxiliaires	24,00 W

6] SAISIE des GENERATIONS

6-01] Généralités

Généralités	Pac
Type de chauffage	Autre (Thermodynamique, Gaz, Foul, Bois, Réseau de chaleur,...)
Générateurs indépendants	Non
Type de gestion	Priorité sans isol. hydraulique
Emplacement de la prod.	En volume chauffé
Surf.désservie par gén.	Supérieure à 400 m2

6-01-01] Générateur : Groupe ETT 129

Mode de production	Chauffage et refroidissement
Type de générateur	901 - Système thermo.: Compression électrique

Nombre de générateur	1
----------------------	---

Type de gestion	Avec priorité et raccordement hydraulique permanent
Emplacement de la prod.	En volume chauffé

Caractéristiques de la pompe à chaleur en chauffage

Type d'énergie	Electrique
Puissance nominale	112,10 kW
Type de machine	Extérieur: Air Extérieur - Intérieur: Air recyclé
Auxiliaire coté extérieur	Aucun
Cop nominal	2,70
Valeur certifiée	Oui
Cop à -7°C	Val.par défaut
Régulation	Programmation 40-100

Caractéristiques de la pompe à chaleur en refroidissement

Type d'énergie	Electrique
Puissance nominale	102,20 kW
Type de machine	Extérieur: Air Extérieur - Intérieur: Air recyclé
Auxiliaire coté extérieur	Aucun
Eer nominal	2,00
Régulation	Programmation 40-100

RESULTATS DE L'ETAT PROJET**Bâtiment n° 1 :**

Détails	Projet	Référence	Ecart %	Etat initial	Ecart %
Ubat du bâtiment	0,702	0,469	-49,93	1,078	34,83
Coefficient Cep (kWh énergie primaire / m²)	98,67	113,94	13,40	561,280	82,42
CHAUFFAGE					
Electrique	25561,23	11223,79	-127,74	157730,29	83,79
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	86,59	38,02	-127,74	534,31	83,79
REFROIDISSEMENT					
ECS					
ECLAIRAGE					
Electrique	2770,06	14542,06	80,95	7960,35	65,20
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	9,38	49,26	80,95	26,97	65,20
AUXILIAIRES					
Electrique	796,02	2054,31	61,25	0,0	0,00
Total Energie primaire (kwh EP /m ²)	2,7	6,96	61,25	0,0	0,00

RECAPITULATIF RT RENOVATION

Nom de l'étude : Etude Thermique
 Référence : Etude U48winV2
 Date du permis : 09/01/2013
 Surface utile : 739,00 m² Surface Shon : 761,62 m²

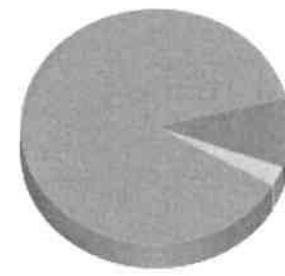
Consommations

Maître d'ouvrage : Mairie de Pexiora 11150 PEXIORA

Bâtiment: Bâtiment n°1

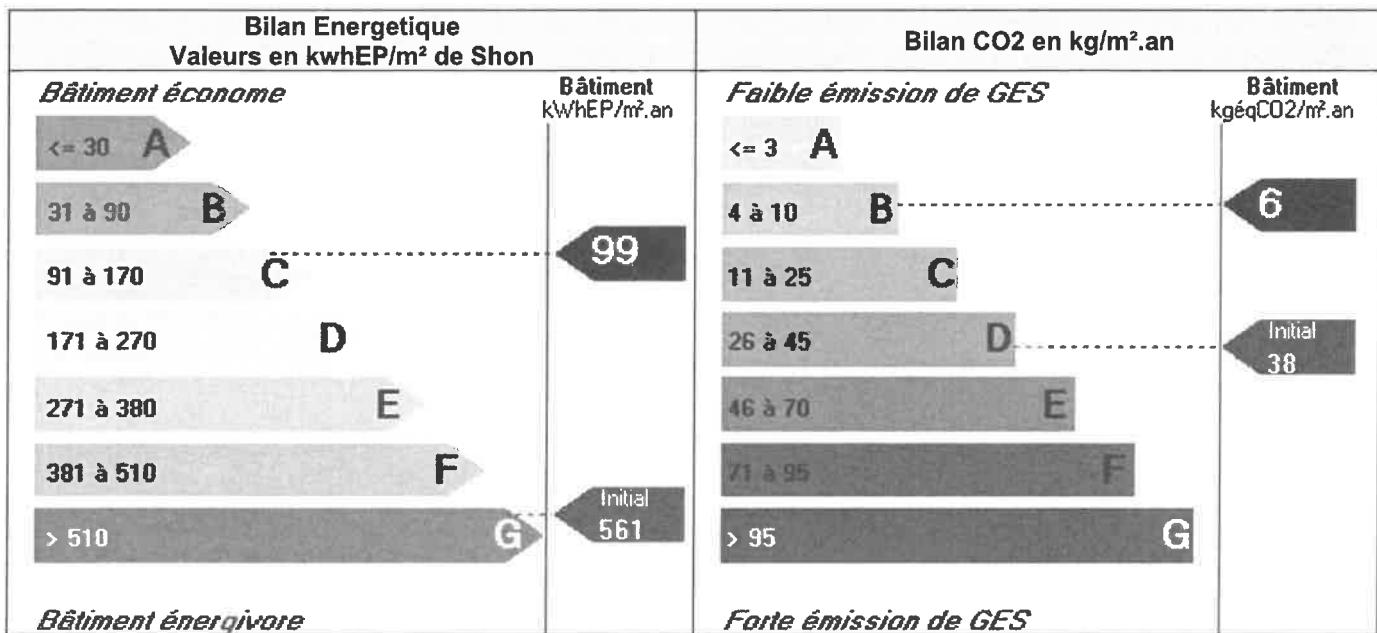
Zone: ZONE 1 de type Conférences et spectacles de 739,00 m²

Groupe	Refroid.	Catégorie	Tic	Tic Réf.
Groupe 001	tot. refroidi	CE1	33,59 °C	34,07 °C
		Ubat Base	Ubat Max	Ecart
Respect Ubat Max		0,469	0,703	0,05 %
Résultat	Projet	Référence	Ecart	
Ubat	0,702	0,469	-49,93 %	
C	98,67	113,94	13,40 %	

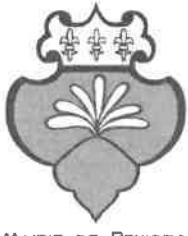


- Chauffage (86,59)
- Refroidissement (0,00)
- ECS (0,00)
- Eclairage (9,38)
- Auxiliaires (2,70)

Consommations en kwhEP/m² de Shon



Nota : L'étiquette Energie et l'étiquette Emission de Gaz à effet de serre ont été établies à partir des Moteur CSTB ThCEx V.1.0.3 Cstb.
 Elles concernent les consommations du chauffage, d'ecs, du refroidissement, de l'éclairage et des auxiliaires.



MAIRIE DE PEXIORA

Le 28 octobre 2021

COMMUNE DE PEXIORA

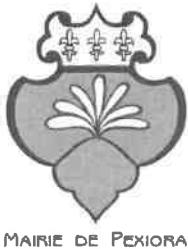
FICHE ACTION 2/3

CREATION D'UN CIMETIERE

Objectifs stratégiques	<p style="text-align: center;">Enjeu majeur : Cohésion sociale</p> <p>Le projet a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- anticiper les besoins de la population
Maitrise d'ouvrage	Commune de PEXIORA
Description de l'action	<p>Le projet consiste à l'extension du cimetière dans le prolongement de l'existant arrivant à saturation (27 concessions de disponibles).</p> <p>En septembre 2015, une étude hydrogéologique a été réalisée sur la parcelle limitrophe au cimetière existant afin de vérifier la faisabilité de l'extension. La parcelle ayant reçu un avis favorable, la Municipalité a procéder à son acquisition en décembre 2016.</p> <p>Aujourd'hui, le projet a fait l'objet d'un projet d'aménagement.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- une aire de stationnement de 19 places y compris une place PMR- un columbarium- un jardin du souvenir- un accès au cimetière existant avec cheminement PMR- 75 emplacements de 3 places- 66 emplacements de 6 places- mur de clôture
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- ETAT- DEPARTEMENT
Coûts Prévisionnels	Coût estimatif de l'opération : 264 089.84€ H.T. soit 316 907.81€ T.T.C.
Plan de financement	<p>Coût estimatif de l'opération : 264 089.84€ H.T. soit 316 907.81€ T.T.C.</p> <p><u>Dépenses</u> : 264 089.84€ H.T</p> <p><u>Recettes</u> :</p> <p>DETR 40% : 105 635.94€</p> <p>DEPARTEMENT 40% : 105 635.94€</p> <p>Autofinancement 20% : 52 817.97€</p>
Calendrier	2022/2023 Durée des travaux : 8 semaines Période des travaux : Avril/Mai Début des travaux : Avril Fin des travaux : 1 ^{ère} semaine de Juin
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes utilisant le service

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Commune de Plavilla	
Fiche projet : Rénovation et mise en sécurité des voies communales	
Objectifs stratégiques	Transition écologique : entretien et sécurisation de l'ensemble des voiries communales et intercommunales
Maître d'ouvrage	Commune de PLAVILLA
Description de l'action	<p>Rénovation et mise en sécurité des voies communales</p> <p>Les gros orages que nous subissons ont gravement détérioré l'état des voies de circulation de la commune.</p> <p>Il est nécessaire de prévoir non seulement des travaux de mise en sécurité, mais aussi des travaux qui permettront de stabiliser la voirie de façon pérenne, grâce à la mise en place de graves bitumes sur les parties les plus exposées.</p> <p>Le projet consiste en la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • De travaux de mise en sécurité (dérasement, nivèlement) sur 3,165 km • de travaux de mise en sécurité avec mise en œuvre de grave bitume sur 315 ml
Partenaires	Financiers : Etat – Conseil Départemental
Coût prévisionnels	31 828.30 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat DETR : 30 % - Conseil départemental : 30% - Commune 40%
Calendrier	Début des travaux : juin 2022
Indicateurs d'évaluation	



Le 28 octobre 2021

COMMUNE DE PEXIORA

FICHE ACTION 3/3

ETUDE TECHNIQUE DE FAISABILITE POUR CHANGEMENT DU PRINCIPE DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE

Objectifs stratégiques	<p>Enjeu majeur : Transition écologique</p> <p>Le projet a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- les économies d'énergies- la réduction de l'empreinte environnementale- les économies budgétaires pour la Commune
Maitrise d'ouvrage	Commune de PEXIORA
Description de l'action	<p>Le groupe scolaire comprend la maternelle, le primaire et la cantine. La superficie des bâtiments scolaires est de 1 000m² environ et la cantine de 200m².</p> <p>Il y a une chaufferie collective pour les classes et des ventilo convecteurs électriques pour la cantine.</p> <p>Ces ventilo convecteurs électriques dysfonctionnent régulièrement. Quant à la chaudière de l'école, acier (marque inconnue) d'une puissance d'environ 120/150KW avec brûleur Cuenod C20, elle est très ancienne (environ 50 ans).</p> <p>Les deux modes de chauffage sont très énergivores.</p> <p>La commune procède depuis plusieurs années au changement des menuiseries afin de gagner en isolation thermique mais la vétusté de la chaudière et les pannes répétées des convecteurs justifient l'étude de faisabilité projetée.</p> <p>Le projet consiste donc à choisir le principe de chauffage adapté aux locaux et aux installations actuelles en priorisant les économies d'énergies avec un mode de chauffage efficient pour l'ensemble des locaux. La programmation des travaux se fera au vu de cette étude.</p>
Partenaires	ETAT REGION DEPARTEMENT
Coûts Prévisionnels	<p><u>RECAPITULATIF DU PROJET :</u></p> <p><u>Dépenses :</u></p> <p>Montant du projet HT = €</p> <p><u>Recettes non attribuées:</u></p> <p>DETR 30% = €</p> <p>REGION 20% = €</p> <p>DEPARTEMENT 30% = €</p> <p>Autofianancement COMMUNE = €</p>
Plan de financement	ETAT : 30% REGION: 20% DEPARTEMENT: 30%
Calendrier	2022/2023 pour travaux 2024/2025 Durée des travaux : 5 semaines Période des travaux : juillet /août Début des travaux : juillet Fin des travaux : 1 ^{ère} semaine d'août
Indicateurs d'évaluation	Consommation énergétique*

* Etude thermique à réaliser

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
Commune de Saint Gaudéric	
Fiche projet :Changement des menuiseries des bâtiments communaux	
Objectifs stratégiques	Valoriser le patrimoine des coeurs de village et notamment la rénovation de l'habitat
Maître d'ouvrage	Mairie
Description de l'action	Nous envisageons de changer toutes les menuiseries des bâtiments communaux datant de 1992 , afin de faire des réductions de consommation d'énergie et de ce fait de faire des économies de chauffage. En effet nos bâtiments sont énergivores puis qu'ils n'ont pas de double vitrage.
Partenaires	Technique : Entreprise de menuiserie Financiers : Conseil Départemental Conseil Régional Occitanie Etat (DET R)
Coût prévisionnels	27 712.62 euros HT
Plan de financement	-Région Occitanie : 8 313.78 euros -Etat : 5 542.52 euros -Département 8 313.78 euros -Autofinancement communal : 5 542.54 euros
Calendrier	Lancement des travaux en juillet 2021 Fin des travaux juillet 2021
Indicateurs d'évaluation	-Améliorer l'isolation des bâtiments avec des fenêtres doubles vitrages et réduire la consommation énergétique.



AUDE

ETAT CIVIL

PERMIS D'INHUMER

Nous, Maire de la commune de Narbonne,

AUTORISONS l'inhumation du corps de :

André Lucien BECK

agé de 82 ans

Décédé le : 9 décembre 2021 à 05 heures

Pech Dalcy, rue Marcellin Boule

En Mairie le 17 décembre 2021

Le fonctionnaire territorial délégué



Les familles sont prévenues qu'il est défendu d'inhumer avant les 24 heures, excepté dans les cas d'urgence qui doivent être constatés par un certificat de médecin.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM Fiche projet 1.1 Mise en conformité de l'assainissement du bourg de Ribouisse

Objectifs stratégiques	Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource en eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Le bourg de Ribouisse dispose d'un système d'assainissement non-conforme.</p> <p>Après étude, le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none">- La création d'une station d'épuration de 55EH- Le renouvellement d'une partie du réseau d'assainissement existant- La création d'un réseau de transfert vers la nouvelle station d'épuration- Le comblement des fosses existantes. <p>Ces travaux seront réalisés par des entreprises de travaux publics et suivi par l'Agence Technique Départemental de l'Aude, en tant qu'AMO (assistant maître d'ouvrage) de la CCPLM et par un maître d'œuvre.</p>
Partenaires	<p>Techniques Un maître d'œuvre Des entreprises de travaux publics Agence technique Départementale (ATD) Mairie de Ribouisse Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers La CCPLM Le Département / l'Agence de l'eau Adour Garonne</p>
Cout prévisionnels	265 656.40 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 30% (accordée)- Etat (DETR) : 20% (accordée)- Agence de l'eau Adour Garonne : 30%- CCPLM : 20%
Calendrier	Notification des aides Agence de l'eau Adour Garonne : Décembre 2021 Lancement des travaux : Avril 2022 Fin des travaux : Décembre 2022
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux exigences de l'Agence de l'eau Adour Garonne- Améliorer le fonctionnement et le traitement des eaux usées et réduire le rejet de polluants au milieu naturel



Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM Fiche projet 1.2 Schémas directeurs d'assainissement des communes dans le périmètre de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Objectifs stratégiques	<p>Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource en eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Il s'agit pour la communauté de Communes Piège Lauragais Malepère de disposer d'une vision globale des investissements à envisager sur l'ensemble des communes de son territoire inscrites dans le périmètre de l'agence de l'Eau Adour Garonne.</p> <p>Ces études auront pour principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">o Améliorer la connaissance des réseaux d'assainissement (mise à jour des plans, inventaire détaillé des réseaux, état des lieux des postes de refoulement, visite de l'ensemble des regards, calcul de l'ICGP),o Déterminer le volume d'eaux Claires Parasites Permanentes drainé par les réseaux,o Estimer la surface active raccordée aux réseaux,o Etudier la réhabilitation/construction de stations d'épuration pour les communes qui le nécessitent.o Etablir un programme hiérarchisé de travaux (réseau et stations) avec estimation de la répercussion sur le prix de l'assainissement. <p>Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable seront menés en cinq phases :</p> <ul style="list-style-type: none">o Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance du système d'assainissement collectifo Phase 2 : Analyse du fonctionnement du système d'assainissement et recherche des anomalieso Phase 3 : Etude de l'assainissement non collectifo Phase 4 : Etude de scénarioso Phase 5 : Schéma directeur et zonage d'assainissement



	<p>Les communes de Belpech, Cahuzac, Gaja la Seve, Génerville, Hounoux, Lafage, Molandier, Pech Luna, Plaigne, Plavilla, Saint Amans, Saint Gaudéric, Saint Julien de Briola et Villautou</p> <p>Ce projet sera réalisé par un bureau d'études spécialisé dans l'eau et suivi par l'Agence Technique Départemental de l'Aude, en tant qu'AMO (assistant maître d'ouvrage) de la CCPLM.</p>
Partenaires	<p>Techniques</p> <p>Un bureau d'études</p> <p>Agence technique Départementale (ATD)</p> <p>Mairies des communes concernées</p> <p>Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>Le Département / l'Agence de l'eau Adour Garonne</p>
Cout prévisionnels	218 997 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 30% (accordée)- Agence de l'eau Adour Garonne : 50%- CCPLM : 20%
Calendrier	<p>Notification des aides Agence de l'eau Adour Garonne : Décembre 2021</p> <p>Lancement des études : Janvier 2022</p> <p>Restitution finale des Schémas Directeurs : Avril 2024</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux exigences de l'Agence de l'eau Adour Garonne- Améliorer le fonctionnement et le traitement des eaux usées et réduire le rejet de polluants au milieu naturel



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
CCPLM Fiche projet 1.3 Schémas directeurs d'alimentation en eau potable des communes dans le périmètre de l'Agence de l'eau Adour Garonne	
Objectifs stratégiques	Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource en eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Il s'agit pour la communauté de Communes Piège Lauragais Malepère de disposer d'une vision globale des investissements à envisager sur l'ensemble des communes de son territoire inscrites dans le périmètre de l'agence de l'Eau Adour Garonne.</p> <p>Ces études auront donc pour but :</p> <ul style="list-style-type: none">o De faire le point sur l'état des réseaux et des ouvrages,o De proposer un programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux et d'optimisation du fonctionnement des ouvrages. <p>Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable seront menés en cinq phases :</p> <ul style="list-style-type: none">o Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance physique du système d'AEPo Phase 2 : Etat des lieux de l'alimentation en eau et analyse prospectiveo Phase 3 : Analyse du fonctionnement du réseauo Phase 4 : Etude de scénarios et programme de travauxo Phase 5 : Schéma directeur <p>Les communes de Hounoux, Orsans, Plavilla, Saint Gaudéric, Belpech, Molandier, Saint Sernin, Cahuzac, Cazalrenoux, Fonters du Razès, Gaja la Selve, Génerville, Lafage, Pecheric et le Py, Pech Luna, Plaigne, Ribouisse, Saint Amans, Saint Julien de Briola et Villautou</p> <p>Ce projet sera réalisé par un bureau d'études spécialisé dans l'eau et suivi par l'Agence Technique Départemental de l'Aude, en tant qu'AMO (assistant maître d'ouvrage) de la CCPLM.</p>
Partenaires	<p>Techniques Un bureau d'études Agence technique Départementale (ATD) Mairies des communes concernées Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers La CCPLM Le Département / l'Agence de l'eau Adour Garonne</p>
Cout prévisionnels	218 873 €HT
Plan de financement	- Département de l'Aude : 30% (accordée)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	<ul style="list-style-type: none">- Agence de l'eau Adour Garonne : 50%- CCPLM : 20%
Calendrier	<p>Notification des aides Agence de l'eau Adour Garonne : Décembre 2021 Lancement des études : Janvier 2022 Restitution finale des Schémas Directeurs : Avril 2024</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux exigences de l'Agence de l'eau Adour Garonne- Répondre aux exigences du Département de l'Aude en termes de rendement du réseau d'eau potable- Diminuer le prélèvement en eau dans le milieu naturel

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
CCPLM Fiche projet 1.4 Aménagement de l'accès et mise aux normes de l'assainissement non collectif du centre de loisirs de Besplas	
Objectifs stratégiques	<p>Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource en eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau. Intégrer les enjeux air, énergie et climat dans les opérations d'aménagement Renforcer des services à destination de la jeunesse et des personnes âgées</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Le projet d'aménagement comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de l'accès : rénovation de la voirie d'accès, rénovation du parking « bus » non imperméabilisé, création d'un parking « Famille » non imperméabilisé, création d'un chemin piétonnier non imperméabilisé - Réhabilitation du système d'assainissement non collectif, non conforme, par la création d'un filtre plantés de roseaux.
Partenaires	<p>Techniques Des entreprises de travaux publics Service technique de la CCPLM</p> <p>Financiers La CCPLM LEADER</p>
Cout prévisionnels	105 551.78 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds LEADER : 50 664.85 € - CCPLM : 54 886.93 €
Calendrier	<p>Lancement des travaux : Novembre 2021 Fin des travaux : Mars 2022</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la réglementation sur l'assainissement non collectif - Améliorer l'accès au centre de loisirs pour les usagers



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM Fiche projet 1.5 Renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes – Tranche 2 Cenne Monestiés

Objectifs stratégiques	Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource de l'eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable de Cenne Monestiés, réalisé sur 2016-2017, un programme pluriannuel de travaux a été mis en place.</p> <p>Début 2022, la CCPLM va engager le renouvellement des canalisations d'eau potable Tranche 2, sur les rues de la Batilleuse, de la Poste, du Penchou, Faubourg Cambriel, de la Vierge, du Terme, du Chalet, de l'Eglise, Chemin du Paradis, Grand Rue et Avenue de Villemagne, soit 710ml.</p> <p>Cela permettra de réduire le débit de fuite et le volume prélevé dans la nature.</p>
Partenaires	<p>Techniques Maître d'œuvre Des entreprises de travaux publics Mairie de Cenne Monestiés Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers La CCPLM Le Département L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p>
Cout prévisionnels	246 583.89 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 10%- Agence de l'eau RMC : 70%- CCPLM : 20%
Calendrier	Lancement des travaux : Janvier2022 Fin des travaux : Juin 2022
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Réduire le débit de fuite et donc le volume prélevé dans la nature.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

**CCPLM Fiche projet 1.6 Renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes –
Tranche 3 Cenne Monestiés**

Objectifs stratégiques	Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource de l'eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable de Cenne Monestiés, réalisé sur 2016-2017, un programme pluriannuel de travaux a été mis en place.</p> <p>Pour le 2^e semestre 2022, la CCPLM va engager le renouvellement des canalisations d'eau potable Tranche 3, sur Grand Rue, Rue du Riblou et Rue de la Poste, soit 590 ml.</p> <p>Cela permettra de réduire le débit de fuite et le volume prélevé dans la nature.</p>
Partenaires	<p>Techniques Maître d'œuvre Des entreprises de travaux publics Mairie de Cenne Monestiés Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers La CCPLM Le Département L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p>
Cout prévisionnels	202 125.84 €HT
Plan de financement	- Département de l'Aude : 10% - Agence de l'eau RMC : 70% - CCPLM : 20%
Calendrier	Lancement des travaux : Octobre 2022 Fin des travaux : Février 2023
Indicateurs d'évaluation	- Réduire le débit de fuite et donc le volume prélevé dans la nature.



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche projet 1.7 Renouvellement des canalisations d'assainissement vétustes et mise en séparatif – Tranche 1 Cenne Monestiés

Objectifs stratégiques	Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource de l'eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Suite au schéma directeur d'assainissement de Cenne Monestiés, réalisé sur 2016-2017, un programme pluriannuel de travaux a été proposé.</p> <p>Pour le 2^e semestre 2022, la CCPLM va engager le renouvellement des canalisations d'assainissement « Tranche 1 » avec notamment la mise en séparatif du réseau. Les rues concernées sont : Rue de la Poste, Rue de la Mairie et Rue du Riblou.</p> <p>Le but est d'éviter le rejet des eaux usées non traitées au milieu naturel (par infiltration à cause du mauvais état des canalisations ou par déversement en cas de pluie du fait que le réseau soit unitaire) et de permettre un meilleur traitement des eaux usées à la station d'épuration.</p>
Partenaires	<p>Techniques</p> <p>Maître d'œuvre</p> <p>Agence technique Départementale Aude</p> <p>Des entreprises de travaux publics</p> <p>Mairie de Cenne Monestiés</p> <p>Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>Le Département</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Cout prévisionnels	232 000 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 10%- Agence de l'eau RMC : 70%- CCPLM : 20%
Calendrier	<p>Notification des aides : Mai 2022</p> <p>Consultation des entreprises : Juillet / Août /Septembre 2022</p> <p>Lancement des travaux : Octobre 2022</p> <p>Fin des travaux : Février 2023</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Réduire le rejet d'eaux usées non traitées au milieu naturel</p> <p>Améliorer le traitement des eaux usées en station d'épuration</p>



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche projet 1.8 Schémas directeurs d'assainissement des communes dans le périmètre de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Objectifs stratégiques	<p>Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource en eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Il s'agit pour la communauté de Communes Piège Lauragais Malepère de disposer d'une vision globale des investissements à envisager sur l'assainissement pour les communes suivantes :</p> <p>Brézilhac, Carlipa, Fenouillet du Razès, Ferran, La Force, Montréal, Laurac, Villasavary, Villeneuve les Montréal et Villesiscle.</p> <p>Ces études auront pour principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">o Améliorer la connaissance des réseaux d'assainissement (mise à jour des plans, inventaire détaillé des réseaux, état des lieux des postes de refoulement, visite de l'ensemble des regards, calcul de l'ICGP),o Déterminer le volume d'eaux Claires Parasites Permanentes drainé par les réseaux,o Estimer la surface active raccordée aux réseaux,o Etudier la réhabilitation/construction de stations d'épuration pour les communes qui le nécessitent.o Etablir un programme hiérarchisé de travaux (réseau et stations) avec estimation de la répercussion sur le prix de l'assainissement. <p>Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable seront menés en cinq phases :</p> <ul style="list-style-type: none">o Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance du système d'assainissement collectifo Phase 2 : Analyse du fonctionnement du système d'assainissement et recherche des anomalieso Phase 3 : Etude de l'assainissement non collectif



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	<ul style="list-style-type: none">o Phase 4 : Etude de scénarioso Phase 5 : Schéma directeur et zonage d'assainissement <p>Ce projet sera réalisé par un bureau d'études spécialisé dans l'eau.</p>
Partenaires	<p>Techniques</p> <p>Un bureau d'études</p> <p>Agence technique Départementale (ATD)</p> <p>Mairies des communes concernées</p> <p>Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>Le Département / l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p>
Cout prévisionnels	343 726.00 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 10%- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 70%- CCPLM : 20%
Calendrier	<p>Notification des aides : Mai 2022</p> <p>Consultation des entreprises : Juillet / Août / Septembre 2022</p> <p>Lancement des études : Novembre / Décembre 2022</p> <p>Restitution finale des Schémas Directeurs : Décembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux exigences de l'Etat et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse- Améliorer le fonctionnement et le traitement des eaux usées et réduire le rejet de polluants au milieu naturel



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche projet 1.9 Schémas directeurs d'alimentation en eau potable des communes dans le périmètre de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Objectifs stratégiques	<p>Transition écologique : Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource en eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Il s'agit pour la communauté de Communes Piège Lauragais Malepère de disposer d'une vision globale des investissements sur l'eau potable à envisager pour les communes suivantes :</p> <p>Brézilhac, Carlipa, Fenouillet du Razès, Ferran, La Force, Montréal, Laurac, Villasavary, Villeneuve les Montréal et Villesiscle.</p> <p>Ces études auront donc pour but :</p> <ul style="list-style-type: none">o De faire le point sur l'état des réseaux et des ouvrages,o De proposer un programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux et d'optimisation du fonctionnement des ouvrages. <p>Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable seront menés en cinq phases :</p> <ul style="list-style-type: none">o Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance physique du système d'AEPo Phase 2 : Etat des lieux de l'alimentation en eau et analyse prospectiveo Phase 3 : Analyse du fonctionnement du réseauo Phase 4 : Etude de scénarios et programme de travauxo Phase 5 : Schéma directeur <p>Ce projet sera réalisé par un bureau d'études spécialisé dans l'eau.</p>
Partenaires	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	<p>Techniques</p> <p>Un bureau d'études</p> <p>Agence technique Départementale (ATD)</p> <p>Mairies des communes concernées</p> <p>Service eau et assainissement de la CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>Le Département / l'Agence de l'eau Adour Garonne</p>
Cout prévisionnels	377 880.00 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 10%- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 70%- CCPLM : 20%
Calendrier	<p>Notification des aides : Mai 2022</p> <p>Consultation des entreprises : Juillet / Août / Septembre 2022</p> <p>Lancement des études : Novembre / Décembre 2022</p> <p>Restitution finale des Schémas Directeurs : Décembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux exigences de l'Etat et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse- Répondre aux exigences du Département de l'Aude en termes de rendement du réseau d'eau potable- Diminuer le prélèvement en eau dans le milieu naturel



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM Fiche projet 2.1 Programme de voirie 2022

Objectifs stratégiques	<p>Transition écologique : Entretien et sécurisation de l'ensemble des voiries communales et intercommunales</p> <p>Réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air intérieur</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Chaque année, la CCPLM rénove et met en sécurité plusieurs voiries du territoire.</p> <p>Le projet consiste cette année :</p> <ul style="list-style-type: none">- A reprendre 23 chemins, réparties sur 20 communes- A rénover 2 ouvrages d'art- A réaliser une étude de sol sur 1 chemin. <p>Ces travaux seront réalisés par des entreprises de travaux publics et suivis par la CCPLM pour la voirie et par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) pour les ouvrages d'Art.</p> <p>Il est prévu de tester sur 2 chemins un procédé innovant (éprouvé sur le Département de la Haute Garonne), qui permet de réutiliser les matériaux en place et donc limiter le transport par poids lourds.</p>
Partenaires	<p>Techniques</p> <p>Des entreprises de travaux publics</p> <p>Agence technique Départementale (ATD)</p> <p>Mairies</p> <p>Service voirie de la CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>Le Département</p> <p>L'Etat (DET)</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	427 140.57 €HT
Coût prévisionnels	
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- Département de l'Aude : 30%- Etat (DETR) : 20%- CCPLM : 50%
Calendrier	<p>Lancement des travaux : Janvier2022</p> <p>Fin des travaux : Décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en sécurité les voiries dégradées.



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche 3.0.0 Déploiement d'une politique environnementale sur le territoire de l'EPCI

Définition de la stratégie territoriale

Objectifs stratégiques	S'engager dans la transition écologique et engager l'ensemble des citoyens
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Favoriser les synergies entre aménagement du territoire et développement durable</p> <p>Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie sont devenus des composantes stratégiques à part entière du développement des territoires. L'aménagement durable du territoire est à la fois un défi, pour concilier aménagement et préservation de l'environnement, un impératif, pour ne pas perdre un patrimoine naturel qui fait la richesse et la diversité de notre pays, et une opportunité, pour améliorer l'attractivité des territoires et construire des compétences d'avenir. À cet égard, la ruralité peut être le laboratoire de l'écologie de demain.</p> <p>Il revient aux acteurs locaux de concilier les différents enjeux environnementaux pour mener un aménagement durable de leur territoire. Le principe directeur ne doit pas être de mettre l'environnement sous cloche, mais d'opter pour une approche dynamique, permettant d'intégrer et de valoriser le patrimoine naturel dans les stratégies de développement. Perdre un tel capital naturel serait à terme catastrophique pour la diversité territoriale du pays, la qualité du cadre de vie et l'attractivité.</p> <p>La prise en compte de ces enjeux est d'autant plus importante que la protection de l'environnement se heurte parfois frontalement à des projets d'aménagement du territoire.</p> <p>La qualité environnementale des territoires est un levier essentiel pour valoriser leur attractivité</p> <p>La préoccupation environnementale peut également être le pivot d'une action commune pour améliorer l'attractivité et le dynamisme d'un territoire.</p> <p>En exemple, lancée à partir de 1967, la politique des parcs naturels régionaux (PNR) a connu un réel succès, en permettant de valoriser le patrimoine</p>

environnemental et culturel sur un espace déjà doté d'une identité commune, pour la renforcer et la dynamiser, à partir d'une volonté commune des acteurs du territoire.

De fait, la dimension paysagère de l'aménagement du territoire ne saurait être négligée.

La préservation et la valorisation des terroirs dans leur diversité doivent être systématiquement à l'esprit des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Il s'agit d'une ressource « subjective » à conserver, pour assurer la qualité du cadre de vie et l'attractivité des territoires, à une époque où se développent le tourisme vert et les filières d'excellence. Paradoxalement, l'administration ayant davantage encouragé le peuplement urbain et l'urbanisme urbain, on observe aujourd'hui une perte de compétences et une défaillance collective à concevoir l'aménagement et l'urbanisme des campagnes, alors que celui-ci correspond pourtant au cadre de vie recherché tant par nos concitoyens que par les nombreux touristes qui visitent chaque année notre territoire.

Le développement d'une agriculture durable est un autre volet important de la transition verte auquel les collectivités territoriales peuvent directement contribuer. Afin de préserver une agriculture locale à taille humaine, de réduire les impacts de la production et des transports sur l'environnement et de promouvoir les productions de qualité, la mise en place de circuits courts de transformation et de distribution des produits alimentaires est une perspective d'avenir pour les territoires. Cette approche doit en particulier permettre de mettre en réseau les activités productives en zone rurale avec son territoire et ses habitants.

L'attention grandissante des consommateurs pour les productions bio et locales est une opportunité à saisir pour soutenir une activité agricole de proximité, indispensable à la cohésion sociale de nombreux territoires

Construire une stratégie territoriale en faveur de l'environnement

Réduction des gaz à effet de serre

Conforter le lien entre aménagement et développement durable en valorisant les atouts de la transition verte dans les territoires (écotourisme, filières d'excellence, circuits courts alimentaires).

Planifier un développement ambitieux des énergies renouvelables, pour en faire une opportunité dans tous les territoires

Définir les grands enjeux pour le territoire, prioriser et planifier une mise en œuvre.

(voir ci-dessous tableau)

Partenaires techniques et financiers	ETAT, Région, Département, Communes de l'EPCI, ADEME, ECLR, réseau associatifs, le CLER....
Coût prévisionnels	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	A DÉFINIR
	A DÉFINIR
Plan de financement	
Calendrier	2021 - 2026
Indicateurs d'évaluation	A DÉFINIR

4. Environnement / Transition énergétique

4.0.0 - Stratégie de la politique environnementale sur le territoire de l'EPCI

4.1. ENR

4.1.0 Orientation ENR (fiche 2021)

4.1.1 Crédit d'une charte des ENR (fiche 2021)

4.1.2 Etudes d'opportunité de production ENR sur les bâtiments communautaires (fiche 2021)

4.1.3 Installation d'unité de production de photovoltaïques sur les bâtiments de l'EPCI retenus (fiche 2021)

4.1.4 Etude de faisabilité de projets de production photovoltaïque sur les bâtiments communaux (Fond de concours en proposition) (2022)

4.1.5 Installation d'unité de production de photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux 2022

4.1.6 Etude d'un parc au sol (2022)

4.1.7 Travaux d'un parc au sol (2022)

4.2. RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

4.2.1 Rénovation énergétique du centre de loisirs de Besplas (fiche 2021)

4.2.2 Réaménagement, extension et rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (fiche 2021)

4.2.3 Etudes énergétiques des bâtiment intercommunaux (fiche 2021)

4.2.4 Relampage

4.2.4 Rénovation énergétique des crèches (2022)

4.2.5 Etudes des bâtiments communaux (Fond de concours) (2022)

4.3. ECLAIRAGE PUBLIC

4.3.0 Orientations / Eclairage Publics (fiche 2021)

4.3.1 Etude de l'éclairage public (Fond de concours) - (fiche 2021)

4.3.2 Expérimentation Extinction de l'éclairage public (fiche 2021)

4.3.3 Mise au norme des remplacements d'horloge (Fond de concours) (2022)

4.4. BIODIVERSITÉ / REBOISEMENT

4.4.0 Biodiversité (fiche 2021)

4.4.1 Reboisement / revégétalisation (fiche 2021)(chantier d'insertion, enfance jeunesse...)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

4.5. PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS À DÉFINIR

4.5.1 Etudes des systèmes d'alerte aux population à l'échelle des communes et/ou de l'EPCI (2022)

4.6. MOBILITÉ

4.6.1 Etude de mise en place d'infrastructures sur le territoire (fiche 2022)

4.6.2 Faciliter le déplacement 0 émissions des agents de la CCPLM (fiche 2022)

4.7. CIRCUITS COURTS

4.7.0 Favoriser l'accès aux circuits courts (fiche 2021)

4.7.1 Expérimentation casiers à secs et frais (fiche 2021)

4.7.2 Développer une stratégie de communication des circuits courts pour le territoire

4.8. DÉCHETS



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche orientation 3.1.0 : Stratégie de production des ENR sur le territoire de la CCPLM

Objectifs stratégiques	Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère / Communes membres de l'EPCI
Description de l'action	<p>La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) adoptée en 2015 fixe l'objectif d'un doublement de la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique, qui devra atteindre 40 % à l'horizon 2030.</p> <p>Les objectifs du territoire sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Dessiner une trajectoire stratégique autour du déploiement construit des énergies renouvelables➔ Calibrer les nouveaux dispositifs en vue de l'intégration des énergies renouvelables au sein du territoire➔ Répondre aux problématiques environnementales <p>Les collectivités disposent d'un large éventail de solutions pour accompagner les projets d'EnR. Elles peuvent soutenir et faciliter le projet pour aller jusqu'à investir financièrement, voire le piloter.</p> <p>Le niveau de participation des collectivités va dépendre de plusieurs facteurs.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ressources qu'elle peut y apporter : terrains ou toitures,



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

connaissance des enjeux locaux, vecteurs de communication, financements, ingénierie politique, compétences techniques, pouvoirs administratifs...

- Motivation de la collectivité : valorisation de ressources énergétiques ou économiques locales, création d'une dynamique sociale, maîtrise du développement des EnR...
- Acteur(s) à l'initiative du projet : des habitants, un développeur privé, des élus.
- État d'avancement du projet : Initiation, émergence, développement, construction, ou exploitation.

PHASE 1 : Mise en place d'une Charte ENR (**fiche 4.1.1**)

PHASE 2 : Etudes d'opportunité de production ENR sur les bâtiments communautaires (**Fiches Action 4.1.2**)

PHASE 3 : Installation d'unité de production de photovoltaïques sur les bâtiments de l'EPCI retenus (**Fiche projet 4.1.3**)

PHASE 4: Etude de faisabilité de projets de production photovoltaïque sur les bâtiments communaux (**Fiche projet 4.1.4**)

PHASE 4 bis: Installation d'unité de production de photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux retenus (**Fiche projet 4.1.5**)

PHASE 5 : Etude de faisabilité d'un parc photovoltaïque au sol (**Fiche 4.1.6**)

PHASE 6: Développer un parc photovoltaïque au sol (**Fiche 4.1.7**)

Partenaires

Les acteurs de la transition énergétiques, les acteurs publics, privés et associatifs, les habitants du territoire

Coût prévisionnels



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	A définir en fonction des actions qui seront choisies
Plan de financement	A définir en fonction des actions qui seront choisies
Calendrier	Stratégie en cours de réflexion en 2021 et la définition des grands axes sur le mandat début 2022 pour un déploiement à minima sur le mandat.
Indicateurs d'évaluation	Utilisation massive et cadrage des énergies renouvelables / utilisation de recettes fiscales dans le cadre de la stratégie



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.1.1 Mise en place d'une charte des Énergies Renouvelables

Objectifs stratégiques	<p>Promouvoir une diversité de moyens de production</p> <p>Réaliser des projets au service du territoire</p> <p>Soutenir des projets collectifs</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Plus personne ne peut remettre en cause le réchauffement climatique provoqué par notre comportement et nos habitudes de vie. Ses effets catastrophiques remettent en cause l'équilibre de notre planète et décime la biodiversité dont nous faisons partie. Nous sommes alertés par la communauté scientifique depuis de très nombreuses années. Elle nous implore d'agir toutes et tous au quotidien pour modifier nos pratiques en vue de réduire notre impact carbone.</p> <p>Nous pouvons agir et il est encore temps de le faire.</p> <p>La Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, en se dotant d'une commission "transition écologique", a souhaité prendre pleinement part à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle</p> <p>Nous devons sortir des énergies fossiles tout en diversifiant nos ressources énergétiques renouvelables. Et cela doit se faire en protégeant la qualité de nos paysages, les intérêts de la population et de nos collectivités.</p> <p>Cette charte a pour objectif de donner de la visibilité à nos concitoyens, aux élus, à nos partenaires ainsi qu'aux porteurs de projets sur les enjeux aussi bien environnementaux, techniques que financiers.</p>
Partenaires techniques et financiers	DDTM, ECLR, ETAT, Département membres du pôle ENR, SYADEN, Association des bâtiments de France...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Coût prévisionnels

Intervention ECLR

Plan de financement

ADEME - AAP MOBELU

Calendrier

fin 2021

Indicateurs d'évaluation

Meilleur cadrage dans la construction des projets ENR



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

CRTE - Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Actions	ENVIRONNEMENT ENR Fiches Action 3.1.2 Etudes d'opportunité de production ENR sur les bâtiments communautaires
Objectifs stratégiques	Montrer l'exemple dans la gestion du bâtiment public Promouvoir des moyens de production d'énergie adaptée à son territoire
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	L'objectif est de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Le syndicat audois d'énergies et du numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place des projets d'énergies renouvelables. Le SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il a donné lieu à la signature d'une convention d'engagement. La prestation d'analyse de projet d'énergies renouvelables du SYADEN Photovoltaïque en toiture des bâtiments suivants : sur Besplas (bâtiment central, salle polyvalente, bâtiment principal), siège administratif à Bram, crèche de Bram, et hangar technique Avenue Ernest Léotard. La CCPLM s'engage dans une nouvelle dynamique en faveur des énergies renouvelables.
Partenaires	SYADEN
Coût prévisionnels	3000E (deux forfaits à 1500 euros)
Plan de financement	CCPLM Partenaires
Calendrier	Etude réalisée en octobre 2021
Indicateurs d'évaluation	ENEDIS (consommation du territoire, nombres d'abonnés...) https://data.enedis.fr/pages/comparateur-de-territoires/

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

CRTE - Communauté de communes Piège Lauragais Malepère													
Actions	ENVIRONNEMENT ENR 3.1.3 Installation d'unité de production de photovoltaïques sur les bâtiments de l'EPCI												
Objectifs stratégiques	Montrer l'exemple dans la gestion du bâtiment public Promouvoir des moyens de production d'énergie adaptée à son territoire Réduire la facture énergétique												
Maître d'ouvrage	CCPLM												
Description de l'action	<p>Suite à l'étude de faisabilité de projet d'énergies renouvelables effectuée par le SYADEN. L'EPCI procèdera aux choix d'installation de panneaux sur les bâtiments les plus propices à cette installation.</p> <p>Pour rappel, l'étude préalable porte sur Besplas (bâtiment central, salle polyvalente, bâtiment principal), siège administratif à Bram, crèche de Bram, et hangar technique Avenue Ernest Léotard.</p> <p>La CCPLM s'engage dans une nouvelle dynamique en faveur des énergies renouvelables.</p>												
Partenaires	SYADEN CD11 ECLR Occitanie												
Cout prévisionnels	<p>Besplas :</p> <table> <tr> <td>- bâtiment central</td> <td>120 000 €</td> </tr> <tr> <td>- salle polyvalente</td> <td>51 000 €</td> </tr> <tr> <td>- bâtiment principal</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Siège administratif</td> <td>60 000 €</td> </tr> <tr> <td>Crèche de Bram</td> <td>120 000 €</td> </tr> <tr> <td>Hangar technique</td> <td>20 000 €</td> </tr> </table>	- bâtiment central	120 000 €	- salle polyvalente	51 000 €	- bâtiment principal	20 000 €	Siège administratif	60 000 €	Crèche de Bram	120 000 €	Hangar technique	20 000 €
- bâtiment central	120 000 €												
- salle polyvalente	51 000 €												
- bâtiment principal	20 000 €												
Siège administratif	60 000 €												
Crèche de Bram	120 000 €												
Hangar technique	20 000 €												
Plan de financement	Région CCPLM												
Calendrier	2022												
Indicateurs d'évaluation	Performance, rendement de l'installation												



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

ENVIRONNEMENT BÂTIMENTS

Fiche action 3.2.1 Rénovation énergétique du centre de loisirs de Besplas

Objectifs stratégiques	Transition écologique : Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	La commission environnement a travaillé sur un projet d'optimisation de la consommation énergétique du centre de loisirs de Besplas. Des surfaces prioritaires ont été identifiées (espaces de restauration, salles d'activités et salle polyvalente) et des travaux électriques, d'isolation et de chauffage ont été évalués. Par ailleurs, le bureau d'études techniques BET ESI, situé 9 route de Varilhes à Saint Jean de Verges (09) a été missionné afin de diagnostiquer les gains énergétiques potentiels générés par les travaux.
Partenaires	<p>Techniques</p> <p>Un maître d'œuvre</p> <p>Des entreprises de travaux publics</p> <p>Service technique de la CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>Etat (France Relance)</p> <p>Région Occitanie</p>
Cout prévisionnels	184 358.71 €HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Région Occitanie : 50 000 € - Etat (France Relance) : 50% - 92 180 € (accordée)

- CCPLM : 42 178.71 €

Calendrier	Lancement des travaux : Novembre 2021 Fin des travaux : Février 2022
Indicateurs d'évaluation	Améliorer l'isolation des bâtiments et réduire la consommation énergétique



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

ENVIRONNEMENT - BÂTIMENTS

3.2.2 Réaménagement et extension du siège de la CCPLM

Objectifs stratégiques	<p>Cohésion sociale : Garantir le service pour tous / Maintenir et développer les services de proximité à la population</p> <p>Transition écologique : Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Réaménagement de l'accueil du siège de la CCPLM : 62. Rue Bonrepos à Bram</p> <p>En effet, l'accueil présente des problématiques en termes d'accessibilité, de confidentialité et d'attente. Il ne répond pas au cahier des charge de la Maison France Services (accueil de 1^{er} niveau, confidentialité ...) et ne permet pas l'accueil des administrés dans les meilleures conditions. Il est à noter que la majorité des services de l'EPCI sont centralisés au siège.</p> <p>L'extension du siège de la CCPLM</p> <p>En effet, le siège ne permet pas d'accueillir dans les meilleures conditions de travail les agents des services présents sur ce site. Le siège est confronté à une surpopulation des agents par bureau. L'action consistera à agrandir le siège et à aménager de nouveaux bureaux et une grande salle de réunion. Les services sont actuellement en difficulté pour accueillir les administrés.</p> <p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none">● Développer un accueil permettant de répondre aux attentes de la Maison France Services (réaménagement de l'accueil)● Répondre aux besoins de développement des services de l'EPCI (extension du siège)● Rénovation des bâtiments publics et construction des bâtiments neufs exemplaires (extension du siège)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	<p>Les deux projets nécessitent l'intervention d'un architecte pour étudier les possibilités techniques.</p>
Partenaires	<p>Techniques Architecte Agence technique Départementale (ATD) Mairie de Bram Entreprises de bâtiments Financiers La CCPLM L'Etat / le Département / la Région Le GAL : Aides financières LEADER</p>
Cout prévisionnels	<p>A chiffrer</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- GAL 48% (plafond à 100 000€)- DETR et autres (à définir)- Région : 30% (plafond à 50 000€)- CCPLM (à définir)
Calendrier	<p>Le projet fera l'objet d'une étude technique pour 2022. Marché à procédure adaptée ou appel d'offres suivant les montants. Travaux en 2023 au plus tard.</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Répondre au cahier des charges de la MFS- Présence d'une salle de réunion pouvant accueillir les séances plénières du conseil communautaire- Permettre à tous les agents de bénéficier d'un espace de travail- Diminuer la consommation énergétique de l'ensemble du bâtiment projeté.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.3.3 Relampage au sein des bâtiments : impulser le changement

2.4

Objectifs stratégiques	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Le relamping, ou relampage, est une opération qui consiste à renouveler le parc d'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments communaux et intercommunaux pour réaliser des économies d'énergie. Il s'agit d'un processus de modernisation du système d'éclairage.</p> <p>L'action consistera à accompagner les services de l'EPCI et des communes au changement de tout le parc d'éclairage.</p> <p>Le but étant de diminuer les factures de consommation et l'empreinte carbone</p>
Partenaires techniques et financiers	SYADEN
Coût prévisionnels	étude au cas par cas.
Plan de financement	
Calendrier	Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	nombre de communes adhérentes au projet % du nombre de point lumineux changé



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.2.3 - BÂTIMENTS

Etudes énergétiques des bâtiments intercommunaux

Objectifs stratégiques	Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Constat : L'évolution du bilan carbone territorial varie selon les actions engagées par les collectivités sur leurs parcs de logements, de bureaux et de bâtiments publics. En ce qui concerne toute nouvelle construction à maîtrise d'ouvrage publique, le cadre législatif national fixe l'obligation d'exemplarité depuis le 1er Septembre 2017. Pour cela, les bâtiments publics neufs devront entre autres, produire davantage d'énergie qu'ils n'en consomment. C'est ce que l'on appelle des bâtiments à énergie positive (BEPOS).</p> <p>La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet :</p> <ul style="list-style-type: none">- de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...),- de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air. <p>Objectifs : favoriser les économies d'énergie, réduire les émissions de CO2 et encourager le développement des énergies propres.</p> <p>Action : Réaliser l'état des lieux énergétiques de son patrimoine bâti public par une étude énergétique pour pouvoir ensuite envisager un plan d'action dans la cadre de la rénovation des bâtiments</p> <p>Comment :</p> <ul style="list-style-type: none">- Se mobiliser pour planifier l'ensemble des travaux de rénovation du parc de l'EPCI- Encourager le choix de matériaux biosourcés pour les travaux

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	<p>engagés (En tant que maître d'ouvrage, les collectivités peuvent opter pour des matériaux biosourcés, vernaculaires, issus du réemploi ou du recyclage.)</p> <ul style="list-style-type: none">- Impulser une dynamique de rénovation sur son territoire en montrant l'exemple- Veiller à la cohérence des actions et des compétences des différents échelons territoriaux pour assurer la performance énergétique des bâtiments.
Partenaires techniques et financiers	<p>Acteurs de la transition énergétique (SYADEN, CAUE, Guichet Rénov, La Région, cheffe de file pour la transition énergétique, les compétences sociales du département au profit de la transition énergétique du bâtiment pour le volet privé, les collectivités locales et autres acteurs territoriaux pour coordonner la transition l'efficacité énergétique.</p>
Coût prévisionnels	900 euros / bâtiment inférieur à 100m ²
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation	Réduction des coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), réduire les émissions de gaz à effet de serre,



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.3.0 - ENVIRONNEMENT : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Orientation éclairage public

Objectifs stratégiques	<p>Réduction des consommations électriques</p> <p>Mieux maîtriser la consommation</p> <p>Diminution des nuisances lumineuses</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Descriptif de l'action à long terme</p> <p>Une collectivité systématisé la sobriété et l'efficacité énergétique de son éclairage public. Elle met en place des technologies et pratiques économies en énergie et contribue peu à peu à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses (suppression des lampadaires inutiles et redondants, horaires d'allumage et d'extinction dans les zones propices, éclairage à détection de présence, lampadaires économies, proportion de lumière, limitation des températures de couleur etc.)</p> <p>Contexte actuel</p> <p>En métropole, l'éclairage public constitue le deuxième grand poste du bilan énergétique des collectivités (18% de la consommation d'énergie des communes), et le premier pour la consommation d'électricité d'une commune est liée à : l'éclairage public. Dans les communes des DOM, le poids de l'éclairage public est plus important : à lui seul, il représente 58% de la consommation totale d'électricité (d'après l'enquête Energie et Patrimoine communal en 2012" publiée par l'ADEME.</p> <p>Différentes phases pourraient permettre d'améliorer cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Phase 1 : Communiquer / sensibiliser sur une meilleure utilisation de



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	<p>l'éclairage public (transmission d'information auprès des communes, organisation de réunion d'informations, mise en relation des communes entre elles et/ou avec les partenaires de la thématique)</p> <ul style="list-style-type: none">- Phase 2 : Au travers d'un Fond de concours Aide financière pour mise en place d'études de l'éclairage public et/ou changement des horloges.- Phase 3 : Suivre les évolutions sur le territoire et créer de l'entraide entre communes par le partage d'expériences.
Partenaires techniques et financiers	SYADEN, communes
Coût prévisionnels	Fond de concours en soutien aux communes pour participation des études et changement des horloges. 80 000 euros sur 4 ans
Plan de financement	Fond de concours versé par l'EPCI
Calendrier	Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	Nombre de point lumineux/hab ou/km Nombre d'heures d'éclairement sur le territoire de l'EPCI % de communes pratiquant l'extinction Puissance moyenne des points lumineux



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.3.1 - ENVIRONNEMENT : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Etudes de l'éclairage public des communes de l'EPCI

Objectifs stratégiques	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Descriptif de l'action déployé sur 4 ans</p> <p>Phase 1 (4.3.1 Etude) : Réaliser un diagnostic de l'éclairage public à l'échelle de l'EPCI par commune potentiellement favorable à cette démarche au travers d'un fond de concours.</p> <p>Ce fond de concours sera abondé par la CCPLM</p>
Partenaires techniques et financiers	SYADEN, communes
Coût prévisionnels	60 000€ / 4 ans (fond de concours)
Plan de financement	
Calendrier	Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de point lumineux/hab ou/km</p> <p>Nombre d'heures d'éclairement sur le territoire de l'EPCI</p> <p>variation du % de communes pratiquant l'extinction</p> <p>Puissance moyenne des points lumineux</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère	
3.3.2 - ENVIRONNEMENT : ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public	
Objectifs stratégiques	Réduction des consommations électriques Mieux maîtriser la consommation Diminution des nuisances lumineuses Réinvestir les économies dans la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Inciter les communes à expérimenter l'extinction de l'éclairage public en développant la mise en place d'actions d'informations et de sensibilisation.</p> <p>L'EPCI et les partenaires pourront accompagner les communes sur le volet communication et liaison avec les partenaires spécifiques.</p> <p>Inciter les communes à redistribuer les économies dans des actions de transition environnementales</p>
Partenaires techniques et financiers	SYADEN, communes
Coût prévisionnels	5000 € sur 4 ans au travers du fond de concours
Plan de financement	CCPLM
Calendrier	Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	<p>Réduction des consommations électriques, redistribution des coûts vers la rénovation énergétique.</p> <p>Plus de 60% des communes de l'EPCI procéderont à l'extinction de l'éclairage public en 2024.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.4.0 Préserver la biodiversité du territoire

Objectifs stratégiques	<p>Rebrancher la climatisation naturelle du Lauragais et renforcer la prise en compte du confort d'été</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Descriptif de l'action</p> <p>A travers ses services communautaires et ses partenaires, la collectivité contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de son territoire et à la sensibilisation de tous les acteurs à ce sujet. La collectivité met en œuvre des actions concrètes pour préserver et/ou renforcer la biodiversité sur son territoire et développer des espaces verts, notamment via une politique de végétalisation, de lutte contre la pollution lumineuse, de mobilisation des documents d'urbanisme ou d'outils de contractualisation spécifiques. L'approche menée est transversale et les co-bénéfices avec les orientations climat-air-énergie, notamment en matière d'adaptation au changement climatique sont particulièrement recherchées.</p>
	<p><u>Actions de sensibilisation de la population</u></p> <p>Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts (action de sensibilisation des différents publics à la biodiversité - en particulier sur le secteur "enfance et jeunesse" soutenue par la collectivité, au travers de ses différents supports de communication.</p> <p>La collectivité peut être partie prenante dans la réalisation des pratiques de gestion des espaces verts...)</p> <p>Outils : journées de l'environnement auprès des écoles et des services périscolaires, ateliers de découvertes des bonnes pratiques, créations de supports papier ou numériques, jeux, concours...</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Partenaires techniques et financiers	Ligue de protection des oiseaux, SYADEN, SMICTOM, Arbre et Paysage, Nature en jeux, ADEME...
Coût prévisionnels	10 000€ annuel
Plan de financement	
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation	Niveau de participation des population aux activités proposées



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère 3.4.1 Reboisement / végétalisation

Objectifs stratégiques	Création d'un puit à carbone, prise en compte du confort d'été et amélioration de la qualité de vie
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Descriptif de l'action La collectivité après une étude autour de ses propres bâtiments ou terrains planifiera des actions de reboisement et de revégétalisation pour montrer l'exemple et lutter contre le réchauffement climatique. Une première phase d'étude et de photos permettra de mettre en place un plan d'action.</p> <p>Contexte Les forêts jouent un rôle important dans la réduction du dioxyde de carbone dans l'air. ... Par conséquent, le moyen le plus simple de réduire ces produits chimiques polluants et le dioxyde de carbone est le reboisement. L'importance de la reforestation peut être comprise lorsque l'on connaît les avantages des forêts. Le reboisement, c'est l'action de mettre en terre les jeunes plants d'arbres, que l'on appelle aussi les « les semis ».</p> <p>Action : En lien avec nos partenaires, les différents services vont requalifier des espaces imperméabilisés, reboiser des espaces pour créer des zones d'ombre, limiter l'érosion.</p> <p>Un plan d'action permettra de planifier l'ensemble des nouvelles zones à reboiser. L'EPCI pourra s'appuyer sur les missions d'une équipe des chantiers d'insertion afin de procéder à la mise en œuvre.</p> <p>Ce projet se veut être exemplaire en mettant à contribution différents services de la CCPLM : Chantier d'insertion, Enfance et Jeunesse, Voirie</p>
Partenaires techniques et financiers	Pépinières Départementales CAUE 11 Ecole supérieure la Raque Chantier d'insertion
Coût prévisionnels	en cours d'étude
Plan de financement	ADEME, Région, département
Calendrier	2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation	Nombres d'arbres et d'arbustes plantés / nombre de salarié intégré aux chantiers d'insertions / linéaire et surface réhabilité



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.5.0 - CIRCUITS COURTS

Favoriser l'accès aux circuits courts

Objectifs stratégiques	<p>Développer les circuits courts</p> <p>Soutenir l'agriculture</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Les circuits courts sont des modes de distribution que l'on retrouve souvent dans la filière agricole.</p> <p>Les circuits courts suppriment ou limitent les intermédiaires. Ils renforcent la confiance avec la traçabilité des produits, soutiennent des produits locaux et de saison et assurent un juste prix tant pour les producteurs et productrices que pour les consommateurs et consommatrices.</p> <p>Les circuits courts ont un impact positif tant pour les producteurs, les habitants ainsi que le territoire. Ils permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none">- créer du lien entre le monde rural et le monde urbain- donner plus d'indépendance aux producteurs et productrices- rémunérer plus équitablement le travail de la filière agricole et proposer des prix accessibles aux clients / clientes par la réduction des commissions et marges des intermédiaires- valoriser les produits locaux de saison et de qualité (agriculture biologique ou raisonnée)- réduire le transport des marchandises <p>Le circuit court est un mode de distribution par lequel un minimum d'intermédiaires se place entre le producteur et le consommateur (un intermédiaire au maximum). L'intérêt du circuit court est de réduire le transport d'un produit (minimiser l'empreinte carbone) et favoriser sa</p>

traçabilité.

Exemples

En vente directe :

- vente à la ferme ;
- vente en Point de Vente Collectif ;
- vente aux marchés, dans les foires, les salons;
- vente à distance par correspondance (catalogues, Internet) ;
- vente par distributeur automatique s'il appartient à l'agriculteur (lait cru, fruits, légumes)

En vente indirecte :

- à la restauration (traditionnelle ou collective) ;
- à un commerçant ;
- vente en Groupement d'achat service épicerie.
-

Objectifs de la démarche

Engager une réflexion sur les types de circuits courts à mettre en place sur le territoire. Ce travail passera par une étroite collaboration / concertation avec le monde agricole pour aboutir à la structuration d'une ou plusieurs filières de circuits courts

Partenaires techniques et financiers	Chambre d'Agriculture GDA Producteurs locaux CD11 Région Occitanie PETR
Coût prévisionnels	voir détails fiches
Plan de financement	voir détails fiches
Calendrier	voir détails fiches
Indicateurs d'évaluation	voir détails fiches



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

3.5.1 - ENVIRONNEMENT CIRCUITS COURTS

Expérimentation de casiers secs et frais

Objectifs stratégiques	Développer les circuits courts Soutenir l'agriculture
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	Développer les filières courtes de proximité en engageant une expérimentation à l'aide de la mise en place de casiers
Partenaires techniques et financiers	Drive Fermier Audois Région Occitanie Conseil Départemental 11 PETR Pays Lauragais
Coût prévisionnels	50 000€
Plan de financement	Région Occitanie Conseil Départemental 11
Calendrier	1er semestre 2021
Indicateurs d'évaluation	Evolution : <ul style="list-style-type: none">- nombre d'utilisateur (clients)- nombre d'utilisateur (producteurs)- nombre de jour d'utilisation



Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche projet 4.1 Crédit d'une batucada pour tous

Objectifs stratégiques	<p>Cohésion sociale et territoriale:</p> <p>Epanouissement et confiance en soi des enfants</p> <p>Cohésion enfants parents</p> <p>Initiation à la musique et à la danse</p> <p>Utilisation de son corps en parfaite harmonie au sein d'un groupe quelque soit ses connaissances artistiques et culturelles</p> <p>Ouverture culturelle des enfants mais aussi de leur famille</p> <p>Se produire lors de différentes manifestations du territoire</p> <p>Contribution au dynamisme de la vie culturelle du territoire</p> <p>Economie et Emploi :</p> <p>Développement des emplois dans l'école des Arts pour la mise en place du projet.</p> <p>Transition écologique : Utilisation d'instruments achetés localement de façon durable, de bonnes qualités permettant une utilisation dans le cadre de divers projets au sein des écoles, de l'école des Arts, de l'ALAE mais aussi d'autres projets du territoire.</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère Ecole des Arts
Description de l'action	<p>La batucada pour tous</p> <p>Synthèse :</p> <p>Création d'un ensemble de percussion type « batucada » au sein de l'école des Arts</p>

	<p>Mise en place d'ateliers de batucada dans les écoles du territoire dans le <u>cadre de projets d'établissements.</u></p> <p>Mise en place d'ateliers découvertes batucada dans le cadre de l'ALAE</p> <p>Animations batucada lors de manifestations du territoire</p>
Partenaires	<p>Ecole des Arts</p> <p>Education nationale</p> <p>CCPLM</p> <p>Financiers</p> <p>L'Etat / le Département / la Région</p> <p>Le GAL : Aides financières LEADER</p>
Cout prévisionnels	<p>Budget d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Acquisition d'un parc instrumental (2500 €) <p>Budget de fonctionnement environ 2000 € par an</p> <ul style="list-style-type: none"> ● financement des interventions des musiciens ● Assurance pour la maintenance du parc instrumental
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - GAL 48% (plafond à 100 000€) - DETR et autres (à définir) - Région : 30% (plafond à 50 000€) - CCPLM (à définir)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement des écoles - Animations, concerts



Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche projet 4.2 Crédit à la création d'une salle de spectacle, conférence, réunions

Objectifs stratégiques	<p>Cohésion sociale : Maintenir et développer les services de proximité à la population par la création d'un bâtiment pouvant servir aux différents services de la CCPLM (médiathèque, ALAE, Ecole des Arts) ainsi qu'aux associations culturelles du territoire.</p> <p>Transition écologique : Crédit à la création d'un bâtiment Eco-responsable à la place d'un bâtiment ancien déjà existant</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p style="text-align: center;">Crédit à la création d'une salle de spectacle, conférence, réunion</p> <p>Le territoire de la communauté de communes Piège, Lauragais, Malepère ne possède aucun bâtiment permettant d'accueillir des spectacles de qualités dans un lieu adapté.</p> <p>Un bâtiment qui pourrait posséder une grande salle de spectacle avec scène amovible, extensible, coulisse, gradins, rideaux.</p> <p>Une grande salle de conférence</p> <p>Des salles de réunions, répétitions pour des résidences.</p> <p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none">● Crédit à la création d'un lieu culturel innovant permettant d'accueillir des spectacles, des conférences, des réunions● Répondre aux besoins de développement de l'école des arts et des associations culturelles du territoire en matière de représentation et de développement artistique● Rénovation d'un bâtiment déjà existant en bâtiment exemplaire en Eco construction <p>Le projet nécessite une étude préalable d'opportunité et de faisabilité ainsi que l'intervention d'un maître d'ouvrage pour étudier les possibilités techniques et dégager un budget prévisionnel.</p>

Partenaires	<p>Techniques</p> <p>Un architecte</p> <p>Agence technique Départementale (TD)</p> <p>Mairie de Villasavary</p> <p>Entreprises de bâtiments</p> <p>Financiers</p> <p>La CCPLM</p> <p>L'Etat / le Département / la Région</p> <p>Le GAL : Aides financières LEADER</p>
Cout prévisionnels	A chiffrer
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - GAL 48% (plafond à 100 000€) - DETR et autres (à définir) - Région : 30% (plafond à 50 000€) - CCPLM (à définir)
Calendrier	<p>Le projet fera l'objet d'une étude technique pour 2022.</p> <p>Marché à procédure adaptée ou appel d'offres suivant les montants.</p> <p>Travaux en 2023 au plus tard.</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre au cahier des charges de la MFS - Présence d'une salle de réunion pouvant accueillir les séances plénières du conseil communautaire - Permettre à tous les agents de bénéficier d'un espace de travail - Diminuer la consommation énergétique de l'ensemble du bâtiments projeté.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

FICHE PROJET 4.3 Un orchestre à l'école

Objectifs stratégiques	<p>Cohésion sociale et territoriale:</p> <ul style="list-style-type: none">Epanouissement et confiance en soi des enfantsIntégration dans le groupe classeInstauration d'un climat favorable dans la classe et dans l'écoleCréation de liens avec le collègeOuverture culturelle des enfants mais aussi de leur familleRelation de confiance entre les familles et les institutions (CCPLM, Mairies, Ecole des Arts, Education nationale)Contribution au dynamisme de la vie culturelle du territoireAnimation de réseaux d'acteurs sur les territoires. <p>Economie et Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">Développement des emplois dans l'école des Arts pour la mise en place du projet. <p>Transition écologique : Utilisation d'instruments achetés localement de façon durable, de bonnes qualités permettant une utilisation dans le cadre du projet mais aussi dans le cadre du développement de l'école des Arts et pour d'autres projets du territoire.</p>
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère Ecole des Arts
Description de l'action	<p>Un orchestre à l'école</p> <p>La mise en place d'un orchestre à l'école est un projet social, éducatif, culturel et citoyen</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Synthèse :

1^{er} temps : Le temps de réflexion

Le projet nécessite un temps de réflexion collective en amont avec les différents partenaires, Education nationale, Ecole des Arts afin de déterminer le répertoire, les techniques instrumentales, les esthétiques, les méthodes de travail.

- Choix du type d'orchestre (à cordes, à vent), des esthétiques, du répertoire
- Choix de la durée du projet (un an à trois ans par classe ou école)
- Choix de l'école de la classe
- Choix des intervenants
- Choix du nombre d'interventions par classe (2 fois par semaine, une fois par pupitre, une fois pour l'ensemble ou autre)

2^{ème} temps : le temps de l'action

- Création du projet dans le cadre d'un projet d'établissement.
- Mise en place des interventions
- Production (concerts, rencontres, animations)

Partenaires	Ecole des Arts Education nationale CCPLM Financiers L'Etat / le Département / la Région Le GAL : Aides financières LEADER
-------------	--

Cout prévisionnels	Budget d'investissement (entre 12000 € et 25000 € par classe en fonction du nombre et du type d'instruments concernés <ul style="list-style-type: none"> ● Acquisition d'un parc instrumental Budget de fonctionnement environ 5000 € par an <ul style="list-style-type: none"> ● financement des interventions des musiciens ● Achat de consommables (anches, huile pour pistons, cordes...)
--------------------	--

- Vie de l'orchestre (déplacements, partitions...)
- Assurance pour la maintenance du parc instrumental

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">- GAL 48% (plafond à 100 000€)- DETR et autres (à définir)- Région : 30% (plafond à 50 000€)- CCPLM (à définir)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Investissement des écoles- Animations, concerts



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM / Réseau de lecture publique

Contrat territorial Culture Fiche 4.4

Objectifs stratégiques	Inscrire les actions du réseau de lecture publique dans une politique de développement du territoire dans une logique de cohésion, cohérence et égalité sociale d'accès à la culture, l'information et à l'éducation.
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère / Réseau de lecture publique
Description de l'action	<p>En s'appuyant sur les 8 médiathèques du réseau de lecture publique, La CCPLM souhaite favoriser l'accès à la culture et à l'information dans une perspective d'équité territoriale. Il s'agit de mettre en synergie et de développer les outils, équipements, partenariats et actions territoriales afin de proposer une offre culturelle structurée, de qualité et accessible pour tous. Une attention particulière sera portée aux publics jeunes et éloignés (ruralité) ou empêchés. NOTA : dans le cadre de l'accompagnement de l'ingénierie du CRTE une étude préalable, considérée comme axe premier, sera mise en place afin d'établir un diagnostic culturel de territoire et confirmer ou amender les 2 autres axes d'actions prévus, à savoir : - Permettre à tous d'accéder à l'information et aux collections : 1. <i>Création d'une nouvelle interface Web pour permettre la réservation en ligne : Ré informatisation avec formation (agents et bénévoles), médiations usagers, Développement et ouverture du système des réservations</i> 2. <i>Portage à Domicile</i> 3. <i>dépôt de documents dans les structures collectives du territoire : crèches et maison de retraite</i> 4. <i>développement de collections adaptées notamment gros caractère, facile à lire, audio et tout petits</i> 5. <i>Réflexion sur de nouvelles pistes : Dépôts automatisés communes - Incrire la programmation culturelle dans la politique de développement du territoire, utiliser le réseau de lecture publique pour faire rayonner des actions et créer des partenariats - Incrire la programmation culturelle dans la politique de développement du territoire, utiliser le réseau de lecture publique pour faire rayonner des actions et créer des partenariats</i> : - diffuser et faire rayonner les dispositifs locaux, départementaux et régionaux (<i>Nuit de la lecture, Temps de cirque dans l'Aude, Scènes d'enfance, Banquet du livre, festival BD</i>) – Mettre en place le projet littérature : développement des collections programme de formation, d'actions culturelle et de recherche sur les plantes et insectes dans la littérature jeunesse, en partenariat avec le service jeunesse, les chantiers d'insertions et le pôle environnement CCPLM, l'université de Montpellier – Mettre en place l'événement santé en partenariat avec les services jeunesse, MFS et acteurs locaux de la santé : formations, conférences, action de préventions, développement des collections...– Développer les actions EAC dans le cadre de la signature de la convention de généralisation : en et hors temps scolaire, en partenariat avec les services jeunesse et école des arts et espace artistique des Essarts.</p>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Partenaires	DRAC, PETR, DÉPARTEMENT, Bibliothèque départementales, Communes, Autres services intercommunaux (notamment Jeunesse, CIAS, PIJ, MFS, crèches) Éducation Nationale, Écoles, Essarts et autres lieux culturels, Associations à vocation culturelle, EHPAD
Coût prévisionnels	120 000 euros INVESTISSEMENT : -diagnostic de territoire et rédaction d'un PCSES – ré informatisation avec mise en place d'un nouveau logiciel – constitution et développement de collections adaptées- formations aux agents et bénévoles FONCTIONNEMENT : Prestation de services dans le cadre du développement territorial des actions culturelles ainsi que dans la création de nouvelles actions structurantes dans les partenariats
Plan de financement	DRAC dans le cadre du CTL :60 000 euros PETR, FONDS LEADER (A déterminer) DÉPARTEMENT (A déterminer) AUTOFINANCEMENT : 60000 euros
Calendrier	Signature prévue début 2022 pour une période de 3 ans reconductible 2022-2024
Indicateurs d'évaluation	1.Rédaction du PCSES (Projet culturel scientifique éducatif et social)2.Nombre de personnes utilisant le service 3. Rayonnement des actions 4. développement et pérennisation des partenariats



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

TOURISME FICHE PROJET 5.1 Organisation et promotion de séjours sans voiture

Objectifs stratégiques	<p>2.1. Stimuler une économie verte et responsable</p> <p>2.12 Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de service adapté</p> <p>Concrètement : encourager et rendre possible les alternatives à la voiture individuelle pour un séjour touristique en itinérance sur le territoire</p>
Maître d'ouvrage	Office de Tourisme Intercommunal Au Cœur des Collines Cathares
Description de l'action	<p><i>En prenant appui sur la gare SNCF de Bram et sur les arrêts de bus Lio, structurer des séjours sans voiture pour parcourir le territoire à pied, en vélo ou en VTT.</i></p> <p><i>Le potentiel de circuits déjà en place peut servir de base pour constituer des boucles de 2 à 7 jours : tour pédestre du Lauragais, Chemin de Saint Jacques sur le GR 78, les Collines du Vent, le Canal du Midi, la Voie Verte Bram-Mirepoix.</i></p> <p><i>Pour des parcours vélo reliant des villages intéressants, le territoire possède aussi de nombreuses petites routes de campagne.</i></p> <p><i>Une recherche d'hébergements ciblés peut être réalisé grâce notamment au vivier d'hébergements que nous avons déjà labellisé « Accueil Vélo »</i></p>
Partenaires	Hébergements et agences de voyage
Coût prévisionnels	
Plan de financement	
Calendrier	Premiers essais en 2022 en commençant par 1 week-end 2 jours axé autour de la Voie Verte Bram- Montréal – Belvèze



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Indicateurs d'évaluation

- * Nombre de séjours commercialisables
- * Nombre de clients réels sur chaque formule proposée



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

TOURISME Fiche projet 5.2 Crédit à la création de bornes numériques interactives

Objectifs stratégiques	<p>3.1. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire</p> <p>1.3. Promouvoir un tourisme durable, qualitatif et innovant</p>
Maître d'ouvrage	CCPLM
Description de l'action	<p><i>Pour répondre aux besoins d'information pratique en période de fermeture de l'office de tourisme ou dans un point de passage où il n'y a pas d'accueil physique régulier, des bornes numériques interactives seraient installées à l'extérieur de bâtiments publics, soit sur une vitrine (la borne se trouvant à l'intérieur), soit sur un mur extérieur (la borne se trouvant en totalité en extérieur)</i></p> <p><i>Trois points pressentis vont être étudiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Fanjeaux : la vitrine de l'office de tourisme intercommunal</i>- <i>Montréal : le mur sous abri de la Maison du Tourisme</i>- <i>Bram : la vitrine de la halle place Carnot</i> <p><i>Pour moderniser l'accueil physique à l'intérieur de l'office de tourisme de Fanjeaux, une visualisation 3D du territoire valoriserait les sites patrimoniaux et/ou les circuits de randonnée : le coût doit être étudié.</i></p>
Partenaires	<p>Techniques : Communes de Bram et Montréal Office de Tourisme Au Coeur des Collines Cathares</p> <p>Financiers : GAL du Pays Lauragais Département de l'Aude</p>
Coût prévisionnels	30.000 €
Plan de financement	Fonds européens LEADER 40%



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	<p>Demande de subvention en décembre 2021</p> <p>Instruction en 2022</p> <p>Installation en 2023</p>
Calendrier	Indicateurs d'évaluation



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche action CCPLM 5.3 TOURISME : Amélioration des chemins de randonnée

Objectifs stratégiques	1.2. Promouvoir un tourisme durable, qualitatif et innovant 3.7. Soutenir l'aménagement et le développement des communes
Maître d'ouvrage	CCPLM
Description de l'action	<p>Sur la base du Schéma de développement intercommunal de la Randonnée adopté par la CCPLM, l'Office de Tourisme a mis en place ou restructuré 15 itinéraires de randonnée pédestre et un espace national VTT. Parmi les itinéraires pédestres, 6 ont été choisis pour être équipés de panneaux d'interprétation. En 2022, les 2 derniers circuits seront aménagés à Cenne-Monestiés et à Plavilla-Saint Julien de Briola.</p> <p>Chaque année, un programme permet d'assurer l'entretien et le balisage des 15 circuits pédestres (150 km), des circuits VTT (170 km), auxquels s'ajoutent l'itinéraire en ligne des Collines du Vent (52 km) et le Tour du Pays Lauragais (164 km). L'ensemble de ces itinéraires représentent donc un linéaire total de 536 km de chemins entretenus et balisés.</p> <p>En 2022, en plus d'intégrer les 2 nouveaux circuits d'interprétation, le programme de balisage va initier un nouveau partenariat avec la Fédération Française de Randonnée pour améliorer et normaliser le balisage des 2 boucles les plus longues (soit 47 km en tout).</p> <p>Comme ces boucles suivent en partie le GR emprunté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, l'amélioration du balisage renforcera la qualité de l'accueil des randonneurs, donc l'image du territoire auprès de ce public. Concrètement, de nouveaux supports en bois vont être créés pour que le balisage soit plus visible et implanté aux endroits stratégiques.</p>
Partenaires	Techniques : * office de tourisme intercommunal * Comité Départemental de la Randonnée de l'Aude - FFR * entreprises Alzonne Environnement et GAEC Gaïda Financiers : Département de l'Aude
Coût prévisionnels	50.000 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan de financement

Département de l'Aude : 60 %

Calendrier

1^{ère} passe en Mai-juin en 2022, 2^e passe en septembre 2022

**Indicateurs
d'évaluation**

- Ecocompteur sur un circuit VTT pour compter le nombre de vélos à un endroit stratégique du réseau
- Administration de la plate-forme Suricate qui recense les incidents sur les chemins concernant l'entretien et le balisage
- Fiche de signalement disponible sur notre site Internet



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

ECONOMIE Fiche projet 6.1 Extension de la zone d'activité de BRAM

Objectifs stratégiques	Attirer et implanter de nouvelles activités créatrices d'emplois, Stimuler une économie verte et responsable, Pérenniser le tissu économique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	Extension de la ZA de Bram Compléter l'offre immobilière pour consolider le parcours d'entreprises du territoire, diversifier l'offre, répondre aux besoins d'entreprises endogènes et exogènes, ancrer durablement les entreprises sur le territoire pour dynamiser l'emploi et l'activité économique en plaçant la démarche environnementale et au cœur du projet de développement.
Partenaires	Techniques Etude d'opportunité : ELAN Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité : ALENIS Un maître d'œuvre : Des entreprises de travaux publics : Service technique : CCPLM Urbanisme : Ville de Bram Financiers La CCPLM Etat (France Relance) Région Occitanie
Coût prévisionnels	Coût prévisionnel : à ajuster après le bilan prévisionnel (étude de faisabilité) Etudes opérationnelles de faisabilité : 124 K€ HT Acquisition foncière : 1 000 K€ HT Aménagement : 10 891 K€ HT
Plan de financement	Cession : 5 388 K€ HT Région Occitanie : Etat : CCPLM : 5 503 K€ HT
Calendrier	2020 : Etude d'opportunité 2021-2023 : Etudes opérationnelles de faisabilité 2024-2025 : Phase travaux
Indicateurs d'évaluation	m2 de surface commerciale prévus à la vente, m2 de surface commerciale vendus, m2 d'espaces verts et espaces non imperméabilisés, nombre d'entreprises installées, et nombre d'emplois créés.



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

ECONOMIE Fiche projet 6.2 Crédit d'un règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise

Objectifs stratégiques	Attirer et implanter de nouvelles activités créatrices d'emplois, Stimuler une économie verte et responsable, Pérenniser le tissu économique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	Création d'un règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise Objectifs : Préciser et afficher la volonté du territoire et mettre en place le marqueur » d'une stratégie économique, motiver l'entreprise à maintenir ses emplois /ou à créer de nouveaux emplois, maintenir l'activité sur place pendant au moins 5 ans, motiver la construction d'un local professionnel au plus tard dans l'année qui suit l'achat du terrain et rééquilibrer l'offre du territoire par rapport aux autres zones d'activité limitrophes. Placer la démarche environnementale au cœur du projet de développement.
Partenaires	Techniques AD'OCC : conseil Direction générale et service économie : CCPLM Financiers CCPLM Etat (France Relance) Région Occitanie
Coût prévisionnels	Aides à l'immobilier d'entreprise : 40 000 € par an soit 200 000 €
Plan de financement	Région Occitanie : Etat : CCPLM : 200 000 €
Calendrier	2024-2029
Indicateurs d'évaluation	Délais de construction, nombre d'emplois maintenus ou développés, nombre d'aides attribuées et investissement réalisés sur le territoire



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Fiche projet 6.3 Crédit d'une zone d'activité à BELPECH

Objectifs stratégiques	Attirer et implanter de nouvelles activités créatrices d'emplois, Stimuler une économie verte et responsable, Pérenniser le tissu économique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Création de la ZA de BELPECH</p> <p>Objectifs : Rééquilibrer l'offre économique sur le territoire en offrant des possibilités d'implantation et en favorisant un projet sur les services aux particuliers et /ou un village d'entreprise pour les artisans locaux</p> <p>Compléter l'offre immobilière pour consolider le parcours d'entreprises du territoire, diversifier l'offre, répondre aux besoins d'entreprises endogènes et exogènes, ancrer durablement les entreprises sur le territoire pour dynamiser l'emploi et l'activité économique en plaçant la démarche environnementale au cœur du projet de développement.</p>
Partenaires	<p>Techniques Etude d'opportunité : ELAN Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité : Un maître d'œuvre : Des entreprises de travaux publics : Service technique : CCPLM Urbanisme : Ville de Bram</p> <p>Financiers La CCPLM Etat (France Relance) Région Occitanie</p>
Coût prévisionnels	Coût prévisionnel : à ajuster après le bilan prévisionnel (étude de faisabilité) Etude d'opportunité : Fait Etudes opérationnelles de faisabilité : Acquisition foncière : Aménagement :
Plan de financement	Cession : Région Occitanie : Etat : CCPLM :
Calendrier	2020 : Etude d'opportunité ELAN (Fait) 2023-2024 : Études opérationnelles de faisabilité 2025-2026 : Phase travaux
Indicateurs d'évaluation	m2 de surface commerciale prévus à la vente, m2 de surface commerciale vendus, m2 d'espaces verts et espaces non imperméabilisés, nombre d'entreprises installées, et nombre d'emplois créés.



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audiois

Centre Intercommunal Piège Lauragais Malepère

CIAS PLM - Fiche projet 7.1 EXPÉRIMENTATION D'UN PARC DE VÉHICULES DE SERVICE ÉLECTRIQUES ET/OU CARBURANT POUR LES AIDES À DOMICILE DU CIAS

Objectifs stratégiques	<p>Améliorer les conditions de travail des intervenants à domicile</p> <p>Attirer de nouveaux candidats et rendre plus attractif le métier</p> <p>Améliorer l'image et l'identification du service</p> <p>Réaliser des économies sur les frais de déplacement</p> <p>Répondre aux objectifs fixés par le CRTE</p>
Maître d'ouvrage	Centre Intercommunal Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Doter les salariés de l'aide à domicile de véhicules de service permettant de lutter contre les difficultés de recrutement</p> <p>Le territoire rural de la Piège Lauragais Malepère oblige les aides à domicile à parcourir de nombreux kilomètres pour se rendre chez les bénéficiaires ainsi que pour effectuer les trajets domicile-travail.</p> <p>Pour ce faire, les intervenants utilisent leur propre véhicule moyennant remboursement des indemnités kilométriques par le CIAS.</p> <p>Le CIAS mettrait un parc de véhicules à disposition des aides à domicile volontaires ayant parcouru le plus de kilomètres sur les 12 derniers mois.</p> <p>L'entretien et les frais d'essence seraient pris en charge par le CIAS qui établirait un règlement de fonctionnement précisant les conditions requises pour bénéficier d'un véhicule de service. A ce jour, le service a identifié 9 agents qui parcourent plus de 800 km par mois.</p> <p>Améliorer les conditions de travail des aides à domicile et mieux identifier du service</p> <p>Ces nouveaux outils de travail permettraient ainsi d'offrir plus de confort aux agents tout en améliorant la visibilité du CIAS Piège Lauragais Malepère sur le territoire.</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Cela pourrait être un avantage mis en avant au moment de l'embauche.

Attirer de nouveaux candidats :

Les structures d'aide à domicile rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour trouver du personnel. Ainsi, la mise à disposition d'un parc de véhicule serait un argument supplémentaire non négligeable dans le cadre de nouvelles embauches et inciterait les agents à accepter de se déplacer beaucoup plus sur le territoire.

Réaliser des économies sur le poste « frais de déplacement » :

L'objectif est de réaliser une économie de l'ordre de 10 000 € par an ou de ne pas alourdir ce poste en restant à budget constant.

Partenaires	<p>Fournisseurs : Concessionnaires automobiles</p> <p>Financiers : La Région : voir possibilité de subvention sur un parc en location LDD renouvelable tous les 4 ans. Le Département de l'Aude à travers la tarification Le CIAS PLM</p>
Cout prévisionnels	En cours de chiffrage
Plan de financement	Véhicules en location longue durée sur 4 ans / échéances mensuelles ou trimestrielles
Calendrier	Le projet fera l'objet d'une étude technique pour 2022. Marché à procédure adaptée ou appel d'offres suivant les montants. La mise en œuvre pourrait être effective courant second semestre 2022
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Enquête sur la qualité de vie au travail- Bilan financier au terme du contrat de location LDD



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM - Fiche 8.1 secteur de La Piège

Etude d'une "Maison des services de la Piège"

Objectifs stratégiques	Rapprocher les services des populations
Maître d'ouvrage	CCPLM
Description de l'action	<p>Face au diagnostic du SDAASAP et les différents diagnostic territoriaux, il est constaté une zone blanche correspondant à une désertification des services de proximité sur l'ensemble de la zone (inexistence : station essence, boulangerie, distributeur, produits de première nécessité, services aux publics spécifiques, transport régulier, services intercommunaux physiques.... non organisé : banque postale...)</p> <p>Pour répondre à cela, la CCPLM pourrait s'appuyer sur un lieu central au sein de la Piège qui est situé sur le carrefour des axes Belpech - Fanjeaux (RD102) et Castelnau-dary - Mirepoix (RD06), notamment appelé lieu dit : LE POTEAU</p> <p>Afin d'évaluer les services à la population sur la Piège, la CCPLM souhaite proposer à l'Etat le financement d'une étude dans le cadre de l'appui de l'ANCT des services de proximité sur cette zone et évaluer les besoins en termes de missions de services publics principalement.</p> <p>Cette étude consistera à étudier les thématiques service de proximité de première nécessité, services publics, culture, santé, numérique, mobilités, économie...</p>
Partenaires	ARS DRAC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Etat
Région Occitanie
CD11
GAL Lauragais
Chambres consulaires

Coût prévisionnels	Financement de l'Étude par l'ETAT
Plan de financement	
Calendrier	2022 pour la mise en œuvre de l'étude.
Indicateurs d'évaluation	



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM Fiche 8.2 Secteur de La Piège

Enfance / Jeunesse / Education

Objectifs stratégiques	<p>Soutenir l'aménagement et le développement des communes</p> <p>Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie</p>
Maître d'ouvrage	<p>CCPLM</p>
Description de l'action	<p>Enfance :</p> <p>Rechercher de nouveaux leviers/services permettant de répondre à une potentielle demande en matière de garde d'enfants permettant de répondre au manque de places dans les structures spécialisées et les contraintes professionnelles des parents.</p> <p>Jeunesse :</p> <p>Etudes du déploiement des espaces jeunes (RDV) sur les secteurs de Belpech et Fanjeaux voir au niveau du lieu-dit "le poteau" (liaison avec la fiche des services de proximité sur la Piège)</p> <p>Etudes d'aménagement d'un espace de rencontre</p> <p>Education :</p> <p>3 sites cibles : écoles de Belpech et Fanjeaux, RPI de la Piège.</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise à niveau des équipements pour une meilleure égalité des chances en particulier sur le volet numérique,- Rénovation des bâtiments scolaires,- Prise en compte des contraintes et atouts afin d'améliorer le service de chacun des sites en s'appuyant sur la recherche de financement et les leviers existants <p>Pour cette dernière thématique des réunions de concertation et de travaux entre les communes de Belpech, Fanjeaux et le RPI permettront d'établir un plan d'action (études effectifs, investissement, fonctionnement...)</p>
Partenaires	<p>CAF</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	Communes Education Nationale
Coût prévisionnels	Enfance : à définir après études Jeunesse : à définir après études Education : à définir après études
Plan de financement	A définir
Calendrier	Enfance : à définir après études Jeunesse : à définir après études Education : à définir après études
Indicateurs d'évaluation	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM - Fiche 8.3 Secteur de la Piège

LOGEMENTS - OPAH Intercommunale

Objectifs stratégiques	Rénover le parc d'habitation en privilégiant les passoires énergétiques
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>Une OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est une action visant à la réhabilitation des logements anciens privés, dans un périmètre donné, pour une période pluriannuelle et bénéficiant de subventions publiques majorées en raison du caractère programmé de l'opération.</p> <p>Mise en place de l'OPAH : Opération de rénovation du parc d'habitation et des bâtiments publics</p> <p>Cette opération va permettre d'améliorer le confort, la mise aux normes et l'adaptation des logements, de valoriser l'offre locative et de dynamiser l'activité artisanale liée au bâtiment, en accordant des subventions aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.</p> <p>Les 3 axes de l'OPAH :</p> <ul style="list-style-type: none">- lutte contre les logements insalubres- lutter contre les logements vacants- rénovation énergétique <p>Une délibération en conseil communautaire permettra d'acter cette démarche.</p>
Partenaires	ANAH

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Guichet rénov'

CAUE

La Région

Coût prévisionnels

Plan de financement

Calendrier

2022/2026

Indicateurs d'évaluation

% de dossiers déposés et traités



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM - Fiche 8.4 Secteur de La Piège

Mobilité

Objectifs stratégiques	<p>Aménager le territoire afin de réduire les déplacements</p> <p>Améliorer l'accès aux services publics, aux activités professionnelles et aux déplacements d'une manière générale</p>
Maître d'ouvrage	CCPLM
Description de l'action	<p>Il s'agit de créer les infrastructures pour permettre au territoire enclavé de la piège de se connecter aux réseaux de transport existants.</p> <p>En s'appuyant sur l'étude porté par le PETR du Pays Lauragais, la CCPLM souhaite voir se créer une ligne de bus sur un axe Mazères / Belpech / Fanjeaux / Bram et une autre sur l'axe Mirepoix / Castelnau-d'Olmes / Revel / Des arrêts seront à définir et à aménager en particulier au niveau du lieu-dit "le poteau" où un hub serait aménagé (interconnexion des lignes).</p> <p>Ce site pourrait faire l'objet d'un aménagement avec une aire de covoiturage, de recharge de véhicule électrique et d'un aménagement pour les vélos (rack).</p> <p>Le TAD pourrait venir compléter l'offre en permettant un rabattement vers le hub en repassant les modalités d'accès à ce service.</p> 
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aude, Communes riveraines



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

	Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aude, Communes riveraines
Coût prévisionnels	
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation	Création des lignes et des aménagements Utilisation des lignes



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM - Fiche 8.5 Secteur de La Piège

La Santé “Désertification médicale sur la zone de la Piège”

Objectifs stratégiques	Maintenir une offre de santé et de proximité
Maître d'ouvrage	CCPLM
Description de l'action	<p>La Piège est toujours en zone blanche sur un grand nombre de thématiques et notamment “la santé”. Des initiatives émergent autour du bourg centre de la CCPLM (Bram) et les communes voisines depuis plusieurs mois.</p> <p>Les travaux à entreprendre sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier véritablement les services de santé actuellement disponibles sur la Piège de Belpech jusqu'à Fanjeaux.- Définir les problématiques et les atouts de ce secteur géographique.- Définir des corrélations possibles entre le travail coordonné actuellement travaillé autour de Bram et ce territoire central de l'EPCI- Définir des leviers permettant d'attirer des professionnels de santé sur ce territoire (MSP, CPTE...) <p>La CCPLM est engagée depuis plusieurs mois dans l'accompagnement et le soutien d'initiatives en matière de santé (investissement Maison de santé de Villepinte, recrutement d'une infirmière en contrat projet pour développer un exercice coordonné, centre de vaccination).</p> <p>La CCPLM portée par une volonté politique forte souhaite impulser et rechercher des solutions face au constat d'un secteur géographique extrêmement déficitaire en matière de services de santé.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Partenaires	Les professionnels de santé, l'ETAT, les communes de l'EPCI, le Département, la Région
Coût prévisionnels	A définir en fonction des leviers à mettre en place
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation	



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

TOURISME Fiche PROJET 9.1 Aménagement d'une maison éclusière à Bram

Objectifs stratégiques	<p>2.1. Stimuler une économie Verte et responsable</p> <p>4.1. Canal du Midi : développer une offre touristique majeure autour du Canal</p> <p>3.2. Valoriser le patrimoine</p>
Maître d'ouvrage	CCPLM
Description de l'action	<p>Aménager une ancienne maison éclusière appartenant à Voies Navigable de France pour la transformer en local d'accueil et de services à destination des publics fréquentant le canal du Midi.</p> <p>Située à 600 m du port de Bram, cette maison sera accessible :</p> <ul style="list-style-type: none">- en bateau (au passage de l'écluse ou au mouillage à proximité),- à pied : ce tronçon du chemin de halage est sur le tracé du GR est donc fréquenté par des randonneurs itinérants ainsi que par des promeneurs- en VTT : le canal du Midi est fréquenté par 30.000 cyclistes par an <p>L'aménagement d'une véritable piste cyclable en lieu et place du chemin de halage est prévu par le département de l'Aude. Sa réalisation devrait améliorer la pratique du vélo de route et faciliter son raccordement avec la Voie Verte qui reliera en juin 2022 le port de Bram avec Mirepoix et Lavelanet (Ariège). Très attendue, cette nouvelle Voie Verte du Canal du Midi devrait augmenter la fréquentation des cyclistes bien au-delà des 30.000 annuels.</p> <p>Animée par l'Office de Tourisme intercommunal Au Cœur des Collines Cathares, la Maison éclusière répondra aux besoins du public :</p> <ul style="list-style-type: none">- médiation et interprétation sur les ouvrages du Canal- informations touristiques (restauration, hébergement, circuits de randonnée...)- buvette, petite restauration- réparation de vélos, voir location avec un prestataire spécialisé- valorisation du patrimoine, des produits du terroir et des savoir-faire locaux



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Partenaires	<p>Techniques : * office de tourisme intercommunal * VNF (schéma d'interprétation du Canal du Midi) * Prestataire de location/réparation de vélo</p> <p>Financiers : GAL du Pays Lauragais Département de l'Aude</p>
Coût prévisionnels	210.000 €
Plan de financement	Fonds européen LEADER
Calendrier	Etude et permis de construire en 2022 Réalisation à partir de 2023
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation de la future Maison éclusière



Contrat de Relance et de Transition Écologique Nord-Ouest Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

CCPLM Fiche projet 10.1 Numérique /informatique

Objectifs stratégiques	Optimiser et refondre l'architecture informatique pour améliorer la collaboration interne et externe
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Description de l'action	<p>La CCPLM dispose d'un large éventail de services télécom dont le dimensionnement et l'organisation technique peuvent mettre en défaut les services.</p> <p>La téléphonie fixe est indépendante site à site , elle s'appuie sur des solutions qui doivent évoluer, pour répondre aux attentes des usagers et des agents sur des solutions actuelles (Cloud).</p> <p>Les besoins recensés par une étude numérique (poste de télétravail, standard téléphonique, accès internet ...) portent sur les aspects logiciels et architecturaux couverts aujourd'hui par des solutions isolées et des initiatives personnelles, tout comme la gestion des aspects licences logicielles qui doivent évoluer pour répondre aux attentes des usagers mais également pour évoluer vers une administration plus réactive , plus à l'écoute, et améliorer la collaboration interne et externe</p> <p>La CCPLM envisage de s'orienter vers une solution de téléphonie et de communication unifiée et de visioconférences avec des solutions en mode cloud pour élargir le niveau de service global et répondre à l'ensemble des services attendus</p>
Partenaires	France Relance
Cout prévisionnels	50 000 € dont 10 000 € de matériel
Plan de financement	CCPLM : 40 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement soit 50 000 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

pour la CCPLM

ETAT : 48 % des coûts (à étudier)

2022

Calendrier

Indicateurs d'évaluation

PROGRAMME PREVISIONNEL

COMMUNE	ANNEE	OBJET
SAINT MARTIN LALANDE	2023	création "d'une liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnau-dary
	2024	
LA POMAREDE	2023	Aménagement Abords Salle Polyvalente (Parking,City Stade, Aire de Jeux, Boulo drome)
		Sécurisation Voirie
	2024	Création Accueil Mairie Accès PMR
		Rénovation Chapelle en salle Exposition
	2025	Création Salle Séminaire étage ancienne salle des Fêtes
		Rénovation Pont
		Rénovation Extérieur Eglise
VILLENEUVE LA COMPTAL	2023	Mise en sécurité plateau traversant entrée village/RD624 (1ere tranche programme ATD11)
	2023/2024/ 2025	Construction Tiers lieu/point multiservices (étude CDC/banque des territoires)
	2025/2026	Rénovation énergétique salles associatives de l'envol (étude MOE)
MONTAURIOL	2023 1ère	Réhabilitation maison village
	2024 2ème	Idem + cœur village
	2025 3ème tranche	Fin Réhabilitation maison village
LAURABUC	2024	AGRANDISSEMENT MULTISERVICE
	2025	CONSTRUCTION SALLE DES FETES
FENDEUIL	2024	Qualification des espaces publics et aménagement paysager de la traversée d'agglomération – 1 ^{ère} tranche – Secteur 2 – Devant les habitations

L'ERDILLER	2026	Qualification des espaces publics et aménagement paysager de la traversée d'agglomération – 1 ^{ère} tranche – Secteur 3 – Devant la Mairie
MAYREVILLE	2023	Rénovation préau
PEYRENS	2023	Sécurisation arrêt de bus RD 624
	2023	Rénovation énergétique de la Mairie
	2024	Aménagement Cœur de village : 4 ^{ème} Tranche : Place de l'Europe et rue de la Fontaine.
	2026	Cantine Scolaire (Avec le regroupement pédagogique)

Communauté de communes Castelnau-d'Aude Lauragais Audois	2023-2024	création d'une école de musique
Communauté de communes Castelnau-d'Aude Lauragais Audois	2022	aménagement de la zone d'activité Manivel à Saint Papoul
Communauté de communes Castelnau-d'Aude Lauragais Audois	2022	Acquisitions de véhicules projet de développement du Service d'Aide à Domicile

L MANDAT

MONTANT ESTIME
40% de 571 500 (2ème tranche)
40% de 557 000 (même tranche)
En cours de chiffrage
En cours de chiffrage
En cours de chiffrage
115 035€HT
560 000€HT hors VRD
120 000€HT
50000 €
70000 €
50000 €
209 000.00€
ETUDE EN COURS (ATD11)
Projet estimé : 266 396,48 Euros

Projet estimé : 283 078,76 Euros

20000 euros

200.000,00 €

10.000,00 €

350.000,00 €

500.000,00 €

5 000 000 euros HT

solicite une aide de 100,000€

40 000 euros HT